



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/43/PV. 78
4 janvier 1989

FRANCAIS

Quarante-troisième session

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA 78e SEANCE

Tenue au Palais des Nations, à Genève,
le mardi 13 décembre 1988, à 15 heures

Président : M. CAPUTO (Argentine)
puis : M. MORTENSEN (Vice-Président) (Danemark)
M. RANA (Vice-Président) (Népal)

Question de Palestine [37] (suite)

- a) Rapport du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien
- b) Rapports du Secrétaire général
- c) Projets de résolution

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 15 h 5.

POINT 37 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

QUESTION DE PALESTINE

- a) RAPPORT DU COMITE POUR L'EXERCICE DES DROITS INALIENABLES DU PEUPLE PALESTINIEN (A/43/35)
- b) RAPPORTS DU SECRETAIRE GENERAL (A/43/272 et A/43/691)
- c) PROJETS DE RESOLUTION (A/43/L.50 à A/43/L.52)

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Considérant la requête de l'Organisation de libération de la Palestine tendant à ce que le Président du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine participe au débat sur le point 37 de l'ordre du jour de l'Assemblée générale à sa quarante-troisième session; considérant l'opinion du Conseiller juridique des Nations Unies; et considérant la procédure adoptée par l'Assemblée générale à sa 2282e séance, tenue le 13 novembre 1974, j'invite M. Yasser Arafat, Président du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine, à prendre la parole devant l'Assemblée générale eu égard au point 37 de l'ordre du jour.

M. Yasser Arafat, Président du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine, est escorté dans la salle de l'Assemblée.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à souhaiter chaleureusement la bienvenue à M. Yasser Arafat, Président du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

M. ARAFAT (Président du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine) (interprétation de l'arabe) : Monsieur le Président, Messieurs les représentants, jamais je n'aurais imaginé que ma première rencontre depuis 1974 avec votre auguste assemblée aurait lieu dans cette bonne et hospitalière ville de Genève. Je pensais que les acquis et les nouvelles positions politiques auxquelles est parvenu notre peuple palestinien lors de la tenue du Conseil national, à Alger, qui ont toutes reçu un accueil international très favorable, m'obligeraient sans nul doute à me rendre à New York, au Siège de l'Organisation internationale, pour vous y présenter nos résolutions politiques et la vision que nous avons de l'avenir de la paix dans notre patrie, telles qu'elles ont été élaborées par notre Conseil national palestinien, la plus haute instance législative de nos institutions politiques.

Ma rencontre avec vous aujourd'hui à Genève, après qu'une injuste décision américaine m'eut empêché d'aller vous rencontrer à New York, est donc pour moi source de fierté et de joie. Fierté d'être avec vous, parmi vous, vous qui êtes la plus haute des tribunes pour toutes les causes de justice et de paix dans le monde. Ma joie, c'est d'être à Genève, là où la justice et la neutralité sont un flambeau et une constitution, dans un monde où ceux qui croient à l'arrogance de la force brute perdent la neutralité et le sens de la justice qu'ils portent en eux. C'est pour cela que la décision de votre auguste assemblée, adoptée à la majorité des 154 Etats, de tenir ici même cette réunion, n'est pas une victoire sur une décision américaine. C'est la victoire du consensus international en faveur de la liberté, c'est un plébiscite sans précédent en faveur de la paix, et c'est la preuve que la juste cause de notre peuple s'est définitivement enracinée dans la structure même de la conscience universelle.

Notre peuple palestinien se souviendra toujours de cette auguste assemblée, de ces nations amies debout ici avec le droit et la justice, défendant les valeurs et les principes au service desquels l'Organisation des Nations Unies a été fondée. Tous les peuples qui subissent l'injustice, l'oppression et l'occupation et qui, comme notre peuple palestinien, luttent pour la liberté, la dignité et la vie, y puiseront confiance et assurance.

Je saisis cette occasion pour adresser mes profonds remerciements à tous les Etats, forces, organisations internationales et personnalités mondiales qui ont soutenu notre peuple et appuyé ses droits nationaux. Tout particulièrement à nos amis en Union soviétique et en Chine populaire, dans les pays socialistes, les pays

M. Arafat (OLP)

non alignés, les pays islamiques, les pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine, ainsi que dans tous les autres pays amis. Je remercie aussi les pays d'Europe occidentale et le Japon pour les positions qu'ils ont récemment adoptées à l'égard de notre peuple, et je les convie à aller de l'avant, pour que ces positions se développent davantage encore, et que s'ouvre la perspective de la paix et d'une solution juste au conflit dans notre région, le Moyen-Orient.

J'affirme ici aussi notre solidarité et notre appui aux mouvements de libération en Namibie et en Afrique du Sud, dans leur lutte, ainsi que notre appui aux pays africains de la ligne de front face aux agressions perpétrées par le régime raciste d'Afrique du Sud.

Je saisis cette occasion pour exprimer mes remerciements et ma reconnaissance à l'égard de tous ces pays amis qui ont pris l'initiative de nous soutenir, d'appuyer les décisions de notre Conseil national et de reconnaître l'Etat de Palestine.

Et je ne manquerai pas de souligner notre immense gratitude envers S. E. M. Javier Pérez de Cuéllar, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, ainsi qu'envers ses adjoints, pour les efforts inlassables qu'ils n'ont cessé de déployer pour édifier ce à quoi l'humanité aspire en matière de détente internationale, de solution des conflits, et tout particulièrement au sujet de la question de Palestine. J'adresse de même mes remerciements et ma considération au Président et aux membres du Comité pour l'exercice des droits nationaux inaliénables du peuple palestinien pour leurs efforts en faveur de la cause de notre peuple. Je salue et remercie également le Comité spécial des neuf pays non alignés pour la question de Palestine, pour le travail constructif qu'il a accompli pour la cause de notre peuple.

Permettez-moi enfin, Monsieur le Président, de vous adresser mes plus chaleureuses félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de cette assemblée. J'ai pleinement confiance en votre sagesse et en votre rigueur. Je salue également votre prédécesseur, qui a dirigé avec clairvoyance les travaux de l'Assemblée précédente.

J'exprime enfin au Gouvernement et au peuple suisses mes salutations et ma profonde gratitude pour l'assistance considérable qu'ils nous ont fournie, les facilités dont ils nous ont fait bénéficier et les efforts qu'ils ont accomplis dans ce but.

M. Arafat (OLP)

Il y a 14 ans, le 13 novembre 1974, j'avais reçu de vous une gracieuse invitation à exposer, devant cette auguste assemblée, la cause de notre peuple palestinien. Me voici de nouveau devant vous, après toutes ces années riches en événements dramatiques, et je constate que de nouveaux peuples occupent désormais leur place parmi vous, couronnement de leurs victoires dans les combats de la liberté et de l'indépendance. Aux représentants de ces peuples, j'adresse les félicitations de notre peuple, et je proclame devant vous tous que je reviens à vous la voix plus haute, la détermination plus ferme et la confiance plus assurée pour affirmer que notre lutte, inévitablement, portera ses fruits. J'affirme que l'Etat de Palestine, dont nous avons proclamé l'établissement lors de notre Conseil national, prendra inévitablement sa place parmi vous pour participer à vos côtés à l'application de la Charte de cette organisation et pour faire respecter la Déclaration des droits de l'homme, pour mettre fin aux tragédies endurées par l'humanité et jeter les bases du droit, de la justice, de la paix et de la liberté pour tous.

Il y a 14 ans, lorsque vous nous avez dit, dans la salle de l'Assemblée générale :

"Oui à la Palestine et au peuple de Palestine, oui à l'Organisation de libération de la Palestine, oui aux droits nationaux inaliénables du peuple palestinien",

certains s'étaient imaginé que vos résolutions ne seraient suivies d'aucun effet notable. Ils ne comprenaient pas que ces résolutions allaient devenir une des sources les plus vives à laquelle s'abreuverait le rameau d'olivier que je portais ce jour-là, ce rameau qui s'est transformé, après que nous l'ayions arrosé de notre sang, de nos larmes et de notre sueur, en un arbre qui prend ses racines dans la terre, dont les branches s'élancent vers le ciel et qui promet le fruit de la victoire sur l'oppression, la tyrannie et l'occupation. Vous nous avez offert l'espoir du triomphe de la liberté et de la justice. Nous vous avons offert en retour une génération entière des enfants de notre peuple, qui a consacré sa vie à la réalisation de cet espoir, la génération de l'intifada bénie, qui brandit aujourd'hui la pierre de la patrie pour défendre sa dignité et l'honneur d'appartenir à un peuple assoiffé de liberté et d'indépendance.

A vous tous ici présents, je transmets les salutations des enfants de notre peuple héroïque, hommes et femmes, des masses de notre intifada bénie qui entre dans sa seconde année avec ce grand élan, cette organisation minutieuse et cette

M. Arafat (OLP)

pratique éminemment civilisée et démocratique jusque dans la confrontation avec l'occupation, l'exploitation, la tyrannie et les crimes monstrueux quotidiennement commis à leur encontre par les occupants israéliens.

A vous tous ici présents, je transmets le salut de nos garçons et de nos filles dans les prisons et les camps de détention collective de l'occupation. A vous tous, je transmets le salut des enfants de la pierre qui défient l'occupation, ses avions et ses chars, et font revivre dans les mémoires l'image nouvelle du David palestinien aux mains nues face à Goliath l'Israélien bardé d'armes.

Lors de notre première rencontre, j'avais conclu mon intervention en affirmant, en ma qualité de président de l'OLP et de commandant de la révolution palestinienne, que nous ne voulions pas que soit versée une seule goutte de sang, juif ou arabe, et que nous ne voulions pas que les combats se poursuivent, ne fut-ce qu'une minute. Je m'étais adressé à vous, dans l'espoir que nous parviendrions à abréger la douleur et les souffrances, à hâter la mise en place des bases d'une paix juste fondée sur la garantie des droits de notre peuple, de ses aspirations et de ses espoirs, comme des droits de tous les peuples, sur un pied d'égalité.

Je m'étais adressé à vous pour que vous vous teniez aux côtés de notre peuple en lutte pour l'exercice de son droit à l'autodétermination, pour que vous lui donniez les moyens de retourner de son exil imposé par la force des baïonnettes et de l'arbitraire, pour que vous nous aidiez à mettre fin à la tyrannie imposée à tant de générations de notre peuple, depuis tant de décennies, afin qu'il puisse enfin vivre dans sa patrie, retrouver ses maisons, libre et souverain, jouissant de la plénitude de ses droits nationaux et humains. Et j'avais, pour finir, affirmé du haut de cette tribune, que la guerre surgissait de Palestine, et que la paix commençait en Palestine.

Le rêve que nous caressions alors était d'établir un Etat palestinien démocratique au sein duquel vivraient musulmans, chrétiens et juifs sur un pied d'égalité, avec les mêmes droits et les mêmes devoirs, dans une seule société unifiée, à l'instar d'autres peuples sur cette terre dans notre monde contemporain.

Quelle ne fut pas notre surprise lorsque nous entendîmes les responsables israéliens expliquer que ce rêve palestinien, inspiré de l'héritage des messages divins qui ont illuminé le ciel de la Palestine ainsi que des valeurs humaines qui fondent la coexistence au sein d'une société démocratique et libre, était un plan visant à les détruire et à les anéantir.

M. Arafat (OLP)

Il nous fallait tirer les leçons d'un tel état de fait, constater la distance qui le séparait du rêve. Nous prîmes alors, au sein de l'OLP, l'initiative de procéder à la recherche de formules alternatives réalistes et praticables pour apporter à ce problème une solution fondée sur une justice possible, et non pas sur une justice absolue. Une solution qui puisse garantir les droits de notre peuple à la liberté, la souveraineté et l'indépendance, et qui puisse également garantir à tous la paix, la sécurité et la stabilité, évitant à la Palestine et au Moyen-Orient la poursuite des guerres et des combats qui s'y déroulent depuis 40 ans.

Ne sommes-nous pas ceux qui ont pris l'initiative d'invoquer la Charte des Nations Unies et leurs résolutions, la Déclaration universelle des droits de l'homme et la légalité internationale en tant que références de base pour la solution du conflit arabo-israélien?

N'avons-nous pas fait bon accueil à la déclaration commune Vance-Gromyko en 1977, en tant qu'initiative qui pouvait servir de base à un projet de solution pour ce conflit?

N'avons-nous pas donné notre accord pour participer à la Conférence de Genève sur la base de la déclaration soviéto-égyptienne de 1977, de façon à progresser vers une solution de paix dans la région?

N'avons-nous pas adopté le Plan de paix arabe de Fès, en 1982, puis le projet de convocation d'une conférence internationale de paix sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies et conformément à ses résolutions?

N'avons-nous pas appuyé le Plan Brejnev pour la paix au Moyen-Orient?

N'avons-nous pas accueilli et appuyé la Déclaration de Venise des pays de la Communauté économique européenne concernant les bases d'une paix juste dans la région?

N'avons-nous pas accueilli et soutenu l'initiative des deux Présidents Gorbatchev et Mitterrand au sujet de la commission préparatoire de la conférence internationale?

N'avons-nous pas fait bon accueil aux dizaines de déclarations et d'initiatives politiques émanant des groupes régionaux, des pays africains, des pays islamiques, des pays non alignés, des pays socialistes, des pays d'Europe et d'autres pays, dans le seul but de parvenir à un règlement pacifique fondé sur la légalité internationale, afin d'instaurer la paix et de résoudre le conflit?

M. Arafat (OLP)

Quelle fut la position d'Israël face à tout cela? Bien que chacune de ces initiatives, chacun de ces plans, chacune de ces déclarations ait été inspiré par la volonté de prendre en considération le rapport de force politique de même que les revendications et les intérêts de l'ensemble des parties au conflit arabo-israélien, l'attitude d'Israël devant tout cela fut l'escalade de ses projets de colonisation et d'expansion. Elle consista à élargir le champ des destructions et des ruines, et à faire à nouveau couler le sang. Elle consista à multiplier les fronts, jusqu'à y inclure le Liban frère, que les troupes d'occupation envahirent en 1982, avec les conséquences que l'on sait, les massacres comme ceux de Sabra et de Chatila, et les boucheries perpétrées à l'encontre des deux peuples, libanais et palestinien. Israël continue d'occuper une partie du Sud-Liban, et ce pays doit quotidiennement faire face aux raids de l'aviation et aux agressions aériennes, terrestres ou maritimes qui frappent ses villes et ses villages comme elles frappent nos camps dans le sud.

Il est triste et regrettable que seul le Gouvernement des Etats-Unis continue à soutenir et à appuyer ces plans israéliens d'agression et d'expansion, et continue à soutenir Israël dans la poursuite de son occupation de nos territoires palestiniens et arabes, dans la poursuite de ses crimes et de sa politique de main de fer contre nos enfants et nos femmes.

Il est également douloureux et regrettable que le Gouvernement américain s'obstine à refuser de reconnaître à six millions de Palestiniens le droit à l'autodétermination, qui est un droit sacré pour le peuple américain comme pour tous les peuples de la terre.

Je rappelle au peuple américain la position du Président Wilson, père de ces deux principes universels qui régissent les relations internationales que sont l'inadmissibilité de l'acquisition du territoire d'autrui par la force, et le droit des peuples à l'autodétermination. Lorsque notre peuple palestinien fut consulté, en 1919, par l'entremise de la Commission King-Crane, ce sont les Etats-Unis qu'il avait alors choisi pour puissance mandataire. Mais les circonstances ont fait que ce fut la Grande-Bretagne qui vint prendre cette place. Et je m'adresse aujourd'hui au peuple américain, et je pose cette question : est-il équitable que les principes énoncés à ce propos par le Président Wilson ne soient pas appliqués au peuple palestinien?

M. Arafat (OLP)

Les administrations américaines qui se sont succédées au cours de ces années savent pourtant pertinemment que l'unique acte de naissance de l'Etat d'Israël, c'est la résolution 181 (II) de l'Assemblée générale des Nations Unies, adoptée le 29 novembre 1947 avec le soutien des Etats-Unis et de l'Union soviétique et qui recommandait l'établissement de deux Etats en Palestine, l'un arabe palestinien et l'autre juif. Comment le Gouvernement américain peut-il expliquer sa position, qui consiste à reconnaître la moitié de cette résolution relative à Israël tout en rejetant l'autre moitié relative à l'Etat palestinien? Mieux encore, comment le Gouvernement américain peut-il expliquer son manque d'empressement à faire appliquer une résolution qu'il a lui-même adoptée et dont il a plus d'une fois réaffirmé la validité face à votre auguste assemblée, à savoir la résolution 194 (III), qui reconnaît le droit des Palestiniens au retour dans les foyers dont ils ont été chassés et au recouvrement de leurs biens ou à l'indemnisation de ceux qui ne souhaiteraient pas revenir?

Le Gouvernement des Etats-Unis sait bien qu'il ne peut, pas plus qu'aucun autre Etat, s'arroger le droit de fractionner la légalité internationale ni vider de leur sens les jugements du droit international.

La lutte continue de notre peuple pour ses droits remonte à des dizaines d'années, au cours desquelles il a consenti des centaines de milliers de martyrs et de blessés, enduré toutes sortes de souffrances, traversé des tragédies sans jamais défaillir et sans que sa volonté ne s'émousse. Au contraire, il n'a cessé de renforcer sa détermination à demeurer attaché à sa patrie palestinienne et à son identité nationale.

Les dirigeants israéliens, en proie à une euphorie trompeuse, s'étaient imaginé qu'après notre départ de Beyrouth l'OLP allait être engloutie par la mer. Ils ne s'attendaient pas à ce que le départ vers les exils se transforme en chemin du retour à la patrie, au véritable champ de bataille, à la Palestine occupée.

C'est alors qu'advint l'héroïque soulèvement populaire à l'intérieur de notre terre occupée, cette intifada qui s'est levée pour se poursuivre jusqu'à la réalisation de nos objectifs de liberté et d'indépendance nationale.

Je m'enorgueilliss d'être l'un des fils de ce peuple qui trace avec le sang de ses enfants, de ses femmes et de ses hommes l'admirable épopée de la résistance populaire, réalisant des miracles quotidiens, frisant la légende pour que son intifada continue, pour qu'elle se développe et s'étende, jusqu'à ce qu'elle impose sa volonté et fasse la preuve que le droit peut l'emporter sur la force.

M. Arafat (OLP)

Chaleureuses salutations aux masses de notre peuple qui forgent aujourd'hui cette expérience révolutionnaire et démocratique unique en son genre!

C'est cette foi que la machine de guerre israélienne n'a jamais pu ébranler, que les balles de toutes sortes n'ont jamais pu réduire ni terroriser, dont l'ensevelissement des vivants, les os brisés, les avortements provoqués par les gaz et la mainmise sur les ressources en eau n'ont jamais pu venir à bout, et que ni les arrestations, ni les prisons, ni les exils, ni les expulsions hors de la patrie n'ont affaibli. Quant aux châtiments collectifs, aux dynamitages de maisons, à la fermeture des universités, des écoles, des syndicats, des associations, des institutions, quant à l'interdiction des journaux et au blocus des camps, des villages et des villes, tout cela n'a fait que raffermir cette foi, jusqu'à ce que la révolution embrasse chaque foyer, jusqu'à ce qu'elle s'enracine dans chaque pouce de la terre de la patrie.

Un peuple qui a parcouru cet itinéraire, un peuple héritier de cette histoire ne peut être défait. Nulle force et nulle terreur ne sauraient lui faire renier sa foi parfaite en son droit à une patrie comme en son adhésion aux valeurs de la justice, de la paix, de l'amour et de la coexistence tolérante. Et comme le fusil du révolutionnaire nous a protégés, empêchant notre liquidation et l'annihilation de notre identité nationale sur le champ brûlant des combats, nous avons une totale confiance en notre capacité à défendre notre rameau d'olivier sur le champ des batailles politiques. Le ralliement mondial à la justesse de notre cause et en faveur de l'instauration de la paix basée sur la justice démontre sans ambiguïté que le monde sait aujourd'hui qui est le bourreau et qui est la victime, qui est l'agresseur et qui est l'agressé, qui mène la lutte pour la liberté et pour la paix et qui est le terroriste. Et voici que les pratiques quotidiennes des forces d'occupation et des bandes de colons fanatiques et armés contre notre peuple, ses enfants et ses femmes mettent à nu le visage hideux de l'occupation israélienne, le révèlent dans sa vérité d'agresseur.

Cette conscience mondiale grandissante a fini par toucher des groupes juifs eux-mêmes, à l'intérieur comme à l'extérieur d'Israël, dont les yeux se sont ouverts à la réalité du problème et à l'essence du conflit, et qui ont pris conscience des pratiques quotidiennes inhumaines qui détruisent la tolérance dans l'âme même du judaïsme. Il est désormais bien difficile, voire impossible, pour un Juif de déclarer son refus de l'oppression raciste et son attachement aux libertés

M. Arafat (OLP)

et aux droits de l'homme et de se taire face aux violations israéliennes des droits de l'homme, face aux crimes commis à l'encontre du peuple et de la patrie palestiniens, et plus particulièrement face aux pratiques quotidiennes odieuses des occupants et des bandes de colons armés.

Nous faisons une claire distinction entre le citoyen juif dont les milieux israéliens au pouvoir tentent d'étouffer et de dénaturer la conscience, d'une part, et les pratiques des dirigeants israéliens, d'autre part.

M. Arafat (OLP)

Plus encore, nous réalisons qu'il y a en Israël comme hors d'Israël des Juifs nobles et courageux qui n'approuvent pas la politique de répression et les massacres, qui réprovent la politique d'expansion, de colonisation et d'expulsion du Gouvernement d'Israël et qui reconnaissent à notre peuple un droit égal à la vie, à la liberté et à l'indépendance. Au nom du peuple palestinien, je les remercie tous pour cette position courageuse et honorable.

Notre peuple ne revendique aucun droit qui ne soit le sien, qui ne lui soit reconnu par le droit et les lois internationales. Il ne veut pas d'une liberté au détriment de la liberté d'un autre peuple ni d'un destin qui annulerait celui d'un autre peuple. Notre peuple refuse tout privilège dont il pourrait jouir aux dépens d'un autre peuple, comme il refuse qu'un autre peuple jouisse de privilèges à ses dépens. Notre peuple aspire à l'égalité avec tous les autres peuples, avec les mêmes droits et les mêmes devoirs. J'adresse cet appel à tous les peuples du monde, et particulièrement à ceux qui ont subi l'occupation nazie, et qui ont alors considéré que leur devoir consistait à tourner la page de la tyrannie et de l'oppression exercées par un peuple sur un autre, et d'apporter aide et soutien à toutes les victimes du terrorisme, du fascisme et du nazisme. J'en appelle à ces peuples pour qu'ils prennent clairement conscience de la responsabilité que l'histoire leur a fait porter à l'égard de notre peuple martyrisé qui réclame pour ses enfants une place au soleil de leur patrie, pour qu'ils puissent y vivre comme les enfants du monde entier, libres sur une terre libre.

Il est encourageant de constater que le chemin de notre lutte a atteint ce sommet qu'est l'intifada dans un climat international caractérisé par des efforts soutenus et sérieux en faveur de la détente et de l'entente internationales et pour le progrès des peuples. C'est avec une grande joie que nous sommes témoins des succès remportés par les Nations Unies et leur secrétaire général dans le cadre de leur contribution efficace à la solution de nombreux problèmes et à l'extinction de nombreux foyers de tension dans le monde, dans ce nouveau climat de concorde internationale.

Assurément, il n'est pas possible de consolider ce climat international nouveau et positif sans se tourner vers les problèmes et les foyers de tension éparpillés de par le monde. C'est d'autant plus nécessaire que cela permettra à la conscience humaine de réaliser avec plus d'acuité un bilan de l'activité des hommes et des Etats, et d'entrevoir avec plus de transparence ce que le siècle qui

M. Arafat (OLP)

s'approche nous réserve de défis et de responsabilités nouvelles, loin de la guerre et de la destruction, sur le chemin de la liberté, du bien-être, de la paix et du progrès de l'humanité.

Nous nous accordons tous ici sur le fait que la question palestinienne constitue le problème des problèmes du monde contemporain. C'est la question la plus anciennement inscrite à l'ordre du jour de vos travaux. C'est le problème régional le plus complexe, le plus ramifié, le plus dangereux pour la paix et la sécurité mondiales. La question palestinienne constitue également une priorité pour les deux superpuissances et tous les Etats conscients de la nécessité d'efforts particuliers pour tracer le chemin d'une solution, sur la base de principes de justice qui constituent en eux-mêmes la meilleure des garanties pour l'extension de la paix à l'ensemble du Moyen-Orient.

Nous, dans l'OLP, en tant que direction responsable du peuple de Palestine et de son destin, par fidélité à sa lutte et en hommage au sacrifice de nos martyrs, soucieux de répondre au climat de détente et de concorde et conscients de l'importance de notre contribution aux efforts pacifiques pour trouver une solution politique susceptible de mettre un terme au malheur des guerres et des combats et d'ouvrir la voie à une coexistence pacifique régie par le droit international, nous avons convoqué notre Conseil national palestinien en une session extraordinaire à Alger, entre le 12 et le 15 novembre dernier, et ce dans le but de préciser et de clarifier notre position en tant que protagoniste principal du conflit arabo-israélien, sans la participation et l'accord duquel il ne peut y avoir de solution.

J'ai la joie de vous annoncer en toute fierté que notre Conseil national palestinien, par une pratique démocratique totalement libre, assumait ses hautes responsabilités nationales et avait adopté une série de résolutions sérieuses, constructives et responsables. Ces résolutions ont frayé le chemin de l'approfondissement et de la manifestation de notre désir de contribuer à la recherche d'un règlement pacifique garantissant les droits nationaux et politiques de notre peuple ainsi que la sécurité et la paix pour tous.

La première et la plus décisive des résolutions prises par notre conseil, c'est la proclamation de l'Etat de Palestine avec pour capitale Al Qods Al Charif, Jérusalem, et ce sur la base du droit naturel, historique et légal du peuple arabe palestinien à sa patrie, la Palestine. En vertu des sacrifices de générations

M. Arafat (OLP)

successives pour la défense de la liberté et de l'indépendance de leur patrie et partant des résolutions des sommets arabes, de la force de la légalité internationale telle qu'elle est incarnée dans les résolutions de l'ONU depuis 1947, et en exercice, par le peuple arabe palestinien, de son droit à l'autodétermination, à l'indépendance politique et à la souveraineté sur son sol, conformément à vos résolutions successives.

Il m'importe ici, au moment de répéter cette proclamation historique devant la famille des nations, et maintenant qu'elle est devenue un document officiel des Nations Unies, d'affirmer qu'il s'agit d'une décision sur laquelle nous ne reviendrons jamais et que nous n'arrêterons pas d'oeuvrer à sa réalisation pour venir à bout de l'occupation et pour que notre peuple exerce sa souveraineté dans son Etat.

Cet Etat de Palestine est l'Etat des Palestiniens où qu'ils soient. Ils pourront y développer leur identité nationale et culturelle. Ils y jouiront de la pleine égalité des droits et de leurs convictions religieuses et politiques, ainsi que de leur dignité humaine. Ils y seront protégés par un régime parlementaire et démocratique fondé sur les principes de la liberté d'opinion, la liberté de constituer des partis, la prise en considération par la majorité des droits de la minorité et le respect par la minorité des décisions de la majorité, la justice sociale, l'égalité et l'absence de toute discrimination dans les libertés publiques sur la base de la race, de la religion, de la couleur, ou entre la femme et l'homme, à l'ombre d'une constitution qui assure la primauté de la loi et l'indépendance de la justice, en totale fidélité à l'héritage spirituel et culturel de la Palestine, patrimoine fait de tolérance et de cohabitation entre les religions à travers les siècles.

M. Arafat (OLP)

L'Etat de Palestine est un Etat arabe, son peuple fait partie intégrante de la nation arabe, de son patrimoine, de sa civilisation et de ses aspirations au progrès social, à l'unité et à la libération. Il se réclame de la Charte de la Ligue des Etats arabes, de la Charte de l'ONU, de la Déclaration universelle des droits de l'homme et des principes du non-alignement..

Cet Etat est épris de paix et attaché aux principes de la coexistence pacifique; il oeuvrera de concert avec tous les Etats et tous les peuples pour instaurer une paix permanente basée sur la justice et le respect des droits.

Cet Etat croit à la résolution des conflits régionaux et internationaux par des moyens pacifiques, en application de la Charte des Nations Unies et de leurs résolutions. Il rejette la menace de l'usage de la violence, de la force et du terrorisme, leur utilisation contre la sécurité de son propre territoire ou contre son indépendance politique, ou contre l'intégrité territoriale de tout autre Etat, sans porter atteinte à son droit naturel à défendre son territoire et son indépendance. Cet Etat croit que l'avenir ne réserve que la sécurité à ceux qui auront agi justement, ou auront aspiré à la justice.

Voici l'Etat de Palestine que nous avons proclamé et que nous oeuvrerons à concrétiser, pour qu'il prenne sa place entre les autres pays, qu'il participe et innove dans l'édification d'un monde libre où règnent la justice et la paix. Notre Etat aura son gouvernement provisoire, avec l'aide de Dieu, dans les plus brefs délais. Le Conseil national palestinien a chargé le Comité exécutif de l'OLP d'assumer les responsabilités de ce gouvernement provisoire en attendant sa formation. Pour concrétiser cette décision, notre Conseil national palestinien (CNP) en a adopté une série d'autres dont il importe de souligner ici les plus importantes, pour confirmer notre détermination à aller de l'avant avec sérieux dans la voie de la juste solution pacifique, et à déployer les plus grands efforts pour sa réussite.

Notre Conseil national a affirmé la nécessité de la tenue de la conférence internationale sur la question du Moyen-Orient, dont le coeur est la question de Palestine, sous l'égide des Nations Unies et avec la participation des cinq membres permanents du Conseil de sécurité ainsi que de toutes les parties au conflit dans la région, y compris l'OLP, unique représentant légitime du peuple palestinien, sur un pied d'égalité. Ceci en considérant que la conférence internationale se tiendra sur la base des deux résolutions du Conseil de sécurité 242 (1967) et 338 (1973), ainsi que sur la base de la garantie des droits nationaux et politiques légitimes du peuple palestinien, au premier rang desquels son droit à l'autodétermination.

M. Arafat (OLP)

Notre Conseil national a également affirmé la nécessité du retrait d'Israël de tous les territoires palestiniens et arabes qu'il a occupés en 1967, y compris la Jérusalem arabe, l'établissement de l'Etat palestinien et l'abolition de toutes les mesures de rattachement et d'annexion, ainsi que le démantèlement des colonies édifiées par Israël dans les territoires palestiniens et arabes depuis 1967. Toutes ces exigences ont été formulées par les sommets arabes, et particulièrement par les sommets arabes de Fès et d'Alger.

Notre Conseil national a affirmé la nécessité d'oeuvrer pour placer les territoires palestiniens occupés, y compris la Jérusalem arabe, sous la tutelle des Nations Unies pour une période limitée. Ce pour protéger notre peuple et créer un climat propice à la réussite des travaux de la conférence internationale, ce pour parvenir à un règlement politique global et instaurer la sécurité et la paix pour tous, peuples et Etats, au Moyen-Orient, à travers l'acceptation et le consentement mutuels, et afin de permettre à l'Etat de Palestine d'exercer son autorité effective sur ces territoires. Tout ceci également a été affirmé dans les décisions issues des sommets arabes. Notre conseil a aussi affirmé la nécessité de résoudre la question des réfugiés palestiniens, conformément aux décisions des Nations Unies. Il a également affirmé qu'il garantirait la liberté de croyance et de culte dans les Lieux saints de Palestine pour les adeptes de toutes les religions. Notre Conseil national a également confirmé ses décisions précédentes concernant les relations spéciales et privilégiées entre les deux peuples frères, jordanien et palestinien, et que la relation future entre l'Etat de Palestine et le Royaume hachémite de Jordanie se fera sur une base confédérale, selon le principe du choix volontaire et libre des deux pays frères. Ceci pour consolider les liens historiques et les intérêts vitaux qui les réunissent.

Le Conseil national a renouvelé sa conviction que le Conseil de sécurité des Nations Unies devait établir et garantir les dispositions de la sécurité et de la paix entre tous les Etats parties au conflit dans la région.

Je tiens à souligner ici que ces décisions, ainsi qu'il ressort clairement de leur contenu et de leur formulation, reflètent la fermeté de notre foi dans la paix et la liberté, ainsi que notre profonde conscience du climat de détente internationale, et de l'attachement de la communauté internationale à des solutions équilibrées qui répondent aux aspirations et aux intérêts fondamentaux des parties au conflit. Ces décisions reflètent également le degré de sérieux de la position

M. Arafat (OLP)

palestinienne au sujet de la paix, son attachement à la paix et la nécessité de la garantir et de la préserver par le biais du Conseil de sécurité, et sous l'égide des Nations Unies.

Ces résolutions apportent une réponse claire et ferme à tous les alibis et les prétextes colportés par certains Etats au sujet de la position et de la politique de l'Organisation de libération de la Palestine. Alors que notre peuple, par son soulèvement comme par l'intermédiaire de ses représentants au Conseil national, votait pour la paix, confirmant son accord avec la tendance dominante elle-même consolidée par la détente nouvelle dans les relations internationales, propice à la solution des conflits régionaux et mondiaux par des moyens pacifiques, le Gouvernement israélien, pour sa part, alimente les tendances agressives et expansionnistes ainsi que le fanatisme religieux, confirmant son obstination à choisir l'agression et à nier les droits de notre peuple.

M. Arafat (OLP)

La partie palestinienne a formulé de son côté des positions politiques claires et responsables, conformes à la volonté de la communauté internationale pour aider à la tenue et à la réussite des travaux de la Conférence internationale de paix.

L'appui international, courageux et bienvenu, à la reconnaissance de l'Etat de Palestine est la preuve éclatante de la justesse de la voie que nous avons choisie, de la crédibilité de nos résolutions et de leur conformité avec la volonté et l'amour de la paix qui animent la communauté internationale.

En dépit de notre grande estime pour ces voix américaines libres qui ont pris l'initiative d'expliquer et de justifier notre position et nos résolutions, l'administration américaine se refuse toujours à appliquer des critères uniques à toutes les parties au conflit et continue à nous imposer - et à nous seuls - l'acceptation de positions qui ne sauraient être tranchées avant la négociation et le dialogue dans le cadre de la conférence internationale.

Je tiens ici à rappeler que reconnaître aux deux parties au conflit l'égalité des droits sur la base de la réciprocité constitue la seule approche qui réponde aux diverses interrogations, d'où qu'elles viennent. Et si les politiques pratiquées sur le terrain reflètent les intentions de ceux qui les conduisent, la partie palestinienne a plus de raisons de s'inquiéter et de s'interroger au sujet de son propre sort et sur son avenir face à un Etat d'Israël bardé des armes les plus modernes, y compris des armes nucléaires.

Notre Conseil national a renouvelé son engagement vis-à-vis des résolutions des Nations Unies qui affirment le droit des peuples à résister à l'occupation étrangère, à la colonisation et à la discrimination raciale ainsi que leur droit à lutter pour l'indépendance. Il a également renouvelé son refus du terrorisme sous toutes ses formes, y compris le terrorisme d'Etat, confirmant par là son adhésion aux décisions prises à ce sujet : la résolution du sommet arabe d'Alger en 1988, les deux résolutions des Nations Unies, 42/159 de 1987 et 40/61 de 1985, ainsi que ce qui figure à ce sujet dans la Déclaration du Caire du 7 novembre 1985. Cette position est claire et sans équivoque. En dépit de cela, je réaffirme ici une fois encore, en ma qualité de président de l'OLP, que je condamne le terrorisme sous toutes ses formes.

Je salue tous ceux que je vois face à moi dans cette salle, qui ont un jour été accusés d'être des terroristes par leurs bourreaux et leurs colonisateurs au cours des combats menés dans leurs pays pour les libérer du joug de la

M. Arafat (OLP)

colonisation. Ce sont aujourd'hui des dirigeants investis de la confiance de leurs peuples et de fidèles et sincères partisans des principes et des valeurs de la justice et de la liberté. Un grand salut aux martyrs qui sont tombés, victimes du terrorisme et des terroristes, au premier rang desquels le compagnon de ma vie, mon adjoint, le martyr-symbole Khalil el Wazir, ainsi que tous les martyrs tombés dans les massacres infligés à notre peuple dans les lieux les plus divers, dans les villes, les villages et les camps de Cisjordanie, de Gaza et du Liban.

La situation dans notre patrie palestinienne ne souffre plus l'attente. Les masses de notre peuple et nos enfants sont à la tête du cortège, portant le flambeau de la liberté, tombant quotidiennement dans la lutte pour chasser les occupants et consolider les fondements de la paix dans leur patrie libre et indépendante aussi bien que dans la région tout entière. Le Conseil national palestinien a ainsi fondé ses résolutions sur le réalisme, prenant en considération les circonstances particulières aux Palestiniens et aux Israéliens ainsi que la longue histoire de tolérance qui les a unis dans le passé.

Les Nations Unies ont à l'égard de notre peuple et de ses droits une responsabilité historique exceptionnelle. Voici plus de 40 ans que les Nations Unies ont décidé, sur la base de la résolution 181 (II), d'établir deux Etats en Palestine, l'un arabe palestinien et l'autre juif. Et nous voyons qu'en dépit de l'injustice historique qui a frappé notre peuple, cette résolution assure aujourd'hui encore les conditions de légitimité internationale qui garantissent le droit du peuple arabe palestinien à la souveraineté et à l'indépendance nationale.

L'accélération du processus de paix dans la région requiert un effort exceptionnel de la part de toutes les parties concernées et de leurs partenaires internationaux. Je citerai plus précisément les Etats-Unis d'Amérique et l'Union soviétique, investis d'une grande responsabilité vis-à-vis de la cause de la paix dans notre région.

A cette étape, le rôle des Nations Unies et des cinq membres permanents du Conseil de sécurité, celui des blocs et des instances internationales est vital et crucial. C'est pourquoi, j'ai l'honneur, en ma qualité de président du Comité exécutif de l'OLP, qui assume momentanément les responsabilités du gouvernement provisoire de l'Etat de Palestine, de vous présenter l'initiative de paix palestinienne suivante.

M. Arafat (OLP)

Premièrement, que de sérieux efforts soient déployés pour réunir le Comité préparatoire de la Conférence internationale de paix au Moyen-Orient, sous l'égide du Secrétaire général des Nations Unies, et ce, sur la base de l'initiative des deux Présidents, Gorbatchev et Mitterrand, qui a reçu l'appui de nombreux Etats et que le Président Mitterrand a eu l'obligeance d'exposer devant votre assemblée à la fin du mois de septembre dernier - initiative préluant à la tenue de la Conférence internationale, qui est appuyée par la totalité des Etats dans le monde, à l'exception du Gouvernement d'Israël.

Deuxièmement, partant de notre foi en le rôle vital des Nations Unies et forts de la confiance que nous accordons à la légalité internationale, nous réclamons une action visant à mettre notre terre palestinienne occupée sous la tutelle momentanée des Nations Unies : que s'y déploient des forces internationales qui protègent notre peuple en même temps qu'elles supervisent le retrait des troupes israéliennes de notre patrie.

M. Arafat (OLP)

Troisièmement, l'Organisation de libération de la Palestine recherchera un règlement pacifique global avec les parties concernées au conflit arabo-israélien, y compris l'Etat de Palestine, Israël et ses autres voisins, dans le cadre de la conférence internationale de paix au Moyen-Orient, sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, de façon à garantir l'égalité et l'équilibre des intérêts et, tout particulièrement, le droit de notre peuple à la liberté et à l'indépendance nationale, ainsi que le respect du droit de toutes les parties au conflit, comme je viens de le dire, à exister dans la paix et la sécurité.

Si ces bases sont adoptées lors de la conférence internationale, nous aurons franchi une étape essentielle en direction de la solution juste, ce qui permettrait de parvenir à un accord sur l'ensemble des dispositions et des arrangements de sécurité et de paix.

J'espère qu'il est bien clair que notre peuple palestinien, qui aspire à la réalisation de ses droits nationaux légitimes, à l'autodétermination, au retour et à la fin de l'occupation de la terre de sa patrie palestinienne, tient à réaliser ces objectifs en continuant à avancer sur la voie pacifique, dans le cadre de la conférence internationale tenue sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies et conformément à sa charte et à ses résolutions.

J'affirme que nous sommes un peuple qui aspire à la paix, comme tous les peuples de la terre, peut-être avec un peu plus d'ardeur, étant donné la longueur de cette épreuve tout au long de ces années et la dureté de la vie que mènent notre peuple et nos enfants, qui ne peuvent jouir d'une vie normale, à l'abri des guerres, des malheurs, de la souffrance et de l'exil, de la dispersion et des difficultés de la vie quotidienne.

Que s'élèvent des voix pour soutenir le rameau d'olivier, pour appuyer la pratique de la coexistence pacifique et pour renforcer le climat de détente internationale. Joignons nos mains et nos efforts pour ne pas laisser passer une occasion historique, qui pourrait ne pas se représenter, de mettre fin à un drame qui n'a que trop duré et qui a coûté le sacrifice de milliers de vies et la destruction de centaines de villages et de villes.

Et si nous tendons la main vers le rameau d'olivier, le rameau de la paix, c'est parce que celui-ci se répand dans nos coeurs à partir de l'arbre de la patrie et de la liberté.

M. Arafat (OLP)

Je suis venu à vous au nom de notre peuple, la main ouverte, pour que nous oeuvrions à instaurer une paix véritable, une paix bâtie sur la justice. Sur cette base, je demande aux dirigeants d'Israël de venir ici, sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, pour que nous accomplissions cette paix. Et je leur dis, tout comme je vous le dis : notre peuple désire la dignité, la liberté et la paix. Il désire la sécurité pour son Etat tout comme il la désire pour tous les Etats et parties au conflit arabo-israélien.

Je m'adresse ici tout particulièrement aux Israéliens de toutes les catégories, de tous les courants et de tous les milieux et, avant tout, aux forces de la démocratie et de la paix, et je leur dis : Venez! Loin de la peur et de la menace, réalisons la paix, loin du spectre des guerres ininterrompues depuis 40 ans dans le brasier de ce conflit, loin de la menace de nouvelles guerres, qui n'auraient d'autre combustible que nos enfants et vos enfants, venez, faisons la paix, la paix des braves, loin de l'arrogance de la force et des armes de la destruction, loin de l'occupation, de la tyrannie, de l'humiliation, de la tuerie et de la torture.

Je dis : "O gens du Livre, retrouvez-vous en une seule parole", pour que nous établissions la paix sur la terre de la paix, la terre de Palestine.

"Gloire à Dieu au plus haut des Cieux et Paix sur la terre aux hommes de bonne volonté!"

"Mon Dieu, Tu es la Paix. La Paix vient de Toi, la Paix aboutit à Toi. Seigneur, fais-nous vivre dans la paix et accéder au Paradis, ta demeure, la demeure de la Paix."

Enfin, je dis à notre peuple : l'aube, inéluctablement, vient, et la victoire, elle aussi, est déjà en chemin. Je vois la patrie dans vos pierres sacrées; je vois le drapeau de notre Etat palestinien indépendant flotter sur les hauteurs de la patrie bien-aimée.

Je vous remercie et vous salue, avec la miséricorde de Dieu, et ses bénédictions.

M. Yasser Arafat, Président du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

M. ABDEL MEGUID (Egypte) (interprétation de l'arabe) : Monsieur le Président, je suis heureux de vous saluer une nouvelle fois au cours de la présente session de l'Assemblée générale, qui se réunit hors de son siège à New York, pour traiter un des points les plus importants de son ordre du jour.

Je prends la parole à la suite de l'allocution historique que vient de prononcer M. Yasser Arafat, Président du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP). J'aimerais d'abord exprimer à cette occasion ma sincère reconnaissance à S. E. M. Arafat pour son discours historique. Je voudrais également lui rendre hommage pour son courage, sa prévoyance et son sens du réalisme, qualités importantes qui permettront sûrement d'ouvrir la voie vers la paix et la justice au Moyen-Orient.

Notre débat aujourd'hui à l'Assemblée survient à un moment historique. La question de Palestine, dont nous débattons, se trouve à un moment crucial. Si nous nous réunissons aujourd'hui, dans des conditions on ne peut plus exceptionnelles, c'est pour donner un élan à la paix aux fins de parvenir à une paix juste et durable au Moyen-Orient. Nos décisions serviront à façonner l'avenir de générations futures au Moyen-Orient et ailleurs. Les enjeux, comme nos responsabilités, sont très élevés.

La position claire adoptée par la vaste majorité des Etats, indépendamment de leurs affiliations et de leurs politiques, est une preuve véritable de compréhension et d'acceptation, voire même de reconnaissance que la position palestinienne, telle qu'elle est présentée dans les documents de la session extraordinaire du Conseil national palestinien qui s'est tenue à Alger du 12 au 15 novembre 1988, constitue un tournant historique qui mérite le plein appui de tous les peuples épris de paix.

Cette session cruciale du Conseil national palestinien coïncidait avec le premier anniversaire du début de l'intifada du peuple palestinien dans les territoires palestiniens occupés. Ce peuple exige que soit mis fin à l'occupation israélienne et qu'il puisse exercer ses droits inaliénables, tels qu'ils ont été reconnus dans la Charte des Nations Unies, dans les normes du droit international et tels qu'ils ont été énoncés par une série de résolutions de l'Assemblée générale.

M. Abdel Meguid (Egypte)

L'intifada a retenu l'attention de tous et suscité la sympathie et l'appui de l'opinion publique mondiale. Sa raison d'être et ses principes sont universellement reconnus. L'intifada se poursuit, malgré l'oppression israélienne et les souffrances quotidiennes. La volonté du peuple palestinien témoigne clairement du fait que l'appel des Palestiniens en faveur de leur liberté et de leur indépendance sera toujours vibrant et entendu dans toutes les régions du monde. Il est indéniable que la lutte du peuple palestinien devra en fin de compte être couronnée de succès. Le peuple palestinien a payé, au fil des années, un prix très élevé. Il mérite de pouvoir exercer ses droits.

La décision prise en juillet dernier par le Roi Hussein de rompre les liens juridiques et administratifs de la Jordanie avec la Rive occidentale s'inscrit parfaitement dans cette perspective. Cela a placé Israël devant la nécessité de tenir compte des véritables aspects de la situation.

M. Abdel Meguid (Egypte)

Nous avons récemment assisté à plusieurs réunions organisées par différents groupes palestiniens pour examiner les revendications du peuple palestinien et la situation de ses enfants qui vivent sous l'occupation, et ce aux fins de prendre les décisions nécessaires. La session extraordinaire du Conseil national palestinien a reflété la décision des Palestiniens d'assumer leurs responsabilités et de les exercer démocratiquement. Les décisions du Conseil national palestinien ont été prises dans un climat international propice, au moment où plusieurs problèmes étaient réglés. Nous espérons que ce climat positif s'étendra également au Moyen-Orient.

J'aimerais souligner l'importance des trois documents adoptés par le Conseil national palestinien lors de sa réunion d'Alger. Ces documents témoignent de l'évolution fondamentale de la pensée palestinienne, ce qui doit être un message très clair pour tous. Les résolutions palestiniennes ont été adoptées dans un climat international particulièrement propice. Elles coïncident également avec l'évolution positive constatée dans d'autres régions du monde. Elles tiennent compte des conditions existantes, tant régionales qu'internationales, aussi bien que de leurs incidences sur le déroulement du conflit dans la région, ce qui peut s'exprimer par les quatre éléments suivants : premièrement, la reconnaissance des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité qui, avec la réalisation des droits inaliénables du peuple palestinien, est la base pour la convocation d'une conférence internationale pour l'établissement de la paix au Moyen-Orient; deuxièmement, la proclamation d'un Etat palestinien indépendant dans le contexte de la légitimité internationale se fondant sur la résolution 181 (II) de l'Assemblée générale, qui prévoit la création de deux Etats en Palestine - un Etat arabe et un Etat juif - et garantit au peuple palestinien le droit à la souveraineté et à l'indépendance nationale; troisièmement, il s'agit de créer un Etat palestinien indépendant qui instituerait des relations confédérales avec le Royaume hachémite de Jordanie; et quatrièmement, le rejet de la violence et le renoncement au terrorisme.

Il est à noter que la proclamation palestinienne réitère, entre autres, un respect total pour les principes des Nations Unies et, plus particulièrement, pour le règlement pacifique des différends, la Déclaration universelle des droits de l'homme et le principe du non-alignement. L'adhésion à ces principes représente à notre avis une réalisation très importante et un fondement significatif pour le

M. Abdel Meguid (Egypte)

progrès politique qui renforcera les efforts déployés pour parvenir à un règlement juste et acceptable pour toutes les parties à ce conflit.

Je tiens à réitérer clairement qu'à notre avis le Conseil national palestinien a adopté en vérité une démarche réaliste et pratique dans le cadre de la légitimité internationale.

La Déclaration de Stockholm était également claire et explicite, car elle réaffirmerait l'engagement palestinien positif à lutter pour une paix juste et durable qui résoudrait le problème.

Les Palestiniens sont les principaux intéressés dans le conflit au Moyen-Orient. Ils ont clairement identifié leur position, et ont pleinement répondu à une condition universelle, à savoir que les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité devraient constituer la base qui permette d'entreprendre des négociations dans le cadre d'une conférence internationale de paix pour un règlement global et juste du problème.

Dans ce contexte, il convient de souligner que la proclamation d'un Etat palestinien comprenait la reconnaissance de l'existence de l'Etat d'Israël. Ainsi, les Palestiniens ont déclaré leur choix crucial d'entreprendre un processus de paix fondé sur la résolution 181 (II) de l'Assemblée générale sur la partition de la Palestine; ils ont accepté également les principes et les dispositions des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité qui traitaient de cette situation telle qu'elle existait le 5 juin 1967.

La position responsable adoptée par l'Organisation de libération de la Palestine exige des réactions réciproques de toutes les parties et, en particulier, d'Israël.

Je demande instamment à Israël de réagir positivement à l'offre constructive des Palestiniens pour parvenir à une paix juste et durable, une paix qui accepterait l'existence d'un Etat palestinien, ainsi que l'existence d'un Etat d'Israël, une paix qui respecterait les droits du peuple palestinien aussi bien que ceux du peuple d'Israël. La communauté internationale ne doit pas servir les intérêts et les droits d'une seule partie au conflit mais elle se doit de déployer ses efforts et mobiliser toutes ses ressources pour arriver à un règlement conforme aux principes de la justice et du droit international. Le but ultime, c'est la justice pour tous. Nous sommes par conséquent appelés à adopter des résolutions

M. Abdel Meguid (Egypte)

compatibles avec les normes de la légitimité internationale, ainsi qu'avec les objectifs et les principes inscrits dans la Charte des Nations Unies, telle que reconnue par la communauté internationale.

Qu'il me soit permis, dans le cadre de cette réunion historique, de clarifier un nombre de points qui me paraissent importants. Nous allons tous vers une époque de paix et de compréhension dans les relations internationales. Le Moyen-Orient ne doit pas devenir l'exception à cette règle générale. La question palestinienne ne doit pas rester un foyer de tension, de conflit et de déni des droits fondamentaux.

La déclaration d'indépendance du Conseil national palestinien à propos de la résolution 181 (II) de l'Assemblée générale constitue la base d'une légitimité internationale qui garantisse le droit du peuple palestinien à la souveraineté et à l'indépendance nationale. En soi, cela est une acceptation de la partition de la Palestine telle qu'évoquée dans cette résolution. En outre, l'acceptation par les Palestiniens de la résolution 242 (1967) est une reconnaissance très claire des droits d'Israël à exister dans des frontières sûres, reconnues et garanties. Cette reconnaissance implique l'acceptation de l'arrêt des hostilités, ainsi que la reconnaissance du droit d'Israël et de toutes les parties au conflit à la souveraineté, à l'intégrité territoriale et à l'indépendance politique.

Cependant, il doit être tout à fait clair que cette acceptation par les Palestiniens n'est pas un cadeau; Israël doit, à son tour, reconnaître le droit du peuple palestinien à l'existence, à l'autodétermination, à l'indépendance et à la souveraineté et à vivre à l'intérieur de frontières sûres, reconnues et assurées.

C'est un fait accepté qu'Israël a le droit de sauvegarder sa sécurité, mais ce droit ne saurait être un droit absolu. Ce serait défier la logique, les faits historiques et les principes élémentaires du droit et de la justice que d'affirmer que les droits d'Israël doivent prévaloir sur tous les autres droits et dépasser tous les droits de toutes les autres parties à ce conflit. Les droits d'Israël doivent être égaux à ceux des autres car, sans cet équilibre des droits et des responsabilités il serait impossible de réaliser une paix juste et durable.

L'Egypte demande à la communauté internationale et, en particulier, aux grandes puissances et aux membres permanents du Conseil de sécurité, de s'acquitter de leurs responsabilités en ce qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous sommes convaincus qu'un processus de consultation

M. Abdel Meguid (Egypte)

devrait être entrepris pour préparer la convocation d'une conférence internationale de paix au Moyen-Orient. Nous lançons un appel au Secrétaire général des Nations Unies pour qu'il entreprenne ces consultations le plus tôt possible.

L'Egypte et d'autres pays ont présenté plusieurs initiatives constructives pour réaliser la paix au Moyen-Orient. Ces initiatives contenaient des éléments positifs dignes de notre appui. Il importe que ces éléments soient mis en oeuvre et qu'ils donnent un nouvel élan à la réalisation d'un juste règlement de ce conflit. Ce n'est que grâce à une paix juste que les droits et les obligations de toutes les parties intéressées seront réalisés et équilibrés.

M. Abdel Meguid (Egypte)

La communauté internationale et les organes compétents des Nations Unies devraient redoubler d'efforts pour consolider le processus de paix au Moyen-Orient. Dans les diverses régions du monde qui ont connu de longues périodes de tension et de conflit, les Nations Unies ont assumé un rôle vital dans le maintien de la paix, de la sécurité et de la stabilité. C'est pourquoi nous avons le droit d'attendre de la communauté internationale qu'elle fasse preuve du même dévouement sans réserve à l'égard de la réalisation de la paix au Moyen-Orient.

Ce rôle que nous attendons des Nations Unies et de toutes les parties soucieuses d'un règlement pacifique exige que des contacts étroits soient établis avec les parties au conflit. Nous espérons qu'en préparant les négociations et en parvenant à un règlement, les Nations Unies tireront parti de cette atmosphère internationale très favorable pour convoquer la conférence internationale de paix sous les auspices de l'Organisation et répondre ainsi à l'invitation du Secrétaire général. Les cinq membres permanents du Conseil de sécurité et toutes les parties au conflit et, notamment, l'Organisation de libération de la Palestine, seul et authentique représentant du peuple palestinien, devraient participer à la conférence, sur un pied d'égalité, car c'est là le cadre qui a reçu l'appui écrasant de la majorité de la communauté internationale pour instaurer la paix dans la région.

L'Egypte a été à l'avant-garde des Etats qui exigeaient la paix et elle a toujours oeuvré dans les instances internationales et régionales en faveur de la juste cause du peuple palestinien et de l'exercice de ses droits légitimes, dont le plus important est son droit à l'autodétermination et à l'édification d'un Etat indépendant. En outre, l'Egypte, sous la direction du Président Mohamed Hosni Mubarak, a déployé, ces dernières années, des efforts considérables à cette fin. Le Sommet d'Aqaba d'octobre 1988, auquel ont participé le Roi Hussein de Jordanie et M. Yasser Arafat, en est un témoignage de plus. Depuis les tout débuts, l'Egypte a appuyé et reconnu la proclamation d'un Etat palestinien indépendant. Cette position ferme de l'Egypte découle de son engagement stratégique à lutter, quels que soient les obstacles, pour l'instauration d'une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient.

Dans ce contexte, je voudrais rappeler ce que vient de dire Yasser Arafat dans son discours important :

M. Abdel Meguid (Egypte)

"L'Organisation de libération de la Palestine oeuvrera pour l'instauration d'une paix juste et globale entre les parties au conflit arabo-israélien - la Palestine, Israël et d'autres pays voisins - dans le cadre d'une conférence internationale de paix sur le Moyen-Orient pour parvenir à l'égalité de droits et permettre à nos peuples d'exercer leur droit à la souveraineté nationale et à l'indépendance et pour que toutes les parties au conflit dans la région, comme je viens de le dire, puissent vivre dans la paix et la sécurité conformément à la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité."

Nous sommes à une croisée des chemins historique. Toutes les parties intéressées, régionales ou internationales, doivent s'acquitter de leurs responsabilités s'agissant du règlement du conflit du Moyen-Orient. A cet égard, l'Egypte tient à souligner les éléments significatifs et fondamentaux suivants :

Premièrement, toutes les forces internationales devraient inciter Israël à réagir positivement aux décisions historiques prises par les Palestiniens en acceptant le concept de la reconnaissance mutuelle et simultanée entre l'Etat de Palestine et l'Etat d'Israël.

Deuxièmement, les parties intéressées devraient engager un processus de consultations entre elles, dans le cadre du Conseil de sécurité, pour préparer des négociations directes qui pourraient se dérouler grâce à la convocation d'une conférence internationale de paix sur le Moyen-Orient, sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité de même que sur la base de la reconnaissance des droits politiques légitimes du peuple palestinien.

Troisièmement, ce règlement entraînerait le retrait des Israéliens des territoires arabes et palestiniens occupés depuis 1967, y compris le territoire syrien des hauteurs du Golan et la partie orientale de Jérusalem. Cela exigerait également la reconnaissance du droit de tous les peuples et Etats de la région, notamment Israël et les Etats arabes, de vivre en paix, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues et à l'abri de menaces ou d'actes d'agression. Cela permettrait au peuple palestinien d'exercer son droit à l'autodétermination sur son propre territoire sans ingérence extérieure.

L'importance de ces sages décisions prises par les Palestiniens ressort à l'évidence. Elles constituent un pas sérieux et constructif vers la paix. Elles méritent une réaction positive de la part de la communauté internationale et de toutes les parties impliquées directement ou indirectement dans ce conflit, et leur

M. Abdel Meguid (Egypte)

appui. Notre tâche principale est de veiller à ce que cette unique chance de paix, qui ne se représentera peut-être pas dans un proche avenir, ne soit pas perdue. L'histoire du conflit du Moyen-Orient a été, à juste titre, décrite comme une histoire d'occasions manquées. Nous avons été témoins, dans le passé, d'occasions qui n'ont pas été saisies avec la clairvoyance et la détermination qui s'imposaient. Des occasions ont été perdues du fait de l'insistance avec laquelle certains se sont attachés à des intérêts étroits, à courte vue. Mais on doit tirer partie au maximum des circonstances favorables qui existent actuellement pour surmonter les obstacles qui entravent l'instauration de la sécurité et de la stabilité entre les peuples de notre région qui souffrent depuis 40 ans - la durée de ce conflit.

La paix est le défi le plus grand auquel nous devons faire face alors que nous sommes au seuil d'une étape particulièrement cruciale de cette longue histoire de conflit. L'Egypte est fermement convaincue qu'il existe des possibilités réelles et réalistes d'entreprendre des négociations sérieuses pour mettre un terme à la longue période d'agonie et de souffrances que connaissent les peuples du Moyen-Orient en général et le peuple palestinien en particulier. En outre, ces négociations devraient inaugurer une époque où les principes de coexistence pacifique, de bon voisinage et de coopération régiraient les relations entre les Etats de la région.

C'est pourquoi nous affirmons la nécessité pour tous les Etats de la région et du monde entier de saisir cette occasion et de relever le défi que présente la paix pour éviter la catastrophe toujours possible que pourraient entraîner ces tensions perpétuelles et pour instaurer une paix durable dans une région qui est le berceau de la civilisation et des trois religions monothéistes.

M. MASRI (Jordanie) (interprétation de l'arabe) : Nous avons entendu la déclaration historique que vient de faire Yasser Arafat, Président de l'Organisation de libération de la Palestine, au cours de laquelle il a présenté les vues de l'Organisation de libération de la Palestine. Ces vues ont été dégagées lors de la réunion du Conseil national palestinien, tenue en novembre dernier, au cours de laquelle il a adopté une déclaration politique et proclamé l'indépendance et la mise en place d'un Etat de Palestine. Nous pensons que cet événement représente un tournant dans le conflit arabo-israélien et offre une base importante pour l'instauration d'une paix juste et durable dans la région, car il permet d'éliminer tous les obstacles dont on prétextait pour empêcher tout progrès vers la paix.

M. Masri (Jordanie)

Monsieur le Président, je voudrais, pour commencer, vous remercier et remercier le Secrétariat des Nations Unies pour la diligence et l'esprit de coopération dont vous avez fait preuve l'un et l'autre pour assurer le transfert à Genève, depuis le Siège des Nations Unies à New York, du débat de la "Question de Palestine" inscrite à l'ordre du jour de la quarante-troisième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. J'aimerais également souligner l'importance des positions exposées aussi bien par le Président de l'Assemblée générale que par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies dans leurs déclarations respectives en réaction au refus, par les Etats-Unis, d'un visa d'entrée à M. Yasser Arafat, Président du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), qu'il a sollicité pour pouvoir participer au débat de l'Assemblée générale sur le point intitulé "Question de Palestine" à New York. En même temps, j'aimerais mettre l'accent sur le bien-fondé de l'avis donné par le Conseiller juridique des Nations Unies sur la question.

En outre, je voudrais profiter de cette occasion pour dire officiellement combien nous apprécions l'attitude adoptée collectivement par la communauté internationale en rejetant la violation de l'Accord de Siège par le pays hôte. Les difficultés et les procédures qui ont découlé du transfert du débat auraient été évitées si les Etats-Unis avaient respecté les obligations que leur impose l'Accord de Siège. Il est de la plus haute importance de veiller à ce que de telles violations ne se reproduisent pas à l'avenir et que cet incident ne constitue pas un précédent dans les activités de l'Organisation mondiale.

La décision du Secrétaire d'Etat américain de refuser au Président du Comité exécutif de l'OLP l'accès au Siège des Nations Unies est une insulte à l'Organisation des Nations Unies ainsi qu'à tous ses membres. Quels que soient les prétextes invoqués, cette décision reste inacceptable car elle revient à donner son assentiment à ce qu'un Etat Membre se voie conférer le pouvoir d'imposer certaines restrictions aux activités des Nations Unies, en contravention de la Charte et de l'autonomie de l'Organisation.

Une fois de plus, l'Assemblée générale est saisie de la question de Palestine. Les membres de l'Assemblée ne connaissent que trop bien l'évolution de cette question au cours des 41 dernières années. En fait, c'est l'Assemblée générale elle-même qui, en 1947, a adopté une résolution sur le partage de la Palestine en deux Etats, l'un juif et l'autre arabe. Cette résolution a été le

M. Masri (Jordanie)

point de départ du problème palestinien, tel que le monde le perçoit aujourd'hui. En d'autres termes, c'est à ce moment précis que les graines du problème sous toutes ses manifestations actuelles ont été semées.

Si point n'est besoin de rappeler ici en détail les diverses phases de l'évolution de cette question au cours des dernières décennies, il me faut néanmoins souligner l'échec de la communauté des nations qui, à ce jour, n'a toujours pas réussi à adopter une position nette vis-à-vis de la violation continue de la Charte des Nations Unies et du mépris affiché à l'égard du droit international, deux traits caractéristiques de l'attitude d'Israël envers les Nations Unies et leurs résolutions, qui sont essentiellement la base sur laquelle Israël s'est fondé pour légitimer quelque peu son existence.

Il y a contradiction inhérente entre le fait que la communauté internationale n'a pu adopter de position ferme et le consensus universel selon lequel la question de Palestine est, par essence, la question d'une terre et d'un peuple sous occupation et qu'Israël est la puissance occupante. De plus, l'échec de la communauté mondiale est incompatible avec le consensus mondial sur la nécessité de trouver un juste règlement à ce problème. L'évolution récente de la situation concernant la question de Palestine exige désormais qu'une action soit entreprise sérieusement pour parer à cet échec. Cette évolution représente un appel explicite lancé à la communauté internationale pour qu'elle mette fin à l'injustice historique infligée au peuple palestinien qui, durant toutes ces années, a prouvé qu'il n'abdiquera jamais devant l'occupation et ne renoncera jamais à ses droits légitimes dans sa patrie.

Le peuple palestinien, par son intifada héroïque, a placé sa cause dans sa juste perspective internationale. Le soulèvement a bien montré qu'Israël ne pourra pas maintenir indéfiniment le statu quo par la force. En outre, le peuple palestinien a réussi à projeter clairement, noir sur blanc, son identité nationale en tant que peuple colonisé aspirant à l'indépendance nationale par le moyen d'une orientation authentiquement et sincèrement pacifique et du désir de coexister avec l'autre partie sur la base de sa capacité d'exercer ses droits nationaux inaliénables, par-dessus tout son droit à l'autodétermination et à la création d'un Etat indépendant sur son territoire national. Cela se trouve reflété dans les résolutions adoptées récemment par le Conseil national de Palestine, qui a réaffirmé l'engagement de l'OLP de poursuivre la recherche d'un règlement pacifique, durable et complet de la question de Palestine.

M. Masri (Jordanie)

La Jordanie n'a cessé - surtout depuis 1967 - de préconiser la recherche d'un règlement pacifique, juste, global et durable de la question de Palestine sur la base de la Charte des Nations Unies et des résolutions pertinentes adoptées par l'organisation mondiale. Dans le discours qu'il a prononcé à la quarantième session de l'Assemblée générale, S. M. le Roi Hussein a souligné que les résolutions qui constituent le fondement équilibré de tout règlement juste et pacifique sont : la résolution 181 (II) de 1947 concernant le partage de la Palestine; la résolution 194 (III) de 1948 relative au règlement du problème des réfugiés palestiniens; la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité, qui demande à Israël de se retirer des territoires arabes occupés et réaffirme le droit de chaque Etat de la région à vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues; et la résolution 338 (1973) du Conseil de sécurité, qui demande la tenue de négociations entre les parties au conflit. Ces résolutions, prises ensemble, ont été universellement acceptées comme constituant les principes fondamentaux nécessaires à la réalisation du règlement souhaité, une fois qu'elles auront été appliquées et scrupuleusement respectées.

La Jordanie considère que la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité a constitué, dès son adoption, la base principale des initiatives de paix et des efforts internationaux destinés à faire face aux résultats de la guerre de 1967. C'est pourquoi la Jordanie a persisté dans ses efforts, aux niveaux interarabe et international, pour mobiliser l'appui au respect et à la mise en oeuvre de ladite résolution.

L'acceptation de cette résolution par la Jordanie représente le début de l'évolution d'une position arabe vis-à-vis d'un règlement pacifique du conflit arabo-israélien, dont le coeur est la question de Palestine. Cette position a gagné du terrain ces dernières années et s'est concrétisée sous forme d'une série de résolutions adoptées lors du sommet arabe tenu à Fès, en 1982, qui a reflété une attitude arabe unifiée attachée à la légalité internationale en tant que programme de règlement du conflit arabo-israélien. Dans ce contexte, des initiatives conjointes jordano-palestiniennes ont été présentées. Puis est apparu un nouveau consensus arabe lors des sommets arabes tenus à Amman en 1987 et à Alger en 1988, durant lesquels les appels lancés en faveur de la convocation d'une conférence internationale sont venus renforcer cette orientation.

M. Masri (Jordanie)

Le point culminant de toutes ces démarches a été l'émergence d'un mouvement et d'une position fermes et indiscutablement palestiniens à l'égard de la paix, tels qu'ils se trouvent reflétés dans les résolutions adoptées par le Conseil national palestinien à sa dernière session d'Alger. Nous sommes fermement convaincus qu'une occasion historique s'offre à nous en ce moment et que nous ne devons pas la laisser passer, car elle représente une contribution inestimable au processus de paix, à condition que l'autre partie au conflit arabo-israélien fasse preuve de bonne foi. C'est en vain qu'Israël continue de tergiverser et de rejeter les démarches sincères et de bonne foi des Palestiniens pour vivre en paix dans un Etat palestinien indépendant aux côtés d'Israël.

M. Masri (Jordanie)

Nous sommes certains que les membres de la communauté internationale, même ceux qui font des déclarations dans le sens contraire, se rendent parfaitement compte qu'il existe désormais une position arabe marquée par un haut degré de modération et de responsabilité et fondée sur les dispositions des résolutions internationales susmentionnées. Que les décisions du CNP répondent ou non aux conditions fixées par certaines puissances, force est de reconnaître que le mouvement palestinien officiel vers la paix a maintenant pris une forme distincte étayée par des documents. Il est vain et de mauvais aloi d'essayer de le nier.

La question est maintenant de savoir si Israël est prêt à réagir à cette position arabe et palestinienne positive. On peut aussi se demander si les Etats-Unis, qui insistent sur une reconnaissance spécifique d'Israël par les Palestiniens, accepteront une reconnaissance analogue, par Israël, de la partie palestinienne et de ses droits nationaux légitimes.

Nous regrettons que la réponse à ces questions reste négative. Le mouvement arabe vers la paix n'a pas trouvé d'écho en Israël. Au contraire, la série d'actes d'agression perpétrés par Israël contre le peuple palestinien et dans toute la région révèle une attitude totalement différente qui expose toute la région au danger d'un affrontement permanent et d'une tension constante qui ne sont pas en harmonie avec le climat actuel de détente dans les relations internationales, les relations entre les deux superpuissances notamment. Les dirigeants israéliens extrémistes exploitent les politiques intérieures pour jalonner d'obstacles la voie vers la paix en encourageant les tendances raciales et fondamentalistes fondées sur des credos et des rêves qui relèvent du mythe. Ces dirigeants, de même que la tendance extrémiste en Israël, poussent la société israélienne dans une direction opposée à l'orientation modérée qui caractérise l'attitude arabe, et ce malgré l'apparition d'une tendance assez importante au sein de la société israélienne qui ne cesse de réclamer une paix juste. Les manoeuvres de certaines forces au pouvoir en Israël qui encouragent l'extrémisme pourraient bientôt conduire à étouffer les voix israéliennes modérées conscientes des dangers que la persistance de l'occupation des terres palestiniennes fait courir à la société israélienne elle-même, et qui craignent que ne disparaisse l'appui accordé à Israël par ses amis et partisans qui, publiquement, se réclament de cette attitude pour justifier la plupart des formes d'appui donné par l'Ouest à Israël depuis sa création et sans lequel Israël n'aurait pu subsister.

M. Masri (Jordanie)

Cette différence d'attitudes à l'intérieur d'Israël même pourrait mettre les amis de ce pays face à un dilemme moral et politique dont l'enjeu pourrait devenir plus important à mesure que le temps passe.

J'en viens maintenant à la façon partielle et sélective dont certaines puissances traitent les diverses parties au conflit. Il est déplorable en effet de voir que les Etats-Unis n'ont pas réagi de manière positive au changement radical intervenu dans la position palestinienne, changement que le monde entier a accueilli avec enthousiasme. La réaction négative des Etats-Unis n'est pas conforme aux engagements et aux promesses répétés des Américains de reconsidérer les relations entre les Etats-Unis et l'OLP, si cette dernière acceptait les résolutions 242 (1967) et 338 (1973), reconnaissait Israël et renonçait au terrorisme.

N'est-ce pas ce que l'OLP a fait en adoptant les récentes résolutions du Conseil national palestinien, comme vient de le réaffirmer M. Arafat? Prétendre que la position palestinienne ne remplit pas les conditions requises revient, pour les Etats-Unis, à désavouer leurs responsabilités et politiques et morales ainsi que leurs engagements en tant que superpuissance, en tant que membre permanent du Conseil de sécurité et en tant que partenaire dans le processus de paix au Moyen-Orient.

Qualifier de terrorisme la résistance nationale légitime d'un peuple qui languit sous l'occupation est ridicule et contraire à toute logique. Le droit des peuples à résister au colonialisme est un droit acquis qu'ont exercé toutes les nations, y compris le peuple des Etats-Unis d'Amérique lui-même. On ne peut donc dénier ce droit au peuple palestinien qui subit l'une des formes de colonialisme les plus brutales de l'histoire de l'humanité. Se lancer, à ce stade, dans une discussion pour définir le terrorisme et spécifier qui est un terroriste et qui ne l'est pas ne contribuera guère, à notre avis, à une solution véritable des problèmes urgents qui nous occupent. Qu'il suffise de rappeler ici que certaines personnes qui avaient été condamnées par les tribunaux de certains pays occidentaux ont occupé des postes de première importance en Israël et que l'on n'a pas hésité à traiter avec elles personnellement en dépit de leur condamnation. Qui plus est, le traitement infligé par Israël, puissance occupante, au peuple palestinien, surtout depuis qu'a commencé l'intifada, n'est qu'une forme abominable de terrorisme systématique pratiqué simultanément par l'Etat et par des bandes armées de colons israéliens.

M. Masri (Jordanie)

Des voix pro-israéliennes, aux Etats-Unis plus particulièrement, persistent à dire que rien ne saurait justifier que les grandes puissances s'efforcent vraiment d'oeuvrer dans le contexte du processus de paix, puisque les "parties extérieures" ne sauraient être plus disposées à la paix que les principales parties au conflit, et que de telles initiatives devraient venir de la région elle-même. Ces appels reflètent les sentiments des éléments extrémistes en Israël, et ne tiennent aucun compte de la nature réelle du conflit et du rôle direct joué par les parties extérieures.

De plus, la méfiance et l'appréhension accumulées des parties au conflit les rendent incapables de prendre l'initiative. Ces notions sont trompeuses et les accepter signifierait le maintien de l'impasse où se trouve actuellement le processus de paix. En réalité, c'est ce que souhaitent les milieux extrémistes israéliens.

Toutefois, en raison des responsabilités toutes spéciales qui sont les leurs en tant que membres permanents du Conseil de sécurité, les grandes puissances ont le devoir de s'acquitter de leurs obligations : maintenir la paix et la sécurité internationales et ne ménager aucun effort pour résoudre un conflit qui met en péril l'une des régions les plus vitales du monde et qui, selon toute probabilité, aurait de graves répercussions à l'échelle mondiale.

C'est pourquoi nous continuons de penser que la convocation, sous l'égide des Nations Unies, d'une conférence internationale de paix à laquelle participeraient sur un pied d'égalité les cinq membres permanents du Conseil de sécurité et les parties au conflit, y compris l'OLP - le seul représentant authentique du peuple palestinien - est le meilleur moyen d'arriver à un règlement pacifique du conflit qui afflige l'ensemble de la région depuis des dizaines d'années.

M. Masri (Jordanie)

Nous espérons maintenant que la nouvelle administration des Etats-Unis se dégagera du legs dont elle a hérité, y compris la décision récemment prise par le Secrétaire d'Etat, et qu'elle saura contribuer de façon constructive au modelage du processus de paix, en tant que superpuissance et en tant que puissance qui a donné à l'une des principales parties au conflit les principaux moyens d'assurer sa force et de survivre.

La Jordanie, en tant que partie principale au conflit arabo-israélien et en tant que pays qui a un lien organique avec la question de Palestine, persistera inlassablement dans ses efforts pour parvenir à un règlement pacifique qui garantisse la sécurité et la stabilité dont ont désespérément besoin tous les peuples de la région. La Jordanie continuera de coopérer de manière constructive dans le contexte de tout effort international sincère, et nous espérons sincèrement que ces efforts reprendront bientôt de façon intensive pour accélérer le processus de paix tendant vers la convocation d'une conférence internationale de paix.

A cet égard, nous espérons que les bons offices du Secrétaire général des Nations Unies recevront le plein appui de toutes les parties au conflit et des cinq membres permanents du Conseil de sécurité pour permettre que la conférence internationale soit convoquée aussitôt que possible. Dans le cadre de cette conférence, des efforts seront déployés pour régler le conflit arabo-israélien, au coeur duquel se trouve la question de Palestine, et qu'il faudra résoudre dans tous ses aspects. Ce règlement renforcerait la sécurité, la paix et la stabilité non seulement dans la région du Moyen-Orient mais dans le monde tout entier également.

Le Prince AL-FAISAL (Arabie saoudite) (interprétation de l'arabe) :
Monsieur le Président, je voudrais une fois encore vous exprimer notre profonde gratitude ainsi qu'au Comité chargé de l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et à son président et aux membres de ce comité pour les efforts sans relâche qu'ils ont déployés avec succès pour défendre la cause de la Palestine malgré tous les obstacles et toutes les difficultés créés par Israël pour empêcher le Comité de démasquer les violations flagrantes du droit et des principes internationaux.

Nous nous réunissons tous aujourd'hui à Genève pour examiner la question de la Palestine, question qui a été soumise à l'Assemblée générale et qui aurait dû être examinée au Siège des Nations Unies à New York. Le fait que les Etats-Unis d'Amérique ont refusé d'accorder un visa d'entrée à M. Yasser Arafat, Président du

Le Prince Al-Faisal (Arabie saoudite)

Conseil exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), nous a obligés à déplacer ces discussions à Genève. Le Royaume d'Arabie saoudite a par conséquent exprimé son profond regret devant cette décision américaine qui est injuste pour le peuple palestinien et qui est contraire aux principes nécessaires pour la réalisation de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde.

Il y a à peu près deux mois, dans son message adressé à l'Assemblée, le Roi Fahd bin Abdul Aziz, gardien des deux mosquées saintes, a déclaré que tous les efforts déployés pour permettre à l'humanité d'avoir une vie meilleure seraient vains tant que nous ne serons pas parvenus à une paix juste et durable. Son interprétation de la paix est qu'elle est indivisible, et que le droit à la paix n'est pas la prérogative de certains alors qu'elle est refusée à d'autres; le droit à la paix ne se résume pas à une question, à l'exclusion de tout le reste.

La paix ne peut être l'acceptation d'un statu quo ni la soumission devant la force et la répression. Ces dernières ne sauraient remplacer la justice ni le maintien de la paix.

La voix du peuple palestinien, que nous avons entendue aujourd'hui par la bouche de M. Yasser Arafat, Président de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), a réaffirmé ces faits et nous a rappelé que les peuples ont des droits sur leurs terres et que ces droits ne disparaissent pas avec le temps ou du fait d'oubli ou de trous de mémoire. La répression et l'occupation dont est victime le peuple palestinien depuis si longtemps ont renforcé la détermination de ce peuple à être plus déterminé encore à vivre dans la liberté et dans l'indépendance sur une terre libre et indépendante qui lui soit propre, et il est maintenant clair que ce peuple a démontré sans le moindre doute que son objectif est la paix et que sa préoccupation principale est d'avoir la possibilité de parvenir à cette paix.

Si l'humanité d'aujourd'hui est la recherche d'une paix fondée sur la justice, cet objectif fait toujours l'objet de violations de la part de ceux qui ne veulent pas de la coexistence pacifique. Israël a eu recours à tous les moyens possibles pour détruire ces méthodes pacifiques visant à mettre fin au conflit. Si Israël croit qu'il peut déraciner les Palestiniens de leur propre terre et effacer l'histoire de la Palestine de la mémoire d'une nouvelle génération et détruire le souvenir même de cette histoire en continuant d'occuper les terres palestiniennes et par des efforts désespérés de coloniser ces terres et de s'y installer, en

Le Prince Al-Faisal (Arabie saoudite)

déportant et en expulsant les habitants et en éliminant l'identité du peuple palestinien et en commettant des actes de répression sauvage, alors le soulèvement palestinien héroïque aura réaffirmé que la répression et la force brutale n'abolissent pas la réalité même de l'existence, même quand la misère revêt des proportions colossales.

Le soulèvement palestinien nous rappelle également que les droits légitimes ne périssent pas. Tous les jours, le soulèvement souligne la vitalité des Palestiniens dans leur juste quête.

Après une année entière de soulèvement, il est maintenant manifeste que la répression israélienne n'a fait qu'augmenter la détermination de ce soulèvement. La conclusion logique de ce phénomène est que le statu quo ne peut continuer et que des initiatives sont nécessaires pour le changer.

Une année entière de solidarité, de défi et de détermination a imposé, à tous les niveaux, une nouvelle attitude et une nouvelle méthode pour le traitement de la question palestinienne et le transfert de cette question au coeur même des préoccupations internationales et a révélé à l'opinion publique le bien-fondé et la légitimité de la question palestinienne. Le monde est conscient maintenant que c'est là le coeur même du conflit arabo-israélien, comme l'a montré le soulèvement, qui a imposé sa cause comme une réalité et une responsabilité historiques que la communauté internationale ne peut ignorer.

La déclaration d'un Etat palestinien indépendant a couronné la lutte sans relâche du peuple palestinien et est un complément logique au soulèvement héroïque qui a pour armes des pierres, pour bras la détermination et pour munitions la foi en Dieu et en son aide divine. Tout l'appui massif à la cause palestinienne n'est qu'une conséquence naturelle de tous ces faits.

Le Prince Al-Faisal (Arabie saoudite)

Grâce aux résolutions historiques adoptées le mois dernier à Alger par le Conseil national palestinien, le peuple palestinien a pu jeter les fondations solides de l'unité nationale et les chefs palestiniens ont pu formuler et adopter un programme politique pour trouver une solution pacifique au problème palestinien, qui se fonde sur la légalité internationale et toutes les résolutions des Nations Unies relatives à la question de Palestine, y compris les deux résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. Ce programme a fait l'objet d'une réponse positive dans tous les forums internationaux.

Nous venons juste d'entendre la déclaration du Président Arafat, dans laquelle il a expliqué ses idées de paix pour le Moyen-Orient et confirmé clairement et nettement les résolutions positives adoptées par le Conseil national palestinien, résolutions que consolident le cadre et le processus de paix.

Par ailleurs, les résolutions adoptées par l'Assemblée générale le 7 décembre, condamnant Israël, demandant le boycottage des relations diplomatiques, commerciales et culturelles avec Israël et considérant comme illégales les politiques et pratiques dont le dessein est d'annexer les territoires palestiniens et autres territoires occupés depuis la guerre de 1967, sont parfaitement conformes aux réactions internationales qui soulignent le désir de la communauté internationale de faire en sorte que l'Organisation de libération de la Palestine soit autorisée à s'exprimer dans cette instance internationale. Tout cela ne fait que s'ajouter aux facteurs positifs que l'on relève dans les récents progrès réalisés dans la question de Palestine et met en exergue les nouveaux changements fondamentaux intervenus dans cette question et dans la façon dont elle est traitée au niveau international.

Les Nations Unies ont récemment remporté des succès dans la recherche de solutions à de nombreux problèmes régionaux : questions de l'Afghanistan et de la Namibie et d'autres encore. La confiance de la communauté internationale dans le rôle des Nations Unies s'est considérablement accrue. Aujourd'hui, les discussions portant sur la question de Palestine placent l'ONU devant un choix en ce qui concerne sa crédibilité et son aptitude à instaurer la paix et la sécurité dans une importante région du monde. Ce rôle prend une importance nouvelle si nous considérons que la question de Palestine, qui est au coeur du conflit arabo-israélien, suscite depuis longtemps l'inquiétude des Nations Unies.

Le Prince Al-Faisal (Arabie saoudite)

Pour établir sa crédibilité, l'ONU doit adopter une position ferme et efficace face au refus israélien d'accepter une solution pacifique et aux pratiques illégales et oppressives que poursuit Israël, notamment les attaques répétées contre les Palestiniens et les incursions et les attaques dont est victime un Etat Membre des Nations Unies, le Liban. Il est certain que les résolutions adoptées par l'Assemblée générale le 7 décembre sont des mesures qui vont dans la bonne direction pour établir la crédibilité des Nations Unies. Le Conseil de sécurité doit donc assumer ses responsabilités et suivre la même voie.

Convaincus que la paix est indivisible, nous notons les succès remportés par les Nations Unies, illustrés par la résolution 598 (1987) adoptée par le Conseil de sécurité sur la guerre Iran-Iraq, qui fait référence à l'imposition de sanctions conformément aux dispositions de la Charte des Nations Unies contre toute partie qui refuserait d'accepter cette résolution, ce qui a débouché sur un processus qui lui-même a permis d'aboutir à instaurer un climat pacifique dans la région du Golfe. Nous demandons donc que la même procédure des Nations Unies soit utilisée contre Israël, puisque ce pays est la partie qui rejette une solution pacifique. L'Assemblée générale et le Conseil de sécurité devraient adopter des résolutions similaires pour imposer des sanctions contre Israël au cas où il refuserait de se conformer à la volonté internationale.

Un autre important facteur favorable à la crédibilité des Nations Unies pourrait être la manière dont l'Organisation considère les résolutions et les intentions positives du Conseil national palestinien en ce qui concerne la solution pacifique de la question palestinienne, fondée sur la légalité internationale et les résolutions des Nations Unies concernant la question de Palestine, y compris les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité.

Tous ces facteurs aideraient indubitablement les Nations Unies à assurer la paix au Moyen-Orient et à accroître la confiance de la communauté internationale dans le rôle de l'Organisation.

Dans l'histoire, rares sont les occasions exceptionnelles qui se présentent de trouver des solutions justes à des problèmes internationaux qui paraissent insolubles. C'est faire preuve d'une grande sagesse que de saisir de telles occasions. Par contre, les méconnaître ou ne pas les saisir, c'est mal juger la tendance de l'histoire et l'évolution des événements, surtout lorsqu'il s'agit de problèmes d'une importance capitale.

Le Prince Al-Faisal (Arabie saoudite)

Une telle occasion exceptionnelle est offerte par les mesures importantes adoptées le mois dernier par le Conseil national palestinien. Ce conseil a adopté des résolutions historiques qui ouvriront de nouvelles perspectives pour une solution juste et pacifique de la question de Palestine. Il incombe donc à tous, particulièrement à cette importante étape dans l'évolution de la question palestinienne, de reconnaître l'Etat palestinien et de lui accorder le statut d'un Etat observateur dans cette instance et de convoquer une conférence internationale sur le Moyen-Orient, à laquelle participerait pleinement l'Organisation de libération de la Palestine. Nous devons tenir compte de ces nouveaux développements, compte tenu en particulier du fait qu'on ne peut se permettre dans la région de laisser passer une nouvelle occasion exceptionnelle. Ce n'est pas le moment d'adopter des positions négatives et de laisser passer cette occasion favorable à la paix et à la souplesse.

Nous espérons que les débats et les résolutions de la présente session de l'Assemblée générale permettront de restaurer la confiance de la communauté internationale dans l'Organisation et qu'ils nous permettront aussi de nous engager sur la voie de la paix au Moyen-Orient.

M. AL-MASRI (République arabe syrienne) (interprétation de l'arabe) :
Pour la première fois aujourd'hui, l'Assemblée générale aborde la question de Palestine hors du Siège, conformément à la résolution qu'elle a adoptée à la quasi-unanimité pour confirmer son droit d'inviter quiconque à se faire entendre devant elle et de garantir le droit d'accès et le droit à la libre expression. L'Assemblée générale a prouvé par là sa volonté d'adopter des résolutions et de les mettre en oeuvre.

Alors que nous abordons l'examen de l'une des questions les plus graves survenues depuis la seconde guerre mondiale, le soulèvement palestinien - l'intifada - entre dans sa deuxième année. Ce soulèvement - cette révolution - a prouvé catégoriquement que le peuple palestinien est déterminé à libérer son territoire de l'occupation israélienne, quels que soient les sacrifices que cela exige. Il a prouvé également que la ferme volonté du peuple de libérer les territoires occupés ne saurait être anéantie ou soumise, quels que soient les défis qu'il doit relever.

M. Al-Masri (Rép. arabe syrienne)

Le Moyen-Orient, berceau des civilisations et des religions révélées, qui incarne toutes les valeurs humanitaires et morales depuis des siècles, est l'objet d'une invasion sioniste et colonialiste qui vise sa destruction.

Les ambitions colonialistes sont à l'origine de ces invasions barbares. Elles sont également à l'origine de la création d'une entité coloniale en Palestine arabe - terre de paix -, et de la fourniture à cette entité d'un appui militaire et diplomatique. C'est ainsi qu'elle peut survivre, générer une tension permanente dans la région, saper sa stabilité et empêcher son développement et son progrès dans le but de défendre les intérêts coloniaux et de créer le grand Israël, du Nil à l'Euphrate.

Les dirigeants sionistes de l'époque actuelle n'ont pas caché que pour réaliser cet objectif, il faudra procéder à l'expulsion des populations de leurs territoires. C'est exactement la pratique suivie depuis 40 ans, les forces d'occupation israéliennes n'ayant cessé de prendre des mesures fascistes et de pratiquer une politique d'expulsion et de déportation contre le peuple palestinien des territoires arabes occupés. Cette théorie est toujours appliquée, et même d'une manière de plus en plus évidente.

La politique d'agression et d'expansion d'Israël n'est plus un secret pour qui que ce soit. Depuis toujours, la politique d'Israël procède d'un plan colonialiste qui se fonde sur l'agression et sur l'expansion. Ce plan a été conçu selon la politique colonialiste et la pensée colonialiste. Le grand dessein ainsi poursuivi a été clairement révélé, une fois de plus, par les guerres d'expansion menées par Israël, l'occupation par Israël des territoires arabes, de Jérusalem et du territoire syrien des hauteurs du Golan, et par le refus d'Israël de se retirer de ces territoires occupés.

Israël a toujours refusé de se conformer à la volonté de la communauté internationale telle qu'elle est exprimée dans les résolutions de l'Organisation des Nations Unies qui demandent à Israël de se retirer des territoires palestiniens et arabes occupés, d'abroger l'annexion de Jérusalem et du territoire syrien des hauteurs du Golan, de renoncer à modifier la structure démographique et culturelle des territoires, de mettre fin à sa politique visant l'établissement de colonies de peuplement dans les territoires occupés et de démanteler celles qui ont été établies, afin de permettre au peuple palestinien d'exercer ses droits inaliénables.

M. Al-Masri (Rép. arabe syrienne)

Au lieu de se conformer à ces appels, les forces d'occupation israéliennes ont renforcé leurs pratiques fascistes dans les territoires occupés afin de les vider de leur population arabe. Tous les moyens ont été employés - terreur, harcèlement quotidien, châtement collectif, démolition des maisons - pour expulser la population de ses terres.

L'occupation par Israël des territoires palestiniens et autres territoires arabes constitue, selon la Charte des Nations Unies et les règles du droit international, une agression permanente. Ce qui aggrave encore la situation, c'est que de l'occupation, on est passé à l'établissement de colonies de peuplement, bien que l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité aient condamné l'occupation et l'établissement de colonies de peuplement et aient demandé à plusieurs reprises à Israël de mettre fin à l'établissement de colonies, de démanteler celles qui existent déjà et de se retirer des territoires occupés.

Selon son interprétation des dimensions du conflit arabo-israélien, la Syrie a toujours considéré la cause palestinienne comme sa propre cause et, dans les instances internationales, a toujours à oeuvrer à la mise en valeur de l'identité palestinienne. La Syrie a fait des sacrifices pour soutenir la cause du peuple palestinien et ses droits inaliénables, y compris son droit au retour, à l'autodétermination et à la création d'un Etat souverain et indépendant sur son territoire national. La Syrie s'est ainsi fermement engagée pour défendre la cause palestinienne, et c'est pourquoi l'agression israélienne se poursuit contre mon pays. Le Golan a été occupé - pis, le Golan occupé a fait l'objet d'une mesure d'annexion en 1981. Malgré cela, la Syrie a adopté une position de principe ferme selon laquelle la restitution à la Syrie des hauteurs syriennes du Golan est inséparable de la restitution au peuple palestinien de son territoire national, de la garantie de ses droits inaliénables et de la libération de tous les territoires arabes occupés.

La situation dans les territoires arabes occupés est extrêmement grave en raison des pratiques fascistes perpétrées par les forces israéliennes contre les populations arabes. On tire sur des hommes, des femmes, des adolescents et des enfants désarmés qui manifestent pour la liberté, on leur brise les os, on détruit leurs maisons et on utilise contre eux des gaz qui asphyxient et, dans certains cas, provoquent des avortements.

M. Al-Masri (Rép. arabe syrienne)

Depuis plus de 40 ans, toute une génération du peuple palestinien souffre de l'occupation. Si la communauté internationale ne prend pas des mesures efficaces pour obliger Israël à respecter les dispositions de la quatrième Convention de Genève de 1949 relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre et à se retirer de tous les territoires occupés, la situation ne pourra que s'envenimer, ce qui risque d'avoir des conséquences imprévisibles pour la paix dans la région et, certainement, dans le monde entier. Les événements qui se sont produits au Moyen-Orient pendant les 40 dernières années ont prouvé qu'Israël ne veut pas la paix. Israël veut la terre. Sa conception de la paix se fonde sur l'occupation, l'expansion et l'acquisition de territoire par la force. Cette conception est tout à fait contraire à la véritable conception de la paix, qui se fonde sur la justice, l'équité, la cessation de l'occupation et la restitution de leurs droits à ceux à qui ils appartiennent.

M. Al-Masri (Rép. arabe syrienne)

Ceux qui croient naïvement qu'il est possible de trouver une solution sous l'occupation ou alors que le peuple palestinien est privé de ses droits, y compris son droit à sa patrie, la Palestine, et ses droits à l'autodétermination et à la création d'un Etat indépendant et souverain dans son territoire national, n'ont pas appris les leçons de l'histoire, car une paix juste ne saurait être réalisée dans le cadre d'une politique d'occupation, d'expansionnisme et de colonies de peuplement.

Il faut comprendre qu'il ne saurait y avoir de paix sans la cessation de l'occupation et sans l'exercice par le peuple de Palestine de son droit à l'autodétermination. La première condition pour obtenir la paix doit être le retrait des territoires occupés et le rétablissement des droits de la population de la région. Il ne saurait y avoir de paix tant que la population ne recouvrera pas ses droits et tout son territoire.

Il est impossible de faire régner la paix dans la région sans le retrait inconditionnel et total de tous les territoires arabes occupés. De même, il ne saurait y avoir de paix tant que le peuple palestinien ne pourra exercer ses droits nationaux légitimes, y compris son droit de rentrer dans sa patrie, la Palestine, son droit à l'autodétermination et son droit de créer un Etat indépendant. On ne peut même pas parler de paix sans parler des conditions de cette paix. Le faire serait une erreur très grave.

A notre avis, Israël ne veut pas la paix dans la région. Je ne crois pas que nous ayons besoin de nous étendre trop longtemps sur cette question pour tirer cette conclusion. Israël veut que les Arabes acceptent ses visées expansionnistes.

Israël continue de rejeter la tenue d'une conférence internationale de paix sur le Moyen-Orient sous les auspices des Nations Unies et avec la participation de toutes les parties concernées, y compris l'Organisation de libération de la Palestine et les membres permanents du Conseil de sécurité. Le refus d'Israël de s'engager sur la voie qui mène à une paix juste et durable signifie qu'Israël entend poursuivre sa politique d'occupation et de déni des droits du peuple palestinien, perpétuant ainsi la tension dans la région et tout ce que cette tension implique pour la région et pour le monde.

M. Al-Masri (Rép. arabe syrienne)

Le soulèvement du peuple arabe palestinien, la résistance des Syriens à l'occupation israélienne des hauteurs du Golan, la résistance des Libanais à l'occupation israélienne au Sud-Liban, tout cela prouve que l'occupation ne peut durer.

La cause palestinienne est au coeur du conflit. Toute solution qui ne tient pas compte des droits nationaux du peuple palestinien irait à l'encontre de la paix. En effet, nous avons vu les résultats des Accords de Camp David. Ces accords sont devenus un encouragement à l'agression constante de la part d'Israël. Il suffit de nous rappeler l'attaque commise en 1982 contre le Liban, au cours de laquelle Beyrouth a été détruite et le Sud-Liban occupé. Il y a également eu l'annexion des hauteurs du Golan et de Jérusalem et l'escalade de l'oppression contre les habitants des territoires arabes occupés et la poursuite de la politique des colonies de peuplement dans ces territoires. Tout cela montre qu'Israël ment lorsqu'il prétend vouloir la paix.

Nous continuerons d'affirmer qu'Israël est un Etat agresseur, un agent contre la paix et la sécurité au Moyen-Orient et dans le monde entier. L'Assemblée générale a reconnu ce fait, le 1er novembre 1975, lorsqu'elle a décidé que le sionisme est une forme de racisme. Le 5 février 1982, elle a déclaré, après l'imposition des lois israéliennes sur le Golan que le bilan d'Israël et les mesures qu'il continue d'adopter prouvent qu'il n'est pas un Etat épris de paix. Israël continue également de rejeter la résolution du 11 mai 1948.

Ceux qui pensent que des concessions du peuple palestinien pourraient favoriser la paix au Moyen-Orient se trompent. Nous connaissons les visées colonialistes et expansionnistes d'Israël. Nous sommes convaincus qu'une politique de concessions n'encouragera que davantage Israël à montrer plus d'intransigeance et plus d'agressivité. Il est clair que les pressions exercées sur les Arabes pour qu'ils fassent concession après concession n'ont servi qu'à donner d'importants avantages à Israël et à l'encourager à poursuivre sa politique de guerre et d'agression. Ces concessions n'ont pas incité Israël à faire un seul pas vers la paix.

La Syrie a toujours cherché à souligner et à reconnaître l'identité palestinienne. La Syrie a toujours lutté pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, y compris son droit à l'autodétermination et son droit de rentrer dans sa patrie, la Palestine, ainsi que son droit à la création de son Etat

M. Al-Masri (Rép. arabe syrienne)

indépendant et souverain. La Syrie a toujours demandé à l'opinion publique internationale d'appuyer la juste cause de la Palestine et de manifester cet appui en reconnaissant les droits légitimes du peuple arabe palestinien. C'est pourquoi la Syrie appuie la création de l'Etat de Palestine, et ce conformément à sa politique, au droit international et aux décisions des sommets arabes.

Par son soulèvement héroïque, le peuple palestinien a montré qu'il rejette l'occupation israélienne et qu'il est résolu à recouvrer ses droits nationaux. La Syrie estime que l'appui au soulèvement et à la résistance palestinienne est la voie qui mènera à la paix et au rétablissement des droits du peuple palestinien.

Israël défie les résolutions des Nations Unies, qui sont l'expression de la volonté internationale. Israël persiste dans sa politique d'occupation. Ce faisant, il voue à l'échec tous les efforts en vue d'instaurer une paix juste et durable au Moyen-Orient.

La seule voie vers la paix est la tenue d'une conférence internationale de paix sous les auspices des Nations Unies avec la participation de toutes les parties intéressées, y compris l'Organisation de libération de la Palestine, seul représentant légitime du peuple palestinien, et d'autres Etats épris de paix. La paix ne pourra régner que si la population de la région recouvre ses droits. Elle ne pourra régner que si l'occupation des territoires arabes cesse.

Nous estimons que pour réaliser la paix, il faut réaffirmer les résolutions pertinentes des Nations Unies, dans le contexte de la conférence internationale, avec la participation de toutes les parties intéressées et des membres permanents du Conseil de sécurité.

Si Israël ne se retire pas des territoires arabes occupés et si la question de Palestine n'est pas réglée d'une façon qui garantisse les droits du peuple palestinien, il ne pourra y avoir de paix au Moyen-Orient. Et s'il n'y a pas de paix juste et durable au Moyen-Orient, l'occupation se poursuivra. C'est une situation que nous devons refuser et à laquelle nous devons résister.

M. Al-Masri (Rép. arabe syrienne)

Par conséquent, nous estimons que la résistance à l'occupation va se poursuivre dans le Golan, dans le Sud-Liban et dans les territoires occupés de la Palestine, et cette résistance n'est simplement que le résultat naturel de l'occupation.

Pour conclure, nous saluons ici le soulèvement du peuple palestinien arabe dans les territoires occupés. Nous saluons ceux qui, avec les pierres qu'ils ont lancées, ont allumé une révolution héroïque qui ne cessera que lorsqu'elle sera parvenue à sa juste conclusion : le rétablissement des droits du peuple palestinien dans un Etat souverain et indépendant.

M. AZIZ (Iraq) (interprétation de l'arabe) : L'évolution récente dans la lutte palestinienne rend la discussion de la cause palestinienne à ce moment même et à Genève, une occasion historique des plus importantes de favoriser à la cause palestinienne la prééminence qu'elle mérite dans l'attention de la communauté internationale pour déterminer les responsabilités et les devoirs que la communauté internationale doit assumer pour enrayer l'injustice et le préjudice infligés au peuple palestinien, des dizaines d'années durant.

Le plus important de ces événements est d'abord le soulèvement héroïque du peuple arabe palestinien, puis les résolutions historiques adoptées par le Conseil national palestinien à sa dix-neuvième session extraordinaire tenue à Alger le 15 novembre dernier; cette session a été nommée à juste titre "La session de l'intifada".

Le soulèvement héroïque dans les territoires occupés et sa continuité pour plus d'un an, en dépit de la violence et du terrorisme exercés par les forces de l'occupation, constituent un témoignage fulgurant et concret de la vitalité du peuple palestinien et de sa détermination absolue à refuser l'occupation et à s'attacher à son territoire et à ses droits à l'autodétermination sur ce territoire. C'est sur cette base solide et concrète dont le monde entier a été témoin que s'érige la décision du Conseil national palestinien de proclamer l'Etat palestinien indépendant. C'est un exercice vivant, libre et courageux du droit à l'autodétermination. C'est un exercice tout à fait conforme à la légitimité internationale exprimée par les résolutions de l'Organisation des Nations Unies depuis 1947, qui confirment le droit du peuple palestinien à l'autodétermination, à l'indépendance politique et à la souveraineté sur son territoire national.

M. Aziz (Iraq)

Avec la proclamation de l'Etat indépendant palestinien, le peuple arabe palestinien établit les attributs démocratiques de son Etat, et affirme son amour de la paix et son engagement à la coexistence pacifique. Ce peuple a également déclaré sa détermination à oeuvrer, à travers son Etat, pour réaliser une paix durable, basée sur la justice et le respect des droits. Le peuple palestinien a exhorté l'Organisation des Nations Unies, qui assume une responsabilité particulière vis-à-vis de la cause palestinienne, de le soutenir pour réaliser ses buts légitimes.

Le peuple palestinien a également confirmé sa foi dans le règlement des problèmes internationaux et régionaux par les moyens pacifiques et conformément à la Charte et aux résolutions des Nations Unies. Il a confirmé également son refus de la menace par la force, de la violence, du terrorisme, et du recours à la force contre l'intégrité territoriale et l'indépendance politique, sans préjudice de son droit naturel à la légitime défense.

Outre la proclamation de l'indépendance, le Conseil national palestinien a établi dans sa déclaration politique un plan d'action équilibré afin de parvenir à des arrangements concernant la sécurité et la paix dans la région.

Le monde entier est tenu de considérer ces résolutions de manière positive et à agir vis-à-vis d'elles de façon sérieuse. Il est d'ailleurs réconfortant de voir l'affluence des reconnaissances et des expressions de bon accueil de ces résolutions de la part d'un grand nombre de pays. En même temps, nous trouvons que les pays qui, jusqu'à maintenant, ont adopté des positions hésitantes, sont tenus de passer outre à cette hésitation et à soutenir les décisions du Conseil national palestinien, à reconnaître l'Etat palestinien indépendant, et enfin soutenir ouvertement l'appel à la tenue de la conférence internationale pour la paix, avec la participation intégrale de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), sur un pied d'égalité avec les autres parties. A cet effet, et en même temps que nous saluons la déclaration des pays de la communauté européenne du 21 novembre, nous souhaiterions que ces pays puissent abandonner cette hésitation au sujet de la reconnaissance de l'Etat palestinien indépendant dont la fondation constitue une condition obligatoire pour la réalisation de la paix au Moyen-Orient.*

* M. Mortensen (Danemark), Vice-Président, assume la présidence.

M. Aziz (Iraq)

Personne n'ignore que les arguments juridiques avancés pour justifier l'abstention de reconnaître l'Etat palestinien n'ont aucune corrélation avec l'esprit du temps actuel, et sont incompatibles avec la vision réaliste nécessaire pour l'évolution des dispositions du droit international en sa qualité d'organisme vivant qui doit répondre aux besoins des temps modernes, et non pas de simples règles établies pour répondre aux besoins d'un temps révolu.

Les événements récents ont confirmé deux faits essentiels. Le premier est le courage du peuple palestinien dans sa lutte qui a duré des dizaines d'années et dont les dernières pages ont été couronnées par le soulèvement héroïque et par la détermination à refuser l'occupation et à établir son Etat indépendant.

Le deuxième fait est la capacité de ce peuple et de ses représentants légitimes à prendre des décisions politiques audacieuses fondées sur la légitimité internationale et sur les institutions et règles juridiques sur lesquelles se fondent les relations internationales modernes.

M. Aziz (Iraq)

Les positions négatives adoptées par certains pays, par complaisance pour les usurpateurs, contre l'Organisation de libération de la Palestine et contre le droit du peuple palestinien à l'autodétermination et à l'édification de son Etat indépendant ne se fondent ni sur la raison, ni sur la logique ni sur le droit. Ce sont des positions arbitraires et partiales en faveur de l'usurpateur, de l'occupant qui viole la légitimité internationale. Ce sont des positions contraires au droit international, à la justice et aux réalités de notre époque.

Parmi ceux qui ont adopté cette position négative, il y a les Etats-Unis. En refusant d'accorder à M. Yasser Arafat, Président du Comité exécutif de l'OLP, un visa d'entrée aux Etats-Unis, qui lui aurait permis d'intervenir devant l'Assemblée générale au Siège, à New York, le Gouvernement américain non seulement a agi en violation flagrante de l'Accord de Siège, mais encore a adopté une position arbitraire et illogique. La position des Etats-Unis, qui reflète la mauvaise volonté du Gouvernement américain de comprendre les droits légitimes du peuple arabe de Palestine et le droit des peuples à l'autodétermination, droit qui est la caractéristique essentielle de l'époque moderne, est d'autant plus préjudiciable qu'elle porte gravement atteinte à la cause de la paix, de la sécurité et de la justice dans la région.

Le Gouvernement iraquien, tout en déplorant la position américaine, félicite l'Assemblée générale d'avoir décidé judicieusement de dénoncer la décision américaine et de transférer les travaux de l'Assemblée générale à Genève, afin de pouvoir entendre M. Yasser Arafat, Président du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine.

Nous tenons également à souligner la position adoptée par un autre Etat membre permanent du Conseil de sécurité, le Royaume-Uni, qui ne s'est pas associé à la décision légitime et collective de la communauté internationale. Etant donné qu'elle fut pendant longtemps la plus grande puissance impérialiste à dominer la région, la Grande-Bretagne porte la responsabilité historique des injustices dont souffre le peuple arabe de Palestine et des nombreux problèmes qui sévissent dans la région. La Grande-Bretagne n'a pas encore, à ce jour, manifesté la volonté d'oublier son passé colonialiste ni de renoncer à ses visées de domination. La Grande-Bretagne continue d'adopter une position négative et suspecte à l'égard de la question de Palestine et d'autres questions touchant la région, position préjudiciable à la cause de la sécurité, de la stabilité et de la justice.

M. Aziz (Iraq)

Nous tenons également à dire que la position adoptée par certains pays qui exigent du peuple palestinien et de ses dirigeants qu'ils donnent davantage de preuves de la sincérité de leur désir de paix est totalement unilatérale et partielle, car ces mêmes pays n'exigent pas des occupants eux-mêmes qu'ils respectent la volonté de la communauté internationale, le droit international et les résolutions des Nations Unies, qui demandent la fin de l'occupation des terres palestiniennes.

L'occupant doit comprendre qu'en s'obstinant à perpétuer l'occupation et à dénier ses droits au peuple palestinien, il va à contre-courant de l'histoire et que toute position qui va à contre-courant de l'histoire est vouée à l'échec. L'occupant ne doit pas sous-estimer l'aptitude du peuple palestinien à poursuivre la lutte pour libérer sa patrie, mettre fin à l'occupation et édifier un Etat indépendant. L'occupant ne doit pas non plus sous-estimer la détermination de la nation arabe d'appuyer cette lutte légitime. L'expérience de la lutte continue que mènent depuis des dizaines d'années les Palestiniens et qui jouit de l'appui constant des Arabes et d'une large solidarité internationale témoigne de toute évidence de ce fait.

L'Iraq s'engage à toujours appuyer la juste lutte du peuple palestinien et de l'Organisation de libération de la Palestine, son seul et authentique représentant. L'Iraq appuie les décisions du Conseil national palestinien et reconnaît l'Etat palestinien. Ce faisant, l'Iraq se conforme à la position ferme qu'il a adoptée en faveur du choix fait par le peuple de Palestine et ses représentants légitimes et réaffirme sa foi en la justesse de la cause du peuple arabe de Palestine.

A la suite des décisions du Conseil national palestinien, il importe que l'Organisation des Nations Unies assume les responsabilités qui lui incombent en vertu de la Charte, qui prévoit la garantie de la sécurité, de la paix et de la justice pour tous. Il importe également qu'elle adopte des résolutions et une position courageuses pour mettre en marche le processus de paix dans la région.

M. AL-KHALIFA (Bahreïn) (interprétation de l'arabe) : Je voudrais tout d'abord féliciter le Comité spécial pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien pour les efforts inlassables qu'il a faits pour attirer l'attention sur le peuple palestinien et mobiliser l'opinion publique mondiale afin que le peuple palestinien puisse recouvrer ses droits légitimes dans le cadre d'un effort sérieux destiné à instaurer la paix tant souhaitée au Moyen-Orient.

M. Al-Khalifa (Bahreïn)

La communauté internationale a puisé courage et espoir dans la réunion historique qui s'est tenue entre les deux superpuissances à Moscou, cette année, et qui a marqué l'inauguration d'une ère nouvelle et positive de détente, où les divergences idéologiques sont composées et les risques d'affrontement réduits. L'un des indices de ce rapprochement est l'accord intervenu pour résoudre un certain nombre de conflits régionaux dans le monde et favoriser des relations positives entre les cinq membres permanents du Conseil de sécurité. Cela se reflète dans la décision collective qui a été prise sur des questions importantes touchant la paix mondiale.

Ainsi, l'Organisation des Nations Unies une fois encore assume le rôle qui lui incombe en vertu de la Charte en tant qu'organisation internationale efficace vouée à la recherche de solutions appropriées des conflits internationaux et à la création de conditions favorables à la coexistence et à la coopération entre les peuples dans le monde. Les négociations visant à instaurer la paix dans divers foyers de tension, tels que l'Afghanistan et la Namibie, vont bon train. Malheureusement, la question de Palestine et celle de la situation au Moyen-Orient n'ont pas reçu une attention égale.

L'Assemblée générale se réunit aujourd'hui à Genève dans des circonstances qui défient la logique et la pratique. Notre présence ici pour examiner la question de Palestine, qui aurait dû être débattue à New York, témoigne de la volonté de la communauté internationale de sauvegarder l'indépendance et la neutralité de l'Organisation, et de sa résistance aux efforts tentés pour enfreindre les chartes et accords internationaux.

Nous avons été stupéfaits de voir les Etats-Unis refuser à M. Yasser Arafat, Président du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine, le visa d'entrée qui lui était nécessaire pour prendre part aux délibérations sur la question de Palestine, alors que l'OLP jouit du statut d'observateur auprès de l'Organisation des Nations Unies.

M. Al-Khalifa (Bahreïn)

Mais la voix de la Palestine se fera entendre d'ici - de Genève. Il n'y a aucune puissance au monde qui puisse étouffer la voix de la vérité, et l'opinion palestinienne sera connue de tous, partout, y compris de la conscience même du monde. Ils voulaient cacher la vérité; ils peuvent se rendre compte à présent à quel point ils se sont leurrés.

Depuis de longues années - en fait depuis la Déclaration Balfour de 1917 -, le peuple palestinien est victime de toutes sortes de persécution et d'injustice organisée. Depuis lors, ce peuple lutte avec acharnement pour préserver son identité nationale et ses droits légitimes, portant sa cause, entre autres questions importantes, à l'attention internationale. Il a été et continue d'être en butte à toutes les formes de terrorisme, du terrorisme militaire au terrorisme social et économique, du terrorisme direct des pratiques israéliennes criminelles dans les territoires occupés au terrorisme politique. Tout cela se fait au moyen de pressions et d'activités illégales contraires au droit et aux conventions internationaux. Les mesures de répression israéliennes comprennent le meurtre gratuit, la détention collective, la destruction de maisons et de récoltes, le contrôle des ressources en eau, sans compter d'autres mesures inhumaines pratiquées sans distinction aucune pour forcer le peuple palestinien à capituler.

Le peuple arabe de Palestine lutte contre ces méthodes sionistes barbares avec une résistance accrue et se défend contre l'agression avec une abnégation et un héroïsme sans précédent. Il offre au monde entier l'exemple de l'expérience humaine d'un peuple déterminé à recouvrer ses droits et à instaurer une paix juste : le soulèvement audacieux - l'intifada - qui en est à sa deuxième année d'existence, expression véritable des sentiments des Palestiniens face à l'occupation de leur patrie par Israël.

La persistance du soulèvement populaire dans les territoires occupés, qui s'est transformé en révolution légitime organisée des masses, est la preuve évidente de la détermination du peuple palestinien à recouvrer son territoire occupé, à exercer ses droits légitimes et à résister au terrorisme israélien tant que ses objectifs nationaux n'auront pas été réalisés.

C'est des violents affrontements dans les territoires occupés et du puissant mouvement politique d'Alger que sont nés les résolutions du Conseil national palestinien, son communiqué politique et la Déclaration d'indépendance de l'Etat de Palestine, proclamée le 15 novembre 1988. Ils sont l'incarnation véritable de la

M. Al-Khalifa (Bahreïn)

volonté du peuple palestinien, telle que reflétée par toutes les tendances actuelles. L'acceptation par le Conseil national palestinien des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité ainsi que du droit à l'autodétermination en tant que base de la convocation de la conférence internationale de la paix au Moyen-Orient, et la volonté sincère dont il a fait montre en acceptant un règlement pacifique du conflit laissent deux possibilités à Israël : soit une paix juste et globale, soit un affrontement avec la résistance palestinienne qui se renforce de jour en jour. Tant que la crise persistera, les Nations Unies demeureront captives de leur responsabilité historique et morale, et ce jusqu'à ce qu'un règlement durable soit trouvé au conflit.

Les décisions du Conseil national palestinien ont réfuté les arguments habituellement avancés par Israël et ses alliés pour rejeter le statut de l'Organisation de libération de la Palestine et ne pas répondre aux efforts de paix fondés sur la légitimité internationale.

Il est regrettable, surtout maintenant, qu'Israël adopte une attitude négative vis-à-vis des décisions du Conseil national palestinien et poursuive sa politique d'agression et de terrorisme. Ce faisant, Israël renforce notre conviction qu'il se soucie fort peu des appels à la paix dans la région et n'y prête aucune attention.

La meilleure preuve en est la récente agression barbare d'Israël contre le Liban, au cours de laquelle il a violé les frontières, le territoire, les eaux et l'espace aérien libanais sans aucun scrupule moral ou humanitaire. Comment Israël ou ses alliés peuvent-ils parler de droits de l'homme ou de lutte contre le terrorisme lorsque des civils innocents - enfants, femmes et vieillards - continuent d'être massacrés en masse dans les camps à l'aide de missiles et de bombes-grappes? Si cela n'est pas du terrorisme, qu'est-ce que c'est?

Le Bahreïn a été parmi les premiers Etats à reconnaître l'Etat palestinien indépendant avec sa capitale, Al Qods, dès la proclamation de cet Etat. C'est là, à notre avis, l'incarnation de la volonté du peuple palestinien et un premier pas vers le rétablissement de ses droits légitimes. L'Etat palestinien est devenu une réalité politique qui ne peut être méconnue. Essayer d'assujettir les Palestiniens ou de les contraindre à vivre dans d'horribles conditions d'occupation est peine perdue; la preuve en est que cette politique s'est soldée par un échec. Au sein des Nations Unies et de la communauté internationale dans son ensemble, on continue d'espérer fermement que les décisions historiques du Conseil national palestinien

M. Al-Khalifa (Bahreïn)

recevront la réponse positive qu'elles méritent. Les événements au Moyen-Orient se succèdent rapidement; il faut donc que des efforts soient faits à l'échelle internationale pour les orienter vers l'instauration d'une paix juste et globale dans la région.

Les Nations Unies ont joué un rôle efficace dans la défense de la cause palestinienne et la mobilisation de l'appui de l'opinion publique mondiale - conformément aux buts et principes prévus par la Charte -, ce qui a eu pour résultat la reconnaissance de l'OLP en tant que seul représentant légitime du peuple palestinien. A ce stade, les Nations Unies ne peuvent renoncer à ce rôle de partisan dévoué de cette juste cause, en particulier maintenant que la création de l'Etat palestinien indépendant a été proclamée.

A ce tournant historique important, il est naturel que les Nations Unies reconnaissent l'Etat palestinien, proclamé le 15 novembre 1988, et lui confèrent le statut d'observateur auprès de l'Organisation. Cette mesure politique est un impératif international, compte tenu de la reconnaissance de cet Etat par un nombre croissant d'Etats. Cette tentative est devenue encore plus urgente depuis la décision jordanienne de rompre ses liens administratifs et juridiques avec la rive palestinienne.

Les Nations Unies doivent donc assumer leur responsabilité en tant qu'instance appropriée de négociation, de façon à trouver une juste solution à cette question conformément à la légitimité internationale. Cela ne peut se faire qu'en adoptant une position ferme devant l'entêtement des dirigeants israéliens à rejeter la convocation de la conférence internationale de paix en vue d'un règlement juste et durable du conflit du Moyen-Orient et de la question palestinienne qui est au coeur de ce problème.

Etant donné le climat actuel de rapprochement et les décisions positives du Conseil national palestinien, nous pensons qu'il conviendrait que la conférence internationale de paix au Moyen-Orient soit convoquée immédiatement, sous les auspices des Nations Unies et avec la participation de toutes les parties au conflit, y compris, sur un pied d'égalité, l'OLP - au nom de l'Etat de Palestine -, et des cinq membres permanents du Conseil de sécurité. Nous pensons également que c'est la seule façon d'instaurer une paix juste et globale au Moyen-Orient et de permettre au peuple palestinien d'exercer sa souveraineté nationale sur son Etat indépendant.

M. Al-Khalifa (Bahreïn)

Unissons donc nos efforts; faisons en sorte que les Nations Unies et la communauté internationale appuient fermement les droits des Palestiniens pour instaurer une paix durable fondée sur la justice et l'équité, une paix dont la réalisation est l'un des objectifs les plus importants des Nations Unies.

M. BEMANANJARA (Madagascar) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de saluer la présence parmi nous de M. Yasser Arafat, Président du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine, qui peut aujourd'hui participer à nos débats selon la volonté clairement exprimée par la quasi-unanimité de l'Assemblée générale, malgré l'attitude - loin d'être surprenante - manifestée par les Etats-Unis. Je tiens aussi à remercier le Secrétaire général pour l'organisation de cette réunion dans un délai aussi court. Enfin, je saisis cette occasion pour féliciter et remercier cordialement les autorités helvétiques de leur coopération exemplaire.

La question de Palestine retient l'attention de notre organisation depuis sa création.

Par de nombreuses résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, nous avons affirmé et réaffirmé sans équivoque les droits inaliénables du peuple palestinien à l'autodétermination sans ingérence extérieure, à l'indépendance et à la souveraineté nationale ainsi qu'à la création de son propre Etat en Palestine.

Nous avons condamné l'occupation par Israël des territoires arabes, conformément au principe de l'inadmissibilité de l'acquisition de territoires par la force et nous avons dénoncé sa politique d'oppression contre le peuple palestinien. Nous avons enfin reconnu la légitimité de l'Organisation de libération de la Palestine en tant qu'unique représentant du peuple palestinien.

Cette année, pourtant, la question revêt un caractère particulier en raison du courageux soulèvement du peuple palestinien depuis 12 mois dans les territoires occupés et de la proclamation de l'Etat de Palestine lors de la dix-neuvième session extraordinaire du Conseil national palestinien.

Cette situation nouvelle nous interpelle et les réactions qu'elle suscite exigent la recherche urgente d'un processus effectif de négociation en vue d'un règlement général, juste et durable du problème du Moyen-Orient et, bien entendu, de la question de Palestine qui est en son centre.

M. Bomananjara (Madagascar)

Comme l'ensemble de la communauté internationale, nous avons suivi avec une indignation croissante la répression déchaînée par Israël contre la population civile sans défense des territoires occupés, représailles brutales et arbitraires qui rappellent les pires violences d'une époque que l'on croyait révolue sauf en Afrique du Sud, digne héritière du colonialisme et du fascisme et par ailleurs alliée de longue date des sionistes.

Le Conseil de sécurité a vivement déploré dans sa résolution 605 (1987) les politiques et pratiques d'Israël qui violent les droits de l'homme dans les territoires occupés, et en particulier l'action de l'armée israélienne qui tue et blesse des civils palestiniens sans défense.

Le 3 novembre dernier, lors de l'adoption de la résolution 43/21, le représentant de l'Organisation de libération de la Palestine nous a exposé d'une manière poignante les atrocités quotidiennes perpétrées par les forces israéliennes d'occupation.

A cet égard, le rapport du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien fournit des informations incontestables sur la répression dans les territoires occupés.

En fait, en réprimant l'intifada, Israël cherche une fois de plus à nier l'évidence comme il s'attache depuis toujours à réfuter la légitimité du mouvement national palestinien et la représentativité de ses dirigeants.

Face aux derniers développements de la situation, nul ne devrait plus douter de la détermination du peuple palestinien de prendre en main sa destinée, quel que soit le poids de la répression. Il est indéniable que l'intifada consolide l'unité nationale de ce peuple martyr, dispersé malgré lui, et les récentes décisions du Conseil national palestinien à Alger apportent une réponse éloquente au soulèvement populaire dans les territoires occupés.

Il est inutile de revenir sur la question de la représentation du peuple palestinien car elle est définitivement réglée. Nous avons nous-mêmes reconnu dans de nombreuses résolutions que l'Organisation de libération de la Palestine est son seul représentant légitime.

Tirant les conclusions de tout ce qui précède, la République démocratique de Madagascar a appris avec joie la proclamation de l'Etat indépendant de Palestine par le Conseil national palestinien le 18 novembre, et elle s'honore de figurer parmi les premiers pays qui ont reconnu ce nouvel Etat.

M. Bemananjara (Madagascar)

Dans un message adressé à S. E. M. Yasser Arafat, S. E. M. Didier Ratsiraka, Président de la République démocratique de Madagascar, a notamment souligné :

"Madagascar, fidèle à ses engagements de soutien à la juste lutte du peuple palestinien sous la direction de l'OLP, son unique et légitime représentant, salue chaleureusement la naissance du nouvel Etat indépendant issu de l'autodétermination souveraine et des aspirations légitimes de votre courageux peuple. Aussi la République démocratique de Madagascar a-t-elle décidé de reconnaître de jure, à compter de ce jour, l'Etat indépendant palestinien, selon les normes pertinentes du droit international."

La déclaration politique adoptée par le Conseil national palestinien témoigne du sens aigu de la responsabilité des dirigeants palestiniens et de leur perception réaliste de la situation.

Les propositions du Conseil national palestinien sont claires et nettes : une coexistence pacifique entre les deux peuples, juif et palestinien, sur la base des résolutions pertinentes des Nations Unies qui reconnaissent le droit à l'existence des deux Etats, juif et arabe, en Palestine. La légitimité d'Israël repose sur la résolution 181 (II) du 29 novembre 1947, qui contient également les conditions de la légitimité internationale garantissant le droit du peuple palestinien à la souveraineté et à l'indépendance.

En vue d'atteindre cet objectif, le Conseil national palestinien préconise la convocation d'une conférence internationale de paix sur le Moyen-Orient, conformément aux directives et autres dispositions contenues dans les résolutions 38/58 C et 41/43 D de l'Assemblée générale; demande, d'un côté, le retrait d'Israël de tous les territoires qu'il occupe depuis 1967, y compris Jérusalem, et de l'autre, l'annulation de toutes les mesures d'annexion; et, enfin, le démantèlement des colonies de peuplement israéliennes dans les territoires occupés.

M. Bemananjara (Madagascar)

Pour créer un climat propice au succès des négociations et favoriser la conclusion d'un règlement politique global, il est demandé au Conseil de sécurité de prendre des mesures efficaces afin d'assurer la sécurité et la protection de la population palestinienne.

La communauté internationale s'est félicitée de la décision historique du Conseil national palestinien et a estimé que celle-ci a créé de nouvelles opportunités pour la recherche de la paix au Moyen-Orient.

Les récentes déclarations de M. Yasser Arafat à Stockholm ont apporté une confirmation sans équivoque sur les intentions de l'OLP et il nous semble raisonnable et encourageant que le Gouvernement suédois y ait aussitôt répondu par la reconnaissance de l'Etat palestinien.

Cependant, Israël et les Etats-Unis ont rejeté l'offre de paix palestinienne en prétextant que le ton modéré des Palestiniens est un trompe-l'oeil, et refusant la proclamation de l'Etat de Palestine, ils conditionnent l'avenir des territoires occupés à des négociations où l'OLP ne saurait être admise selon eux sans satisfaire à un certain nombre de préalables dont, notamment, la reconnaissance explicite de l'Etat d'Israël et de son droit à exister, et la renonciation au terrorisme.

Devrons-nous encore rappeler que la Déclaration d'Alger comme celle de Stockholm répondent sans ambiguïté à ces prétendues conditions?

Concernant la reconnaissance de l'Etat d'Israël, le Conseil national palestinien se réfère expressément aux résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité comme base de la conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient.

Nous savons tous que la résolution 242 (1967) garantit l'existence des Etats de la région. Du reste, le retrait d'Israël exigé par le Conseil national palestinien se limite aux territoires arabes et palestiniens qu'il occupe depuis 1967, y compris Jérusalem.

S'agissant du terrorisme, la Déclaration d'Alger réitère explicitement le refus par le peuple palestinien du terrorisme sous toutes ses formes, y compris le terrorisme d'Etat.

En fait, nous constatons qu'il existe deux poids deux mesures dans certains milieux dès qu'il s'agit du sort du peuple palestinien.

M. Bemananjara (Madagascar)

En effet, on y exige des Palestiniens de reconnaître Israël tout en leur refusant leur propre existence. Actuellement, les Palestiniens adoptent une position réaliste mais les Israéliens répliquent qu'ils n'ont pas besoin de leur reconnaissance par les Palestiniens.

Mais qu'attendons-nous donc des Palestiniens? Qu'ils disparaissent à jamais en renonçant à leurs droits les plus élémentaires, à leur identité nationale et à leur droit à l'autodétermination?

Notre organisation a une responsabilité particulière à l'égard du peuple palestinien pour redresser une injustice qui dure depuis plus de 40 ans.

Nous devons déployer des efforts concrets et constructifs en vue de la convocation rapide de la conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient. C'est pour cette raison que ma délégation appuie les recommandations du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, contenues dans le document A/43/35 et en appelle aux grandes puissances membres permanents du Conseil de sécurité pour qu'elles usent de toute leur influence pour leur application effective.

Qu'il me soit enfin permis, au nom du Président Ratsiraka et au nom de la délégation que je dirige, d'adresser mes très vives félicitations au Président Yasser Arafat pour ce message très courageux et très réaliste qu'il a adressé aujourd'hui à notre organisation et au-delà, à l'opinion internationale. Message de paix, plein de sagesse, adressé à toutes les parties prenantes à cette poignante question du Moyen-Orient, dont la Palestine se trouve au coeur.

M. AL-SABAH (Koweït) (interprétation de l'arabe) : L'Assemblée générale débat la question palestinienne, l'une des causes les plus justes de notre époque dont la solution tarde à arriver, une question qui met à l'épreuve l'attachement des pays et des organisations aux principes pour lesquels lutte l'humanité, à savoir, le droit des peuples à la liberté, à l'autodétermination et à l'indépendance, à la résistance et au rejet de l'occupation.

Aujourd'hui, dans la belle ville hospitalière de Genève, nous examinons la question de Palestine et son impact sur la paix, la sécurité et la stabilité dans la région du Moyen-Orient et dans le monde entier. Malgré l'ampleur de cette question et toutes les longues années de débat dans les instances internationales qui ont eu lieu alors que le peuple palestinien languissait en butte à l'occupation

M. Al-Sabah (Koweït)

et à l'injustice, nous constatons que des grandes puissances travaillent avec persistance avec Israël pour faire obstruction à ce processus de paix et à la solution de cette question conformément aux accords internationaux et aux résolutions pertinentes. Ces puissances non seulement ont aidé l'occupant et pris part avec lui à l'usurpation de la terre, au déracinement du peuple palestinien et à son expulsion et à son oppression, mais elles ont négligé aussi leur rôle et leurs responsabilités particulières prévues par la Charte concernant le règlement des questions internationales sur la base de la neutralité et de l'impartialité. Elles ont été extrêmes dans leur parti-pris pour Israël, sous différents prétextes.

L'Assemblée générale est venue à Genève pour entendre la déclaration de M. Yasser Arafat, Président de l'Organisation de libération de la Palestine dans laquelle il présente une nouvelle initiative de paix en faveur du peuple palestinien à l'intérieur et à l'extérieur des territoires occupés et dans laquelle il explique la position palestinienne vis-à-vis des changements survenus sur la scène internationale, position qui tient compte des idées et requêtes que les puissances politiques influentes espéraient voir l'OLP adopter.

Nous sommes très surpris de constater que ces puissances qui avaient imposé de strictes conditions à l'ouverture d'un dialogue avec l'OLP pour tenter de donner un élan au processus de paix, ont adopté une attitude négative envers la position positive de l'OLP et de son Conseil national. L'Assemblée générale est venue à Genève après que la présente administration des Etats-Unis - le pays hôte du Siège des Nations Unies - a fermé les portes au Président de l'Organisation de libération de la Palestine, le représentant unique et légitime du peuple palestinien, en invoquant des prétextes et des raisons tellement fallacieux et illégaux qu'une grande partie du peuple américain, par l'intermédiaire des médias a répudié cette attitude avant même que ne le fasse la communauté internationale tout entière.

Cette action illégale du Gouvernement américain a non seulement violé ouvertement l'accord du Siège mais a contrevenu à ses valeurs et à ses traditions démocratiques dont elle s'enorgueillit, je pense notamment à la liberté d'expression et d'opinion, à la liberté d'accès à d'autres opinions et à la liberté de débat.

M. Al-Sabah (Koweït)

Cependant, les impératifs du droit et de la logique ne connaissent aucune limite et ne sauraient être bloqués (et tout comme) les rayons du soleil (qui) chassent les ténèbres, ils dissipent le mensonge.

Assimiler la lutte du peuple au terrorisme n'est qu'un prétexte pour empêcher une voix de se faire entendre et de rejeter la cause qu'elle défend. Cette attitude est regrettable. Nous la désapprouvons car elle constitue un précédent grave, et il incombe à tous de s'élever contre elle.

Tout au long des années, la lutte palestinienne a été constante, diversifiée et inflexible. La dernière page glorieuse de la lutte est le soulèvement qui, ces derniers jours, est entré dans sa deuxième année, toujours plus ferme, plus vigoureux et mieux armé. C'est véritablement un événement historique qui ne saurait être inversé. Le soulèvement pourrait être considéré comme une nouvelle étape dans la lutte de l'homme contre la coercition, le despotisme et l'occupation ainsi que comme sa volonté inébranlable de conserver sa patrie, son intégrité, sa liberté et de restaurer ses droits usurpés.

L'essence du soulèvement est la lutte pour la patrie, la dignité et la liberté de l'homme ainsi que le rétablissement des droits. Le fondement de tout cela est la relation entre l'homme qui se soulève et sa terre et la foi en ses droits inaliénables, qui ne fait aucun doute depuis l'aube de la liberté et de la dignité. Le soulèvement revêt les caractéristiques fondamentales de la lutte que mène depuis plusieurs dizaines d'années le peuple palestinien, car il s'agit là d'une révolution populaire qui rallie l'unanimité de la nation - les personnes âgées, les jeunes, les enfants et les femmes - pour rejeter l'occupation et restaurer les droits légitimes des Palestiniens.

La génération montante a dissipé toutes les illusions que caressaient les ennemis du peuple palestinien de transformer l'occupation en un fait accompli et de reléguer la cause palestinienne dans l'ombre de l'oubli. L'endurance du peuple palestinien a ainsi été mise à l'épreuve face aux tentatives israéliennes d'enterrer la révolution palestinienne. La génération montante ne s'est pas laissée intimidée par le fait que l'on brise les os des uns et qu'on en enterre d'autres vivants; elle ne se laisse pas gagner par la peur; elle dit à Israël que la poursuite de l'occupation est impossible.

M. Al-Sabah (Koweït)

Le courageux soulèvement palestinien a ébranlé les structures de l'entité sioniste qui, dans son désespoir, s'est mise à commettre des crimes brutaux contre le peuple palestinien.

Le Koweït en appelle à la communauté internationale pour qu'elle condamne les politiques coercitives et les pratiques répressives dans les territoires arabes occupés qui violent les droits de l'homme fondamentaux du peuple palestinien. Le comportement israélien constitue une violation flagrante du droit international et des conventions internationales, notamment de la quatrième Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre de 1949.

Il est de notoriété publique que la politique de la main de fer et les actes terroristes perpétrés continuellement par Israël visent en fait à appliquer une politique d'annexion progressive de la terre palestinienne de même que des autres territoires arabes occupés du Golan syrien ou du Sud-Liban. Les atrocités commises à l'intérieur des territoires arabes occupés s'accompagnent d'une agression terroriste à l'extérieur contre des concentrations de populations civiles innocentes - palestiniennes et libanaises. La dernière opération militaire israélienne au Liban, qui constitue une violation flagrante de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de ce pays frère, n'est que la manifestation la plus récente de l'arrogance et de l'intransigeance d'Israël, à un moment où la communauté internationale tout entière s'élève contre ce comportement honteux et contre le rejet persistant des efforts de paix qui visent à rétablir la sécurité et la stabilité au Moyen-Orient, sur la base de la justice et de la légalité internationale.

Malgré toutes ces atrocités et ces actes terroristes d'Israël, le soulèvement a suscité un profond sentiment national et renforcé le concept de l'unité palestinienne, un fait qui a permis de rallier derrière l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) non seulement les Palestiniens mais également les pays arabes, de même que toutes les nations du monde éprises de paix. C'est ainsi qu'on a une fois encore constaté que l'OLP est le seul représentant légitime et le bras diplomatique du peuple palestinien. Ce fait a parfaitement été illustré au cours de la réunion du Conseil national palestinien sur le soulèvement historique, qui s'est récemment tenue en Algérie.

Nous avons entendu le discours historique de M. Yasser Arafat, Président de l'OLP, dans lequel il a examiné les importantes résolutions adoptées le 15 novembre, par le Conseil national palestinien, la plus importante étant la résolution historique créant l'Etat palestinien indépendant.

M. Al-Sabah (Koweït)

La création de cet Etat signifie qu'une nouvelle réalité se fait jour dans les relations internationales et l'équilibre international. C'est un pas qui constitue la victoire du réalisme et de la maturité et un appel en faveur de la paix en vue de sortir du tourbillon de la destruction et de l'effusion de sang et de renforcer stabilité et paix.

La résolution proclamant l'Etat palestinien a placé les Nations Unies, notamment les Etats membres permanents du Conseil de sécurité, devant leurs responsabilités historiques pour ce qui est de l'application des résolutions pertinentes des Nations Unies, notamment la résolution 181 (II) de l'Assemblée générale, qui n'a pas encore été pleinement appliquée. Il s'agit d'un changement majeur à l'égard de la question de Palestine, qui est au coeur du conflit israélo-arabe, et qui marque le début d'une nouvelle étape vers le règlement politique de cette importante question.

L'OLP a toujours demandé la paix et en retour elle demande le droit du peuple palestinien à l'autodétermination et à la création d'un Etat indépendant ayant pour capitale la Sainte Jérusalem, tandis qu'Israël par ses politiques et la poursuite de ses agressions prouve qu'il est contre la paix et que son avidité, sa soif d'expansion aux dépens des autres sont sans limite.

Le Koweït estime que la déclaration du Conseil national palestinien pour un Etat indépendant, avec son programme politique et sa nature réaliste, est une arme très forte qui donnera au soulèvement palestinien et à ses masses le sentiment que leurs insignes sacrifices n'ont pas été consentis en vain mais qu'au contraire ils suscitent des résultats positifs bénéfiques à la cause palestinienne.

La majorité des pays - environ 87 - ont à ce jour reconnu l'Etat palestinien, convaincus de la justesse de cette cause et que la proclamation de cet Etat est une mesure souple, caractérisée par la modération et le réalisme, qui se fonde sur une base solide du droit international,

Le Koweït remercie sincèrement les pays qui ont reconnu cet Etat et lance un appel à tous les autres pour qu'ils suivent cet exemple. L'expérience des nations qui ont essayé d'obtenir indépendance et libération et de se joindre aux Nations Unies grâce à la lutte de libération et à la lutte populaire devrait les amener à prendre une mesure rapide non seulement pour reconnaître l'Etat palestinien mais pour lui fournir toutes les formes d'appui afin de l'aider à obtenir la liberté de son peuple et à rétablir les droits légitimes usurpés de celui-ci.

M. Al-Sabah (Koweït)

En outre, le Koweït rend hommage à l'attitude positive des 12 pays de la Communauté européenne à l'égard de la déclaration de l'Etat palestinien indépendant, même si elle s'accompagne d'une réserve inappropriée car nous continuons d'espérer qu'ils finiront par reconnaître l'Etat indépendant, étant donné notamment qu'ils ont reconnu dans leur Déclaration de Venise, de 1980, les droits légitimes des Palestiniens, y compris le droit à l'autodétermination.

M. Al-Sabah (Koweït)

De cette tribune, nous appelons notamment les Etats-Unis à ne pas laisser passer cette occasion historique et à ne pas tenir compte des restrictions injustes qu'ils se sont imposées comme conditions pour entrer en pourparlers avec l'OLP et ses dirigeants. Les Etats-Unis l'ont fait par suite de motifs et d'intérêts qui font fi de la vérité et de la justice et qui les empêchent ainsi de replacer cette question dans son contexte véritable.

Nous voilà à la croisée des chemins, où l'histoire fait une pause en ce moment crucial pour nous permettre de voir si nous sommes capables de franchir les obstacles, de tirer un enseignement des faits et des leçons de notre époque et de nous inspirer de la lutte des générations. Le droit à la vie et à la dignité est un droit sacré de tous les peuples, et le peuple palestinien s'attend à ce que nous l'aidions tous à obtenir ce droit. Ouvrons donc tous ensemble pour préserver ce droit. La voie à cette fin est déjà tracée et elle est nette; c'est la voie qui passe par la conférence internationale de paix, tenue sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, avec la participation des membres permanents du Conseil de sécurité et de toutes les parties au conflit, y compris l'OLP, le seul représentant légitime du peuple palestinien, et sur la base de la Déclaration politique adoptée à la réunion d'Alger et de toutes les résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, y compris les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, mentionnées dans cette déclaration.

Nous espérons également que les Etats-Unis comprendront qu'ils sont seuls à accepter les concepts israéliens, à s'en tenir au statu quo et à laisser les choses en l'état, dans le but de saper toutes perspectives d'une paix juste dans la région du Moyen-Orient.

Un nouveau climat se manifeste à l'heure actuelle dans la communauté mondiale. Ce climat est caractérisé par la détente et un désir véritable de résoudre les problèmes régionaux, qui semblaient insolubles, par l'entremise des Nations Unies. Le Koweït, par conséquent, en appelle à l'Organisation mondiale pour qu'elle use de son pouvoir dans le conflit arabo-israélien. Elle doit faire pression sur Israël, qui fait fi du consensus international, pour l'obliger à s'incliner devant la volonté internationale, à se retirer de tous les territoires arabes occupés et à permettre à l'Etat palestinien indépendant naissant de s'acquitter de son rôle et de ses responsabilités sur son sol national.

M. Al-Sabah (Koweït)

Le Koweït estime, certes, que la paix est nécessaire et doit être instaurée d'urgence dans la région du Moyen-Orient, mais que cette paix ne pourra être instaurée que lorsque le peuple palestinien pourra exercer pleinement ses droits. Sans ces droits légitimes, la paix ne saurait être qu'un mirage.

Enfin, nous voudrions dire au peuple palestinien que nous sommes fiers de son intifada héroïque et sacrée et que nous espérons voir bientôt le drapeau de la Palestine flotter à côté des drapeaux des autres Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies. Je suis plus que sûr que la majorité des Membres qui assistent à ces réunions de l'Assemblée générale partagent cet espoir avec moi.

M. ALATAS (Indonésie) (interprétation de l'anglais) : Bien que j'aie déjà, pendant le débat général, félicité le Président de son élection à la présidence de la quarante-troisième session de l'Assemblée générale, je ne saurais laisser passer cette occasion sans lui rendre hommage pour la maîtrise avec laquelle il a dirigé nos délibérations au cours de ces trois derniers mois. Nous sommes certains qu'à ces réunions spécialement consacrées à une question d'importance extrême pour la communauté internationale, il se distinguera à nouveau en dirigeant nos débats vers une conclusion heureuse.

Je saisis également cette occasion pour me joindre à ceux qui ont déjà pris la parole pour accueillir parmi nous le Président Yasser Arafat, chef de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), et exprimer notre profonde gratitude à son endroit pour sa déclaration particulièrement inspirante et pour son message de paix qui, j'en suis certain, contribueront notablement au succès de nos réunions.

La décision sans précédent de réunir l'Assemblée générale à Genève afin d'entendre le point de vue du Président Arafat témoigne non seulement de l'honneur bien mérité qui lui est fait, mais rend également un hommage approprié à l'OLP, reconnue par l'Organisation des Nations Unies comme seul représentant légitime du peuple palestinien.

Cette réunion est en outre une expression de solidarité internationale et d'appui à l'intifada, le soulèvement populaire dans les territoires palestiniens occupés qui constitue un défi héroïque à l'occupation coloniale israélienne. Et la présence ici de tant de délégations représentées au niveau ministériel souligne

M. Alatas (Indonésie)

l'importance que nous attachons tous aux décisions historiques prises à la dix-neuvième session extraordinaire du Conseil national palestinien, qui s'est tenu à Alger le mois dernier.

Les troubles de l'année écoulée ont apporté un changement spectaculaire dans les territoires occupés. Les protestations spontanées qui ont commencé en décembre 1987 ont maintenant pris la forme d'une rébellion populaire soutenue et largement répandue, qui oppose à la force brutale de la puissance militaire israélienne la détermination inébranlable, l'unité et la ferveur révolutionnaire des masses palestiniennes.

L'intifada a profondément transformé les dimensions stratégiques du conflit arabo-israélien et la question qui se situe au centre de ce conflit : la lutte des Palestiniens pour leur libération nationale et leur indépendance. Il est maintenant reconnu universellement qu'en se soulevant de la sorte, le peuple palestinien tout entier, à l'intérieur et en dehors de sa patrie, rejette catégoriquement le statu quo sous l'occupation coloniale israélienne. En effet, l'intifada a résisté à toutes les tentatives faites pour la contenir ou la supprimer et a ainsi démontré, de manière irréfutable, l'esprit indomptable de la nation palestinienne, qui est profondément convaincue qu'elle parviendra à obtenir le rétablissement de ses droits nationaux inaliénables au retour, à l'autodétermination et à l'établissement d'un Etat souverain et indépendant en Palestine. Et Israël, par ses propres actes, a montré au monde la faillite morale et politique de ses desseins agressifs et expansionnistes vis-à-vis de la Palestine et de la nation arabe tout entière.

Il faut mettre au crédit de la communauté internationale qu'elle a tout de suite reconnu que les méthodes employées par les forces israéliennes pour maîtriser le soulèvement pourraient avoir des conséquences sinistres pour la paix et la sécurité internationales. Le Conseil de sécurité n'a pratiquement pas cessé de siéger de décembre à avril derniers, et a adopté une série de résolutions exigeant d'Israël qu'il renonce sur-le-champ à ses politiques et pratiques qui violent, de manière si flagrante, la Charte des Nations Unies, les conventions de Genève de 1949 et les autres normes internationalement acceptées du comportement civilisé. De même, l'Assemblée, lors d'une séance plénière extraordinaire tenue le 3 novembre, a adopté la résolution 43/21, qui condamne Israël qui viole les droits

M. Alatas (Indonésie)

de l'homme et les libertés fondamentales du peuple palestinien et prie instamment le Conseil de sécurité d'examiner à nouveau la situation dans les territoires occupés. Par ces décisions, les Etats Membres ont manifesté sans équivoque leur révolition face aux dimensions terrifiantes prises par les mesures de répression, les privations et les risques mortels auxquels la population palestinienne est soumise depuis plus d'un an dans les territoires occupés.

M. Alatas (Indonésie)

Cependant, malgré toutes les condamnations, les exigences et les appels, Israël, comme d'habitude, continue de passer outre la volonté de la communauté internationale, encouragé, semble-t-il, par l'appui presque systématique que lui accordent ses alliés et ses amis.

Privés de tout autre recours, les courageux Palestiniens ont suivi la seule voie qui leur était ouverte, à savoir la lutte légitime et juste pour recouvrer leurs droits usurpés.

Dans cette lutte, l'Organisation de libération de la Palestine est indubitablement l'incarnation politique suprême de la révolution nationale palestinienne, et ce fait fondamental ne peut être changé par la force des armes. Ni la machine de propagande d'Israël, ni les efforts tentés pour abolir la Mission d'observation de l'OLP auprès des Nations Unies, ni le refus opposé au Président de l'Organisation qui souhaitait présenter ses propositions de paix aux Nations Unies n'entament la réalité, à savoir que l'OLP a toujours été le seul représentant légitime du peuple palestinien et, partant, la partie principale dans le conflit arabo-israélien et la question de Palestine. En conséquence, toute approche qui ne tient pas compte de l'OLP ou lui dénie sa juste place en tant que partenaire véritable, sur un pied d'égalité, dans la recherche d'une solution sera une démarche futile.

L'intensification irréversible de l'intifada et la décision de la Jordanie de rompre ses liens administratifs et juridiques avec la Rive occidentale ont ouvert la voie à la décision historique prise par le CNP, à sa réunion du 15 novembre 1988, de proclamer l'Etat indépendant de Palestine, en Palestine, avec Al Qods Al Charif pour capitale. Par cette proclamation, la lutte palestinienne pour la libération nationale a atteint de nouveaux sommets d'actualité et d'authenticité. Les combattants l'ont fait en s'engageant, entre autres, à rechercher une solution globale et politique au conflit arabo-israélien et à la question de Palestine, qui en est le centre, dans le cadre de la Charte des Nations Unies et de toutes les résolutions pertinentes des Nations Unies, y compris la résolution 181 (II) de l'Assemblée générale et les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité; à participer sur un pied d'égalité aux négociations dans le contexte d'une conférence internationale de la paix sous les auspices des Nations Unies et sur la base de l'acceptation des droits et des aspirations nationaux palestiniens ainsi que du retrait d'Israël de tous les

M. Alatas (Indonésie)

territoires palestiniens et autres territoires arabes occupés, y compris la Jérusalem arabe; à appuyer l'établissement et la garantie par le Conseil de sécurité d'arrangements de sécurité et de paix entre tous les Etats de la région, y compris l'Etat palestinien; et à rejeter toutes les formes de terrorisme, y compris le terrorisme d'Etat, conformément aux résolutions des Nations Unies, tout en maintenant le droit légitime de résister à l'occupation étrangère et de lutter pour l'indépendance nationale.

Ces décisions historiques sont assez claires et réalistes pour faire échec à toute tentative destinée à montrer l'OLP comme autre chose qu'un véritable mouvement de libération nationale, imbu d'un sens profond de sa responsabilité et voué aux aspirations de son peuple.

L'Indonésie trouve encourageant que ces mesures constructives et politiquement sages aient été bien accueillies par la majorité écrasante des Etats, dont beaucoup ont reconnu de jure le nouvel Etat palestinien.

De son côté, l'Indonésie, le 16 novembre 1988, a reconnu l'Etat palestinien. Cette décision a été aussi naturelle que logique, car la cause palestinienne a toujours été une question pleinement conforme aux principes de notre propre raison d'être, tels qu'ils sont inscrits dans notre constitution, où on lit :

"Etant donné que l'indépendance est le droit de toute nation, toute forme d'asservissement dans ce monde est contraire à l'humanité et à la justice et, par conséquent, doit être abolie."

En outre, comment pouvons-nous sanctifier le principe de la lutte pour l'indépendance et la souveraineté nationales pour notre propre nation et ne pas l'identifier aux luttes similaires qui sont menées par de véritables mouvements de libération, tels que l'OLP? Nous ne demandons donc rien de plus ni rien de moins pour la nation palestinienne que ce que nous avons obtenu pour notre propre peuple : l'indépendance et la justice dans une véritable liberté et dans la dignité humaine.

Il est évident qu'un chemin ardu reste encore à faire pour surmonter l'héritage de décennies d'inimitié, d'injustice et de suspicion mutuelle qui prévaut dans la région. Nous approuvons toutefois les observations faites par le Secrétaire général dans son tout dernier rapport sur la situation au Moyen-Orient :

"La session récente du Conseil national palestinien à Alger a imprimé un nouvel élan au processus diplomatique, et j'estime qu'elle offre de nouvelles occasions de faire progresser la cause de la paix qu'il importe de saisir."

(A/43/867, par. 37)

M. Alatas (Indonésie)

Nous croyons, comme lui, que :

"Nous ne saurions surmonter la méfiance si profonde des diverses parties qu'en faisant le meilleur accueil à tout geste de paix." (Ibid.)

Il faut donc des initiatives audacieuses pour sortir du point mort la question de la convocation d'une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient, comme l'Assemblée générale le recommande dans la résolution 38/58 C. Ces efforts seraient considérablement facilités si on plaçait le territoire palestinien, y compris Jérusalem, sous la surveillance provisoire des Nations Unies, car cela mettrait fin à l'intimidation et à l'oppression exercées contre le peuple palestinien et créerait ainsi une atmosphère propice au succès de la conférence de paix.

Dans les décisions prises à la réunion du CNP, l'OLP a montré de façon concrète qu'il souhaite fermement s'engager dans des négociations de paix avec Israël grâce à une conférence internationale de la paix. De même, au Sommet arabe extraordinaire tenu en juin dernier à Alger, les Etats arabes ont renouvelé leur appui à la tenue de la conférence. La conférence internationale de la paix reste ainsi le seul cadre de négociation viable et efficace pour résoudre les divers aspects connexes du conflit arabo-israélien, ainsi que les multiples points litigieux, notamment l'indépendance nationale de la Palestine et le statut d'Etat souverain.

De toute évidence, le moment est venu pour Israël de repenser sérieusement sa position et de comprendre que la voie vers la paix et une garantie viable de sa propre sécurité ne peuvent passer que par une solution politique globale, négociée et équitablement conçue, qui serait dans l'intérêt de tous les Etats de la région, y compris Israël. De même, nous demandons fermement aux partisans d'Israël de reconnaître les nouvelles réalités de la question de Palestine et de remplacer leur actuelle politique rigide par une politique souple et lucide en coopérant avec le Secrétaire général dans ses efforts pour accélérer la convocation de la conférence internationale de la paix. Il est maintenant plus urgent que jamais de désamorcer la situation explosive en conjuguant nos efforts collectifs pour favoriser la paix.

Enfin, je voudrais réaffirmer que l'Indonésie, dans la mesure de ses moyens et de ses capacités, continuera d'apporter toute l'assistance possible au peuple palestinien, dirigé par l'OLP, dans la réalisation légitime de sa cause sacrée : l'exercice effectif de sa souveraineté dans l'Etat palestinien nouvellement proclamé.

M. BESSAÏH (Algérie) (interprétation de l'arabe) : Voilà un an, le peuple palestinien entamait une nouvelle phase de sa lutte de libération nationale en se soulevant dans les territoires occupés contre son oppresseur, proclamant ainsi avec éclat son refus de l'occupation et du fait accompli.

Par cette intifada populaire qui s'est, au fil des mois, consolidée et amplifiée, puisant des forces nouvelles dans l'héroïsme quotidien de milliers d'enfants armés de leur seule foi en leur cause sacrée, le peuple palestinien a voulu ainsi témoigner de son irrépressible volonté de recouvrer ses droits nationaux spoliés et de s'établir en peuple libre sur sa terre historique libérée.

En proclamant solennellement le 15 novembre dernier à Alger l'Etat indépendant de Palestine, avec pour capitale Al Qods Al Charif, le peuple palestinien se rapproche du jour où il pourra de nouveau se rassembler dans sa patrie recouvrée et y reprendre l'édification de la société de justice, de convivialité et de prospérité à laquelle les fils de Palestine, dans leur terre occupée ou dans leur exil, n'ont jamais renoncé.

Le conflit qui déchire, depuis plus de quatre décennies, le Moyen-Orient et qui, par sa persistance et la multiplication de ses manifestations, fait peser les dangers les plus graves sur la paix et la sécurité internationales ne cesse, malgré les tentatives de le réduire à l'un ou l'autre de ces épiphénomènes, de ramener à ce qui demeure sa dimension fondamentale, à savoir la question de Palestine.

La question de Palestine, c'est la dépossession d'un peuple de sa terre et de ses droits nationaux. C'est également la persistance dans le déni de ses droits et la poursuite d'une politique de sionisation totale des territoires palestiniens occupés dans le but d'imposer à leur occupation le caractère d'un irréversible fait accompli.

C'est ainsi que la politique d'annexion se poursuit activement par la création de nouvelles colonies de peuplement, le transfert massif de colons, la confiscation de terres arabes et le harcèlement des propriétaires palestiniens dans le but de les contraindre à s'exiler.

Dans le même temps, un véritable programme de dépersonnalisation culturelle, religieuse et historique visant au premier chef la ville sainte d'Al Qods est méthodiquement appliqué. C'est ainsi que les atteintes sacrilèges contre les lieux saints de l'Islam, à travers notamment la profanation de la mosquée d'El Aqsa et d'autres sanctuaires symbolisant la permanence palestinienne et musulmane à travers

M. Bessaih (Algérie)

les siècles, se sont multipliées au cours des derniers mois, soulevant la légitime indignation de tous ceux qui, attachés aux valeurs de civilisation, considèrent les lieux de culte comme inviolables.

De fait, l'entreprise de dépossession territoriale et culturelle participe d'une même stratégie visant à modifier radicalement la composition démographique, le caractère physique, la structure institutionnelle et le statut juridique des territoires occupés en vue de leur annexion définitive.

Menée dans l'impunité et en violation délibérée des résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité ainsi que des dispositions de la quatrième Convention de Genève, cette entreprise constitue un défi dangereux pour la communauté internationale et confirme, s'il en est besoin, la vocation du régime sioniste à se situer en dehors des normes universellement acceptées et à créer les faits accomplis. C'est pourquoi il faut voir dans le soulèvement contre les forces de l'oppression l'affirmation du caractère palestinien inaltérable des territoires occupés.

Ainsi, la nouvelle génération de Palestiniens qui sont nés et ont grandi sous l'occupation, en promouvant une nouvelle phase de la lutte de libération nationale, apportent un démenti définitif à ceux qui pensaient ou espéraient qu'avec le temps, le peuple palestinien s'accoutumerait à sa condition et s'accommoderait de son sort, comme si le temps pouvait provoquer l'extinction des droits nationaux d'un peuple, abolir sa mémoire collective et éroder son désir de vivre libre. De fait, quatre décennies d'occupation, de répression féroce et de tentatives multiples d'étouffement de l'identité palestinienne n'ont pu et ne pouvaient venir à bout de l'irrésistible élan libérateur qui porte les Palestiniens de génération en génération.

Ce ne sont pas non plus les martyrs au quotidien, les mesures de bannissement, les arrestations massives, en somme la politique de répression à laquelle fait face le peuple palestinien dans sa patrie occupée, encore moins les agressions répétées dont il est l'objet dans les camps du Sud-Liban de la part des forces sionistes, qui auront raison de son héroïque soulèvement maintenant que le peuple palestinien pressent, plus que jamais, que la victoire finale est proche et la réalisation de ses aspirations nationales inévitable.

M. Bessaih (Algérie)

Par son intifada, le peuple palestinien est ainsi venu rappeler que le conflit du Moyen-Orient, quels que soient ses prolongements, concerne et implique en premier lieu le peuple palestinien et qu'il n'est de paix véritable que celle qui se fonde sur la restauration du peuple palestinien dans la plénitude de ses droits nationaux imprescriptibles. C'est là une vérité essentielle que nul ne peut occulter et qu'il n'est jamais superflu de réitérer.

M. Bessaih (Algérie)

Aucune paix durable ne s'instaurera, en effet, au Moyen-Orient, sans le peuple palestinien, en dehors de lui, et a fortiori contre lui. Cela signifie que les droits nationaux du peuple palestinien, y compris son droit à l'autodétermination, doivent être restaurés. Cela signifie également que tous les territoires arabes occupés, y compris le Golan, doivent être évacués. Cela signifie enfin que l'OLP, son seul représentant légitime, doit être pleinement associé à toute négociation de paix.

C'est imprégnée de ces données fondamentales que l'Assemblée générale a pris, voilà 14 ans, rendez-vous avec l'Histoire par la consécration du peuple palestinien dans sa dimension nationale, la réaffirmation de l'illégalité de l'occupation de ses territoires et la nécessité pour les forces israéliennes de s'en retirer sans délai, et la reconnaissance à l'OLP de son statut de seul représentant légitime du peuple palestinien et de partenaire obligé dans toute négociation relative au problème du Moyen-Orient.

La rectitude de ce choix, confirmée de session en session par la communauté internationale, a permis, il y a cinq ans, après la définition des éléments de solution du conflit, que soit déterminé le cadre dans lequel les négociations doivent s'insérer. Ce cadre est la conférence internationale sur la paix au Moyen-Orient, qui doit se tenir sous les auspices des Nations Unies et à laquelle doivent participer, aux côtés des membres permanents du Conseil de sécurité, toutes les parties au conflit, y compris l'OLP, unique représentant légitime du peuple palestinien, sur un pied d'égalité avec toutes les autres parties.

Il est permis, à cet égard, d'affirmer aujourd'hui que le principe de la tenue d'une telle conférence ainsi que les bases sur lesquelles elle doit se tenir bénéficient de l'appui le plus large de la part de la communauté internationale.

La nation arabe, en ce qui la concerne, a pleinement entériné, lors du dernier sommet des chefs d'Etat arabes tenu en juin, à Alger, le principe de ladite conférence et le peuple palestinien vient également, au cours de la réunion historique du Conseil national palestinien à Alger, de donner solennellement son aval à la tenue de cette conférence et aux bases sur lesquelles elle doit se fonder pour le règlement juste et définitif du conflit au Moyen-Orient.

En se prononçant avec clarté et un sens réel des responsabilités sur la convocation de la conférence internationale et sur les bases autour desquelles celle-ci doit s'articuler, le Conseil national palestinien a incontestablement imprimé une impulsion nouvelle et décisive au processus conduisant à la tenue de cette conférence.

M. Bessaih (Algérie)

La proclamation de l'Etat de Palestine et la définition des éléments devant servir de base à la négociation à initier au sein de cette conférence participent, en effet, de la volonté maintes fois démontrée par l'OLP d'oeuvrer véritablement en vue du règlement juste et définitif du conflit au Moyen-Orient.

La profonde satisfaction avec laquelle la communauté internationale a accueilli la proclamation de l'Etat de Palestine et la déclaration politique adoptée par le Conseil national palestinien attestent de la justesse et du sens de la pondération qui caractérisent les décisions prises à Alger. En témoignent abondamment le large mouvement de reconnaissance du nouvel Etat de Palestine ainsi que le ferme appui exprimé, notamment au nom du Mouvement des pays non alignés, par le Président Mugabe.

Cependant, au moment où se forme un consensus sur la nécessité de la tenue d'une telle conférence, et où le caractère éminemment positif des récentes décisions du Conseil national palestinien est unanimement salué, fidèles à leur politique d'intransigeance, les dirigeants israéliens se murent dans leur refus et rejettent toute possibilité de donner sa chance à la paix comme en témoigne la récente agression sioniste contre le Liban.

Dans le même temps, s'inscrivant à contre-courant des efforts nécessaires au renforcement des chances d'une solution juste et durable de la question de Palestine et comme pour contrarier la dynamique de paix née des décisions d'Alger, le Gouvernement des Etats-Unis, en violation flagrante de ses obligations internationales, notamment au titre de l'Accord de siège de 1947 qui le lie à l'Organisation des Nations Unies, décidait d'empêcher le Président de l'Organisation de libération de la Palestine de se rendre au Siège des Nations Unies pour exposer à la communauté internationale le message de paix et d'espoir dont les décisions d'Alger sont porteuses. Cet acte, hautement dommageable et que cette assemblée a quasi unanimement réprouvé, ne doit, en aucun cas, entraver les efforts tendant à hâter la tenue de la Conférence internationale. C'est dire que plus que jamais la poursuite de ces efforts s'impose à tous et le Conseil de sécurité se doit, en ce qui le concerne, de pleinement jouer son rôle conformément au mandat dont l'Assemblée générale l'a investi pour la convocation de la conférence internationale et de tout entreprendre pour lever les obstacles qui en ont empêché jusqu'ici la tenue.

M. Bessaih (Algérie)

C'est là une tâche que le Conseil doit poursuivre résolument s'il veut confirmer sa volonté de retrouver le plein usage de son autorité dans le règlement des conflits menaçant la paix et la sécurité internationales et apporter sa contribution tant souhaitée au règlement du conflit du Moyen-Orient.

En attendant qu'un tel règlement intervienne, les Nations Unies doivent cependant considérer sérieusement la possibilité, pour elles, d'exercer pendant une période limitée une forme de supervision sur les territoires occupés en vue de protéger les populations civiles livrées à l'arbitraire de l'occupant qui leur refuse jusqu'aux garanties fondamentales contenues dans la quatrième Convention de Genève, et de créer un climat propice au succès de la conférence internationale et à la conclusion d'un règlement juste, global et définitif du conflit. Dans le même esprit, l'Assemblée générale a, aujourd'hui, la chance historique de traduire concrètement l'impatience de la communauté internationale face au déni persistant des droits nationaux du peuple palestinien en accueillant en son sein l'Etat de Palestine.

L'évolution dangereuse du conflit du Moyen-Orient et son extension ces dernières années à d'autres espaces géographiques sont significatives de l'aggravation du conflit et des risques qu'il fait peser sur la paix et la sécurité internationales.

Appréhendé comme local ou régional, ce conflit en s'élargissant à l'ensemble de la Méditerranée a prouvé qu'il pouvait, par ses développements, affecter les régions les plus certaines de leur capacité à le contenir ou à se prémunir de ses retombées.

Pourtant, dans le même temps où le régime sioniste semble vouloir étendre son aire d'agression à d'autres contrées, c'est le coeur même de la Palestine occupée qu'il pensait avoir définitivement subjuguée qui se soulève contre sa loi et lui inflige brutalement la preuve que la force des armes, quelque formidable qu'elle puisse être, ne peut qu'être défaite lorsque qu'elle est confrontée à la force des convictions.

Mon pays, qui a arraché son indépendance en payant le plus lourd des tributs, sait qu'il n'est pas d'autre issue à la lutte des peuples soumis à l'occupation que le recouvrement de leur liberté et de leur dignité.

M. Bessaih (Algérie)

A cette occasion, l'Algérie, qui n'a jamais épargné ni son appui ni ses efforts pour la consolidation de l'unité des rangs et l'indépendance de décision de la résistance palestinienne et pour le rassemblement de la nation arabe autour de la cause palestinienne, tient ici à saluer de nouveau le peuple de la glorieuse intifada et lui réitérer son soutien indéfectible jusqu'à la réalisation totale de ses droits nationaux.

Avant de conclure, qu'il me soit permis, du haut de cette tribune, de poser une question. Au moment où, sous l'égide des Nations Unies et grâce aux efforts persévérants de leur Secrétaire général s'éteignent çà et là de par le monde les feux de la discorde et de l'injustice, au moment où les conflits régionaux prennent le chemin des solutions, est-il permis à la communauté internationale de laisser s'échapper la chance inégalée d'étouffer l'incendie du Moyen-Orient, si dangereux pour la sécurité du monde, et de rétablir ainsi un peuple dans ses droits? Non. La paix le commande. La conscience l'exige. Le droit l'impose.

M. PAPOULIAS (Grèce) (parle en grec; texte en français fourni par la délégation) : Par ma présence ici, les 12 pays membres de la Communauté européenne entendent témoigner toute l'importance qu'ils accordent à ce débat. Ils ont avec les pays et les peuples du Moyen-Orient des liens historiques, politiques, géographiques, économiques, religieux, culturels et humains particulièrement profonds et importants. Ils ne peuvent donc que suivre avec la plus grande attention les événements d'une région aussi proche et chercher à contribuer, dans la mesure de leurs possibilités, à la solution des problèmes qui l'affligent. Parmi ces problèmes, nous constatons l'urgence de la question palestinienne, la gravité de la situation dans les territoires occupés par Israël et l'absence d'un processus de paix.

Les Douze ont à plusieurs reprises exprimé leur profonde préoccupation face à la détérioration de la situation dans les territoires occupés et à la montée d'un sentiment de déception et de désespoir dans la population de ces territoires, qui ne peut que s'aggraver à défaut de perspectives d'une solution négociée. Ils estiment que la recherche d'une telle solution constitue une responsabilité politique et morale, à laquelle la communauté internationale doit faire face sans retard. Conformément aux principes fondamentaux qui inspirent leur politique étrangère, ils croient fermement et profondément au rôle des Nations Unies et considèrent qu'elles représentent le forum approprié dans lequel un vrai dialogue peut avoir lieu entre toutes les parties concernées.

M. Papoulias (Grèce)

Les Douze, qui auraient certes souhaité que ce débat puisse se dérouler dans son siège naturel, à New York, se félicitent toutefois qu'il se tienne avec la participation directe du Président de l'OLP. Ils estiment surtout important que ce débat puisse contribuer à atteindre le seul objectif qui compte, à savoir la mise en marche rapide d'une solution pacifique, juste et globale de la crise.

Dans la Déclaration de Venise de 1980 et dans leurs prises de position successives, les pays membres de la Communauté européenne ont défini avec clarté et cohérence les principes sur lesquels devrait se fonder la solution du conflit arabo-israélien. Qu'il me soit permis d'en rappeler ici les éléments essentiels : retrait israélien des territoires occupés depuis 1967 et reconnaissance du droit à l'existence et à la sécurité de tous les Etats de la région, y compris Israël, sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, et reconnaissance du droit du peuple palestinien à l'autodétermination, avec tout ce que cela implique.*

Par ces prises de position, il est donc évident que les pays membres de la Communauté européenne accordent la même importance à ces deux principes fondamentaux et que, dans notre esprit, ils restent indivisibles.

Soucieux de contribuer de façon directe à la recherche d'une solution selon les principes que je viens d'indiquer, les pays de la Communauté n'ont ménagé aucun effort pour favoriser la mise en marche d'un processus de négociation. Dans cet esprit, en février 1987, ils se sont déclarés favorables à la tenue d'une conférence internationale de paix sous les auspices des Nations Unies. Ils se sont ensuite efforcés de contribuer activement à rapprocher les positions des parties, en vue de la convocation d'une telle conférence qui, à notre avis, doit constituer le cadre approprié pour les nécessaires négociations entre les parties directement concernées. A cette conférence devraient participer, outre les parties intéressées, toute partie en mesure d'apporter une contribution directe et positive à l'établissement de la paix et de la sécurité, ainsi qu'au développement économique et social de la région.

Nous n'avons ménagé aucun effort auprès des parties concernées pour qu'elles acceptent tout au moins les conditions aptes à favoriser une négociation. Dans le même esprit, nous avons soutenu tous les efforts déployés pour insuffler un nouvel élan à la recherche d'un règlement négocié du conflit.

* M. Rana (Népal), Vice-Président, assume la présidence.

M. Papoulias (Grèce)

Le soulèvement du peuple palestinien dans les territoires occupés est venu ramener au centre de l'attention mondiale le caractère urgent et dramatique du problème. De plus, il est venu démontrer qu'en dehors de la reconnaissance des droits légitimes du peuple palestinien, il ne peut y avoir, pour Israël comme pour les autres pays de la région, ni paix, ni sécurité, ni avenir. De même, le droit des Palestiniens à l'autodétermination ne saurait se réaliser sans l'acceptation du droit d'Israël à l'existence et à la sécurité.

Nous avons à plusieurs reprises souligné notre conviction que le statu quo dans les territoires occupés n'est pas tenable, et nous nous sommes prononcés contre les mesures répressives prises par les autorités israéliennes dans ces territoires. La Communauté européenne a oeuvré pour améliorer les conditions de vie des habitants des territoires occupés, soit à travers des programmes de développement, soit à travers une aide humanitaire supplémentaire, soit en déployant des efforts pour promouvoir les exportations directes vers le marché communautaire de produits agricoles et industriels en provenance de ces territoires. Nous réaffirmons de même notre position selon laquelle tout changement de la structure démographique des territoires occupés est illégal en vertu du droit international et entrave le processus de paix. L'occupation militaire ne peut être considérée que comme provisoire; elle ne donne pas droit à la force d'occupation d'annexer ou d'étendre sa juridiction ou son administration dans les territoires occupés. La politique israélienne concernant les territoires occupés depuis 1967, y compris Jérusalem, est contraire au droit international et, par conséquent, ne crée aucun effet juridique. Dans ce cadre, nous renouvelons notre appel à Israël pour qu'il remplisse ses obligations en tant que force d'occupation et pour qu'il respecte les dispositions de la Convention de Genève du 12 août 1949 relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre.

Les Douze attachent une importance particulière aux décisions adoptées par le Conseil national palestinien (CNP), d'Alger, qui reflètent la volonté du peuple palestinien d'affirmer son identité nationale et qui constituent des mesures positives en vue du règlement pacifique du conflit israélo-arabe. A cet égard, nous avons salué l'acceptation, par le CNP, des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité comme base d'une conférence internationale,

M. Papoulias (Grèce)

ce qui implique l'acceptation du droit à l'existence et à la sécurité d'Israël comme de tous les autres Etats de la région. Le respect de ce principe, qui va de pair avec celui de la justice pour les peuples de la région et, en particulier, du droit à l'autodétermination du peuple palestinien avec tout ce que cela implique, constitue pour les Douze - je veux le répéter ici - une condition nécessaire pour l'établissement d'une paix juste, durable et globale, ainsi qu'ils l'ont affirmé à maintes reprises depuis la Déclaration de Venise. Nous avons aussi salué avec satisfaction la renonciation explicite au terrorisme et sa condamnation. Nous nous félicitons que ce choix de modération ait aussi trouvé une confirmation importante et attendue dans le discours prononcé dans cette enceinte par le Président Arafat.

Nous nous adressons à toutes les parties concernées pour qu'elles rejettent la violence comme moyen de règlement du conflit israélo-arabe. Nous estimons que ce choix - le choix de la négociation au lieu de la violence et de la modération au lieu de l'extrémisme - est le choix de la raison pour les peuples de la région, qui ont déjà largement payé leur tribut de souffrance et de sang.

Mais un tel choix mérite, et même exige, une réponse tout aussi modérée et constructive.

C'est pourquoi les Douze ont voulu lancer un appel pressant à toutes les parties concernées pour que, tout en s'abstenant de tout acte de violence et de toute action qui pourrait encore aggraver la situation, elles saisissent cette occasion et contribuent de manière positive au processus de paix. Nous espérons que les Israéliens verront dans les événements récents une ouverture dans le processus de paix et une raison d'accepter une conférence internationale de paix sous les auspices des Nations Unies. Entre-temps, la violence et la répression devraient cesser et la sécurité et le respect des droits de l'homme être assurés dans ces territoires.

Dans l'esprit de l'amitié sincère et profonde qui les lie aux peuples de la région, les Douze désirent réitérer ici un appel chaleureux et pressant. Il ne peut y avoir de sécurité ni de paix réelle pour aucun des peuples de la région sans un règlement juste, global et durable. Toutes les parties doivent reconnaître leurs droits réciproques.

M. Papoulias (Grèce)

Nous croyons qu'un rôle important incombe aux organes compétents des Nations Unies, et en particulier au Conseil de sécurité et au Secrétaire général. Les Douze souhaitent que ces organes puissent jouer pleinement leur rôle, comme ils l'ont fait si efficacement dans la solution d'autres conflits régionaux. Les Douze restent engagés à participer et à soutenir tout effort dans cette direction de la façon la plus active.

Les pays membres de la Communauté européenne - et moi personnellement - n'ont pas manqué de faire valoir à nos interlocuteurs palestiniens l'importance de la modération et la nécessité de se donner un programme politique modéré et constructif. Nous continuerons de le faire. Permettez-moi de renouveler ici cet appel à toutes les parties concernées - et donc aussi au peuple israélien - pour qu'elles sachent trouver le courage de la modération, de la confiance et de la justice.

La paix doit se faire dans les esprits et dans les coeurs avant de se faire à la table des négociations.

Laissez-moi exprimer le profond espoir que ce débat marque le début d'un esprit nouveau et qu'un avenir de paix, de justice, de progrès économique et social s'ouvre pour tous les peuples de la région.

La Communauté européenne et ses pays membres sont déterminés à y contribuer de toutes leurs forces.

M. BAGBENI ADEITO NZENGEYA (Zaïre) : L'évolution récente de la question de Palestine, compte tenu des positions et attitudes courageuses adoptées par les dirigeants palestiniens et appuyées par ses militants, montre à quel point cette question offre des perspectives nouvelles susceptibles de conduire l'Organisation des Nations Unies à prendre la décision historique de mettre sur pied un Etat de la Palestine conformément à la résolution 181 (II) portant plan de partage avec union économique de l'Etat juif d'une part et de l'Etat arabe palestinien d'autre part.

Les conditions posées par la résolution 181 (II) devraient être rendues maintenant applicables en raison de la déclaration faite le 31 juillet 1988 à Amman par le Roi Hussein de Jordanie portant statut de la Cisjordanie et de la bande de Gaza, de la proclamation historique de l'Etat de Palestine par le Conseil national palestinien en date du 15 novembre 1988 à Alger et de la reconnaissance par le leader de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) à Stockholm, le 7 décembre dernier, du droit à l'existence de l'Etat d'Israël.

L'allocution pleine de sagesse, de courage, et contenant des propositions constructives sur le règlement pacifique et global de la question de Palestine, que vient de prononcer le Président du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) qui assume momentanément la responsabilité du gouvernement provisoire de l'Etat de Palestine confirme ces réflexions et devrait recevoir un écho favorable non pas seulement de la part de l'Etat d'Israël mais également de la part de tous les Etats concernés par ces conflits.

En effet, l'Assemblée générale, au cours de sa 128e séance plénière, le 29 novembre 1947, recommandait au Royaume-Uni en tant que Puissance mandataire pour la Palestine, ainsi qu'à tous les autres Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, l'adoption et la mise en exécution, en ce qui concerne le futur gouvernement de la Palestine, conformément au plan de partage de l'Etat juif d'une part et de l'Etat arabe d'autre part; demandait au Conseil de sécurité de prendre les mesures nécessaires prévues dans ce plan de partage pour sa mise en oeuvre et élisait les cinq membres composant la Commission des Nations Unies pour la Palestine, à savoir: la Bolivie, la Tchécoslovaquie, le Danemark, le Panama et les Philippines.

Aux termes du plan de partage avec union économique de la résolution 181 (II), les forces armées de la Puissance mandataire pour la Palestine devaient achever leur évacuation le 1er août 1948, au plus tard, pour assurer la libération d'une

M. Bagbeni Adeito Nzengeya (Zaïre)

zone située sur le territoire de l'Etat juif et possédant un port maritime et un arrière-pays suffisant pour donner les facilités nécessaires en vue d'une immigration importante.

Il a été admis que les deux Etats indépendants, arabe et juif, commenceront d'exister en Palestine deux mois après que l'évacuation des forces armées de la Puissance mandataire aura été achevée et en tout cas avant le 1er octobre 1948.

Dans le cadre de mesures préparatoires à l'indépendance de ces deux Etats, il a été entendu qu'au fur et à mesure que la Puissance mandataire retirerait ses forces armées, elle devrait transmettre progressivement l'administration de la Palestine à la Commission des Nations Unies pour la Palestine, qui agirait conformément aux recommandations de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

Cette résolution 181 (II) a été fort précise en ce sens qu'elle invitait la Commission des Nations Unies pour la Palestine, dès son arrivée en Palestine, à prendre des dispositions en vue de fixer les frontières des Etats juif et arabe en se conformant aux recommandations de l'Assemblée générale relatives au partage de la Palestine.

Il va sans dire que l'atmosphère qui a prévalu au moment de l'examen de cette résolution, qui était alors projet de résolution A/416 ne pouvait présager sa mise en application immédiate en raison de la résistance que certaines délégations y ont opposée. Le résultat du vote, soit 33 pour, 13 contre et 9 abstentions, a été interprété par certains Etats comme comportant de grands risques. D'ailleurs, certaines délégations ont déclaré après cette adoption que certains Etats ne reconnaîtraient jamais le nouvel Etat juif.

Trente-neuf ans se sont écoulés au cours desquels la même intransigeance a favorisé des rivalités que l'Organisation des Nations Unies se doit maintenant d'aplanir afin de répondre au paragraphe 5 de la résolution 605 (1987) du Conseil de sécurité qui souligne l'urgence qu'il y a à parvenir à un règlement juste, durable et pacifique du conflit arabo-israélien.

Malgré les insuffisances qu'accusait la résolution 181 (II), il convient de relever qu'en vue de marquer la séparation des deux Etats, cette résolution recommandait qu'aucun Juif ne pouvait établir sa résidence sur le territoire de l'Etat arabe envisagé et qu'aucun Arabe ne pouvait faire de même dans l'Etat juif envisagé. Chaque Etat concerné par ce partage devait en outre accepter

M. Bagbeni Adeito Nzengeya (Zaïre)

l'obligation de s'abstenir dans ses relations internationales de tout recours à la menace ou à l'emploi de la force, soit contre l'intégrité territoriale, soit contre l'indépendance politique de l'autre Etat.

Le chapitre 4, point F, de cette résolution accordait à chaque Etat concerné le droit d'être admis comme Membre de l'Organisation des Nations Unies conformément à l'Article 4 de la Charte des Nations Unies.

De ce fait, les querelles, les tergiversations et les controverses de la deuxième session de l'Assemblée générale qui s'est tenue du 26 au 29 novembre 1947 se sont poursuivies jusqu'en 1987, empêchant ainsi la mise en oeuvre de ladite résolution 181 (II). C'est donc en décembre 1987 que le soulèvement populaire palestinien est venu réanimer la conscience palestinienne pour lutter contre l'annexion de ce territoire occupé par l'Etat d'Israël. Ce qui, implicitement, réveillait les instincts nationalistes palestiniens à disposer d'une nation à côté de l'Etat d'Israël, autrement dit l'acceptation du plan de partage de la Palestine en un Etat juif et en un Etat arabe.

Le statut international de Jérusalem, placé sous l'administration des Nations Unies, a été prévu dans le plan de partage de la Palestine. Suite à l'occupation en 1967 du secteur oriental de Jérusalem par Israël, l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité ont réaffirmé leur position concernant Jérusalem en déclarant nulle et non avenue la loi fondamentale adoptée le 30 juillet 1980 par le Parlement israélien déclarant Jérusalem capitale de l'Etat d'Israël. Il a été par ailleurs demandé aux Etats Membres de ne point accepter cette loi fondamentale et de s'abstenir d'y envoyer leurs missions diplomatiques.

Les rapports du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, de l'Organisation mondiale de la santé et d'autres institutions spécialisées de la famille des Nations Unies sont accablants à l'endroit de l'Etat d'Israël qui recourt à des mesures de répression pour mater le soulèvement populaire palestinien appelé intifada. Ma délégation ne peut ici passer sous silence les actions diversifiées et multiformes entreprises par le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et tient à le féliciter pour ce fait.

Ce soulèvement dans les territoires occupés confirme la volonté des Palestiniens à rejeter la domination et l'occupation israéliennes qui durent

M. Bagbeni Adeito Nzengeya (Zaïre)

depuis 1967. En dépit des actions extrêmement cruelles perpétrées par Israël pour y mettre fin, y compris l'usage de la brutalité contre des femmes et des enfants, ce soulèvement a manifestement réussi à remettre en cause les politiques de domination d'Israël et à préserver l'identité du peuple palestinien et son attachement aux principes de l'autodétermination en vue de l'établissement d'un Etat palestinien.

Ni l'assassinat d'un des responsables de l'Organisation de libération de la Palestine, Abu Jihad, en Tunisie, le 16 avril dernier, qu'accompagnait le massacre de 13 Palestiniens le même jour par les forces armées israéliennes, lesquels 13 protestaient contre cet assassinat, ni le meurtre de Youssef Mohammed Subaih, militant de 17 ans qui participait aux manifestations en Cisjordanie le 8 décembre dernier, à l'occasion du premier anniversaire du soulèvement populaire palestinien, ne pourraient altérer la flamme de la libération qui anime le peuple palestinien.

M. Bagbeni Adeito Nzengeya (Zaïre)

Le déni de l'exercice de son droit à l'indépendance, la confiscation de ses terres, l'expulsion de ses résidents et la poursuite de l'occupation de son territoire constituent autant des raisons légitimes pour le peuple palestinien de vivre sur son sol en tant que communauté et entité nationales avec sa structure sociale et sa vie économique. La volonté collective des Palestiniens résidents ou non en Palestine étant par ailleurs de considérer l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) comme leur seul représentant légitime.

Le Zaïre estime que les conditions fondamentales suivantes sont requises pour mettre fin au conflit arabo-israélien.

Premièrement, il s'agit de demander à l'Etat d'Israël de reconnaître et de respecter les droits inaliénables du peuple palestinien à disposer d'un Etat, d'un gouvernement et de sa nation palestinienne conformément au Plan de partage contenu dans la résolution 181 (II) du 29 novembre 1949.

Deuxièmement, il s'agit aussi d'amener les Arabes à accepter l'Etat d'Israël à l'intérieur des frontières internationalement reconnues.

Troisièmement, l'Organisation des Nations Unies devrait jouer un rôle de premier plan à travers le Conseil de sécurité et le Secrétaire général des Nations Unies consistant à convaincre tous les Etats Membres, y compris l'Etat d'Israël, à accepter la convocation d'une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient, à laquelle assisteraient les cinq membres permanents du Conseil de sécurité, les représentants d'Israël, de l'Organisation de libération de la Palestine, représentant le peuple palestinien, et toutes les autres parties directement intéressées au conflit, telles que le Liban et la Syrie notamment. Cette conférence devrait avoir pour objectif l'achèvement de la mise en oeuvre de la résolution 181 (II) et la prévision des garanties de paix pour tous les Etats de la région avec la caution des Etats-Unis d'Amérique et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques.

Enfin, la nomination d'un représentant spécial du Secrétaire général chargé de suivre de près la situation actuelle dans les territoires palestiniens occupés en vue d'en faire rapport au Conseil de sécurité, et cela conformément au paragraphe 6 du projet de résolution S/19352 du Conseil de sécurité, qui fut malheureusement amendé à sa 2770e séance, le 22 décembre 1987.

M. Bagbeni Adeito Nzengeya (Zaïre)

Ma délégation lance une fois de plus un appel pressant à l'Etat d'Israël et à son gouvernement, puissance occupante des territoires palestiniens, de se conformer immédiatement et scrupuleusement à la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, du 12 août 1949, et de mettre fin à cette politique et à ces pratiques qui sont contraires aux dispositions de cette convention.

Le Zaïre continuera d'apporter son plein appui au peuple palestinien qui lutte pour son indépendance, son unité et son identité propre et se réjouit des déclarations faites tant à Amman le 31 juillet 1988 par le Roi Hussein de Jordanie, portant sur le statut de la Cisjordanie et de la bande de Gaza, ainsi qu'à Alger le 15 novembre dernier relatives à la proclamation de l'Etat indépendant de la Palestine.

M. MALILE (Albanie) : Au moment où l'on s'attendait à voir l'Assemblée générale mener un débat constructif susceptible d'ouvrir une perspective à la solution du problème palestinien et de celui du Moyen-Orient dans son ensemble, elle a été confrontée à la prise de position injuste des Etats-Unis d'Amérique qui, contrairement aux obligations émanant de l'accord qu'ils ont conclu avec l'ONU ainsi qu'aux intérêts mêmes de la paix, n'ont pas permis aux représentants légitimes du peuple palestinien de se rendre à New York pour prendre la parole devant cette assemblée. Ce pas constitue un défi et un manque de respect à l'égard des Nations Unies et, en même temps, a mis les Etats-Unis en opposition avec toute la communauté internationale. C'est à juste titre que l'Assemblée générale s'est opposée à cet acte arbitraire et a décidé presque à l'unanimité de transférer ses travaux de New York à Genève, cas unique dans l'histoire des Nations Unies. Cette attitude est un indice évident du soutien dont jouit le peuple palestinien et de la profonde préoccupation de la communauté internationale appelés à trouver une solution juste à ce problème important pour les destinées d'un peuple et de la paix.

Depuis plus de quatre décennies, l'Organisation des Nations Unies n'a cessé de s'attacher à l'examen du problème palestinien, notamment à l'Assemblée générale, au Conseil de sécurité et dans d'autres organismes. Au cours des débats qui ont déjà eu lieu, les Etats Membres ont exprimé avec force leur préoccupation légitime de voir persister le drame terrible et les souffrances du peuple palestinien, l'injustice dont il fait l'objet et la nécessité impérieuse d'éliminer cette injustice.

M. Malile (Albanie)

La crise du Moyen-Orient qui dure depuis presque un demi-siècle a montré que cette région de grande importance stratégique et de riches gisements pétrolifères est devenue une arène où se sont souvent affrontés les intérêts des superpuissances, des Etats-Unis et de l'Union soviétique qui ont déployé leurs efforts pour y assurer leur présence. Ces conditions ainsi que la politique expansionniste d'Israël contre les Etats arabes ont entraîné dans cette région des agressions et des conflits armés prolongés et presque cycliques qui n'ont apporté que misères et dévastations incalculables aux pays et aux peuples de la région.

Le problème palestinien est une partie intégrante de la crise du Moyen-Orient, dont le spectre allongé a menacé plus d'une fois la paix et la sécurité internationales. Cette crise a été entretenue par la politique profondément antipalestinienne et anti-arabe de l'impérialisme et d'Israël, qui à la suite d'agressions périodiques a occupé des territoires arabes et a chassé de ses terres tout un peuple, doté d'une culture et d'une civilisation profondément enracinées dans cette région, tel que le peuple palestinien, en le forçant à mener une vie de réfugié. Des générations entières de Palestiniens ont grandi sous les tentes des camps de réfugiés, où ils vivent une vie de privations sans pareilles. Ces camps ont fait l'objet d'attaques sauvages d'extermination, de crimes et de grands massacres, allant jusqu'au génocide. Malgré les sacrifices et les grandes privations, le peuple brave palestinien ne s'est jamais incliné. Il a continué sa lutte et ses efforts résolus pour sa juste cause.

La preuve vivante de cette résistance croissante est le vaste soulèvement populaire dans les territoires palestiniens occupés, où cette génération, qui y est née et y a grandi dans des conditions d'occupation, fait face avec un héroïsme inégal à la machine militaire de l'occupant. Au feu des chars israéliens, la jeunesse héroïque palestinienne, toute la population, y compris même femmes et enfants, ont opposé leurs poitrines et des moyens de circonstance, même les pierres. Cela démontre que rien ne peut briser la volonté et la confiance inébranlables du peuple palestinien, décidé à mettre fin à l'occupation et à obtenir ses droits nationaux. Dans sa juste lutte, il n'a cessé de jouir du soutien puissant des peuples arabes frères et de tous les peuples du monde.

M. Malile (Albanie)

La crise du Moyen-Orient et le problème palestinien n'ont cessé d'être débattus à l'ONU. Les résolutions de l'Organisation des Nations Unies et de ses organes principaux, de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, relatives à ce problème sont nombreuses, mais l'arrogance et l'agressivité d'Israël, soutenu par tous les moyens par les Etats-Unis d'Amérique ont fait que ces résolutions ne sont pas appliquées, et les choses ont intentionnellement été compliquées toujours davantage.

Les accusations de terrorisme contre le peuple palestinien et sa représentante légitime, l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), suivent le même objectif : dénigrer ce mouvement de libération. Ceux qui luttent pour la liberté et pour avoir leur propre patrie ne sont pas des terroristes, mais le sont ceux qui par la force des armes ont réduit en réfugié un peuple entier, ceux qui ont fait des massacres dans les camps palestiniens de Beyrouth, de Sabra et de Chatila, ceux dont l'aviation a étendu le bombardement jusqu'à Tunis et qui aujourd'hui encore s'acharnent sur le Liban.

M. Malile (Albanie)

Ceux qui s'opposent à la solution de la crise du Moyen-Orient n'ont pas manqué de présenter, de temps à autre, les plans les plus divers qui, en dernière analyse, ont visé l'élimination de la question de Palestine. La prétendue politique des "frontières sûres", bruyamment propagée par Israël, est une tactique bien connue, qui vise à dénier au peuple palestinien sa propre patrie et à perpétuer l'occupation des territoires arabes.

Ces plans dangereux ont été rejetés par le peuple palestinien qui, faisant preuve d'une fermeté admirable, poursuit sa lutte et ses efforts pour traduire dans les faits ses aspirations nationales. C'est grâce à cette lutte et à ces efforts que le facteur palestinien est considéré comme essentiel dans la solution du problème du Moyen-Orient. Aucune conférence ou instance quelle qu'elle soit ne saurait apporter un résultat positif si l'on exclut la solution du problème palestinien. Aucune solution juste et durable ne pourrait être assurée contre la volonté exprimée par le peuple palestinien ou sans en tenir compte.

La lutte, longue et héroïque, menée par le peuple palestinien, la révolte des larges masses populaires en Cisjordanie et à Gaza ainsi que les événements que connaît la région même du Moyen-Orient ont créé une situation nouvelle, qui pose comme tâche immédiate la solution définitive du problème palestinien. Dans ces conditions, le Conseil national palestinien a proclamé récemment la création de l'Etat de Palestine.

La République populaire socialiste d'Albanie, qui a toujours soutenu puissamment la juste lutte du peuple palestinien contre l'agression israélienne impérialiste, pour la liberté et l'autodétermination, et son droit à son propre Etat indépendant, a salué et reconnu l'Etat de Palestine. Cette décision historique du Conseil national palestinien répond aux aspirations et aux droits légitimes du peuple courageux palestinien. Dans le même temps, elle contribue au règlement des conflits au Moyen-Orient, à la paix et à la sécurité dans cette région.

Le fait que le nouvel Etat a été salué et reconnu par un grand nombre de pays témoigne du soutien ferme que la communauté internationale apporte à la juste cause du peuple palestinien.

M. Malile (Albanie)

Les intérêts de la paix et de la sécurité exigent que le problème palestinien, la situation au Liban et la question du Moyen-Orient dans son ensemble soient jugés avec réalisme politique et dans le contexte de la situation internationale actuelle. Ces derniers temps, quelques pas ont été faits dans le sens de la détente et, en particulier, vers la cessation d'un certain nombre de conflits régionaux, comme le conflit Iraq-Iran. Se félicitant de tels progrès, l'opinion publique internationale souhaiterait sincèrement qu'il y ait aussi une évolution positive en faveur de la paix au Moyen-Orient.

En discutant ce problème, il est indispensable de prendre avant tout en considération les intérêts du peuple palestinien et des autres peuples arabes, qui ont été les victimes de l'agression. C'est pourquoi une solution durable ne pourrait émaner que des pays de la région, qui sont directement intéressés à la paix et à la sécurité. Toute tentative de confier ce problème aux superpuissances comporte le risque de les voir penser purement et simplement à leurs propres intérêts, dans le cadre de leur politique globale, et, comme il a été déjà prouvé jusqu'ici par l'expérience, de laisser persister le conflit.

Le peuple palestinien a le droit de vivre libre et indépendant. L'histoire a déjà montré - et l'on ne peut manquer d'en tirer des enseignements - que l'on ne saurait jamais mettre à genoux et anéantir, par la violence et par la terreur, un peuple qui est résolu à combattre pour sa liberté et ses droits nationaux.

Aussi la délégation albanaise estime-t-elle que l'examen de ce problème par l'Assemblée générale doit avoir pour objectif, en premier lieu, un soutien puissant au peuple palestinien et à son droit à l'autodétermination, la reconnaissance de son Etat et le retrait des troupes israéliennes des territoires arabes occupés. Ce sont là les prémisses fondamentales qui permettent d'envisager la solution du problème du Moyen-Orient et de garantir la paix dans la région.

M. FALALI (Maroc) (interprétation de l'arabe) : L'Assemblée générale est saisie, cette année, de l'examen de la question de Palestine dans un contexte politique particulier et dans le cadre d'événements exceptionnels qui ont redonné à cette question, qui n'a jamais cessé de préoccuper l'Organisation des Nations Unies depuis sa création, la place importante qui est la sienne, car c'est l'une des questions les plus cruciales posées à la communauté internationale.

M. Falali (Maroc)

Au moment où nous dénonçons les circonstances qui nous ont contraints à tenir nos assises ici, à Genève, pour examiner cette question, nous notons que le monde entier est solidaire de la cause du peuple de Palestine, de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) et de son leader, M. Yasser Arafat.

Je ne voudrais pas m'étendre ici sur les détails de la décision prise par le Secrétaire d'Etat américain de rejeter la demande de visa présentée par M. Arafat, qui souhaitait prendre la parole devant l'Assemblée générale, à New York. Dès que cette décision a été connue, le Maroc a fait connaître sa position et son étonnement profond à cet égard. Cet étonnement est d'autant plus profond que la grande puissance qui a pris une telle mesure, et qui est investie d'une responsabilité particulière en matière de maintien de la paix internationale, savait pertinemment que le leader palestinien était porteur d'un message de paix historique visant à restaurer la concorde et la paix dans la région du Moyen-Orient, sur la base de la nouvelle conception palestinienne qui s'est concrétisée lors de la récente session du Conseil national palestinien et qui a abouti à la proclamation de l'Etat palestinien et à l'adoption de résolutions politiques aussi historiques que courageuses.

Je ne crois pas que nous ayons besoin de rappeler ici le drame vécu par le peuple palestinien au cours des 40 dernières années. Tout le monde a pris conscience des souffrances endurées par ce peuple par suite de l'application d'une politique d'établissement de colonies de peuplement, qui l'a exilé de sa terre, l'a privé de ses droits fondamentaux et qui vise à l'éliminer physiquement et politiquement. Une série de faits et d'événements survenus a confirmé que l'attitude d'Israël vis-à-vis du peuple palestinien et des Etats de la région se fonde sur sa politique de répression et de terreur, car Israël ne conçoit la paix que sous l'angle des guerres et de l'occupation et la sécurité que sous celui de l'oppression et de la violation incessante des droits des autres. Les dossiers de l'Organisation des Nations Unies abondent en exemples de ces pratiques israéliennes, qui sont pourtant condamnées par la communauté internationale et rejetées par les normes et les règles internationales.

M. Filali (Maroc)

L'Assemblée générale, que nous considérons comme la conscience de la communauté internationale, a adopté des dizaines de résolutions condamnant la politique suivie par Israël dans les territoires arabes occupés. L'Assemblée générale a aussi parrainé d'autres résolutions contenant des initiatives visant à mettre fin au conflit dans la région du Moyen-Orient sur la base des principes de la justice et de l'équité. Mais Israël a toujours refusé de respecter ces résolutions ou d'accepter ces initiatives. Il s'est entêté à poursuivre sa politique fondée sur l'occupation de territoires d'autrui et sur l'établissement de colonies de peuplement. Il continue de détruire les maisons des habitants arabes et de ravager leurs récoltes. Il procède à des détentions collectives. Il a fermé des établissements scolaires. Il a commis des massacres contre des innocents et des personnes sans défense.

L'intifada du peuple palestinien, qui commence maintenant sa seconde année, n'est en fait que le résultat logique de la situation tragique que connaît depuis 40 ans le peuple palestinien. L'intifada a prouvé qu'il y a un changement fondamental dans l'attitude du peuple palestinien vis-à-vis de l'occupation israélienne et du déni de ses droits.

Le Maroc qui reconnaît la valeur des grands sacrifices du peuple palestinien dans le cadre du soulèvement, apprécie également le sens des responsabilités dont ont fait montre les dirigeants palestiniens lors de la récente réunion à Alger du Conseil national palestinien. Au cours de cette réunion, les Palestiniens ont fait preuve d'une grande conscience politique, de leur tolérance et de leur sagesse. Le monde entier s'est félicité des résultats obtenus à la réunion du Conseil national palestinien et a estimé que c'était là un événement historique à même de mettre fin, ceci dépendant de la bonne foi de l'autre partie, au conflit et aux guerres qui ont ravagé le Moyen-Orient et d'éliminer les causes de tension.

La reconnaissance on ne peut plus claire par le Conseil national palestinien des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, après avoir accepté l'idée de tenir une conférence internationale de paix à laquelle participeraient sur un pied d'égalité toutes les parties au conflit arabo-israélien, y compris l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), ainsi que les membres permanents du Conseil de sécurité, en vue de régler ce conflit, tout cela indique clairement que les dirigeants du peuple palestinien sont animés d'une véritable volonté politique qui les pousse vers la paix et la

M. Filali (Maroc)

tolérance. En outre, en réaffirmant leur refus de toutes les formes de terrorisme international et en demandant au Conseil de sécurité de fournir des garanties pour la protection de la sécurité de tous les Etats du Moyen-Orient, ils ont donné la preuve irréfutable de leur grand sens des responsabilités.

Nous espérons que ces positions claires qui étaient tant réclamées par Israël et les Etats-Unis trouvent l'accueil et l'appui nécessaires pour amorcer le processus de règlement de la crise du Moyen-Orient.

Hélas, il est vraiment regrettable de voir les dirigeants d'Israël ne faire aucun cas de ces positions responsables et courageuses. Pis encore, ils les rejettent en bloc et continuent de poursuivre leur politique fondée sur le fanatisme, la violence, le recours à la terreur et l'oppression contre les enfants de Palestine, qui tous les jours tombent sous les balles des forces d'occupation israéliennes. Il est tout autant regrettable de voir que certains cherchent à minimiser l'importance de ces initiatives palestiniennes.

Ce refus israélien n'a pas étonné ceux qui connaissent les constantes de la politique israélienne fondée sur la poursuite du recours à la guerre et à la terreur, sur l'expansionnisme et sur l'occupation des territoires des autres. Israël a déjà refusé par le passé le plan de paix arabe adopté à la douzième Conférence au sommet arabe, tenue à Fès en 1982, qui visait l'instauration de la Paix sur la base de la justice, de la cessation des hostilités et des garanties de paix données par le Conseil de sécurité à tous les Etats de la région.

Par son entêtement, Israël maintiendra la région du Moyen-Orient sous la menace des guerres et des affrontements armés. C'est pourquoi le Conseil de sécurité est constamment saisi de cette question. Cette année, l'adoption par le Conseil de sécurité de trois résolutions successives en vue de protéger les habitants palestiniens après le début du soulèvement confirme, si besoin est, que la question de Palestine est au coeur même du conflit au Moyen-Orient et constitue un des plus dangereux foyers de tension dans le monde. Cela confirme également la responsabilité particulière des Nations Unies en ce qui concerne ce problème.

Le Maroc salue l'intifada du peuple palestinien à l'intérieur de la Palestine, se félicite des récentes fonctions des dirigeants palestiniens qui ont débouché sur la proclamation de l'Etat de Palestine et la reconnaissance des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. Dans ce contexte, le Maroc voudrait réaffirmer qu'il continuera de faire tout en son pouvoir pour que le

M. Filali (Maroc)

peuple palestinien puisse recouvrer ses droits fondamentaux inaliénables, notamment son droit à l'autodétermination, son droit de rentrer dans sa patrie et de créer un Etat indépendant sur la terre palestinienne. Nous sommes convaincus que la conjoncture actuelle est propice pour engager une démarche sérieuse et responsable vers une solution juste et véritable du problème palestinien. Il ne serait pas judicieux de laisser échapper cette occasion.

L'idée de la conférence internationale pour régler la question de Palestine et le problème du Moyen-Orient est internationalement acceptée et bénéficie de l'appui et de l'encouragement de la communauté internationale. Outre les récentes positions prises par le Conseil national palestinien, la conférence constitue le meilleur cadre pour jeter les bases d'une solution à ce problème.

M. Filali (Maroc)

C'est une ironie du sort de voir un peuple qui a tant souffert par le passé des affres de l'oppression, de l'arbitraire et de l'avilissement recourir à ces mêmes pratiques contre un peuple paisible et pacifique qui n'aspire qu'à vivre libre sur sa terre où ont vécu ses ancêtres pendant des siècles. Il est donc illusoire qu'Israël, ou d'autres, continue à ignorer l'Organisation de libération de la Palestine et de refuser de la reconnaître comme le seul représentant légitime du peuple palestinien, surtout après que ses dirigeants ont donné la preuve éclatante de leur sens des responsabilités et de leur volonté politique claire. Cette volonté qui a commandé le respect et l'admiration de tout le monde débouche sur une véritable dynamique conduisant à la paix et à la réconciliation dans la région du Moyen-Orient.

Nous espérons que l'Assemblée générale, qui se tient dans un contexte politique spécial, réussira à tirer des leçons des derniers événements, avec toutes leurs dimensions aussi bien politiques qu'humaines, pour parvenir à des résultats positifs qu'elle traduira dans la réalité, résultats qui pourraient ouvrir de larges horizons pour la paix au Moyen-Orient et notamment en Palestine, mettraient fin au drame des guerres et banniraient le spectre de la dévastation et de la destruction de cette région qui fut pourtant le berceau des religions révélées qui prêchent la coexistence, la tolérance, la paix et la concorde.

M. TEWARY (Inde) (interprétation de l'anglais) : Je voudrais joindre ma voix à celle des orateurs qui m'ont précédé en adressant un chaleureux salut au Président Yasser Arafat à la quarante-troisième session de l'Assemblée générale des Nations Unies à Genève. Dans sa déclaration de cet après-midi, le Président Arafat a fait une contribution incommensurable à la réalisation d'une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient. C'est une occasion historique pour le peuple de Palestine, pour les peuples du Moyen-Orient et, en fait, pour toute la communauté internationale.

La déclaration du Président Arafat était empreinte de courage et de vision. Son appel aux dirigeants d'Israël pour qu'ils viennent ici et se joignent à lui pour forger la paix devrait dissiper tout doute quant à la sincère détermination de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) de s'asseoir avec Israël pour négocier une paix durable. Nous le félicitons de l'initiative de paix palestinienne et nous espérons qu'elle entraînera une réaction simultanée et constructive d'Israël et que cette opportunité authentique d'établir une paix durable au Moyen-Orient ne sera pas perdue.

M. Tewary (Inde)

L'Assemblée générale, le 30 novembre dernier, a voté en faveur de l'examen de la question de Palestine au siège des Nations Unies à Genève en raison de la décision du pays hôte de ne pas octroyer un visa au Président Arafat. Cette décision, selon les termes du Secrétaire général, était :

"incompatible avec les obligations du pays hôte au titre de l'accord de siège." L'Assemblée générale, en prenant cette décision, a souligné l'obligation juridique du pays hôte, tout en rejetant toute tentative de la redéfinir unilatéralement. Plus important encore, la décision de l'Assemblée générale est une déclaration politique significative d'appui au processus amorcé à Alger le mois dernier par le Conseil national palestinien. Nous devons tous nous réjouir aujourd'hui de voir que cette décision a été justifiée du fait que le Président Arafat a été en mesure de faire avancer ce processus.

Le 15 novembre, à la fin de sa session historique d'Alger, le Conseil national palestinien a déclaré l'indépendance de l'Etat de Palestine. La déclaration d'indépendance déclarait que l'Etat de Palestine s'engageait à la coexistence pacifique et rejetait :

"la menace ou l'emploi de la force, la violence et le terrorisme contre son intégrité territoriale ou son indépendance politique, comme il rejette aussi leur emploi contre l'intégrité territoriale de tout autre Etat."

(A/43/827, p. 16)

Aujourd'hui, près de 70 pays, dont l'Inde, ont reconnu l'Etat de Palestine. Dans sa lettre au Président Arafat, le Premier Ministre Rajiv Gandhi, déclarait :

"Je vous adresse, au nom du Gouvernement et du peuple de l'Inde, et en mon propre nom, nos félicitations les plus sincères à l'occasion de la déclaration d'un Etat de Palestine indépendant que le Gouvernement de l'Inde a déjà formellement reconnu. Tel a été l'objectif que nous avons poursuivi résolument durant toutes ces années."

La lutte du peuple palestinien pour son droit inaliénable à l'autodétermination a été l'une des épopées de notre temps. Pendant une bonne partie du siècle, les Palestiniens n'ont cessé de lutter pour leur indépendance et leur liberté. En Inde, nous avons toujours considéré leur lutte comme partie intégrante de la lutte historique internationale contre le joug colonial et la domination étrangère. Alors que presque tous les peuples ont acquis l'indépendance politique, la lutte palestinienne reste une révolution inachevée.

M. Tewary (Inde)

Cependant, l'engagement envers cette révolution ne montre aucun signe de défaillance. Depuis plus d'un an, l'intifada marque une nouvelle étape dans la lutte pour l'indépendance. L'intifada a montré d'une manière retentissante que 20 années d'occupation n'ont pas fléchi l'esprit nationaliste du peuple palestinien, que 20 années de mesures répressives n'ont pas supprimé l'aspiration à la liberté ou à la dignité de la population. L'opinion mondiale devrait noter que cette vague ne diminuera jamais.

L'intifada ne peut être écrasée par la force. C'est l'expression collective d'un peuple entier qui a frappé l'imagination du monde et qui est devenue, selon le Secrétaire général :

"l'une des composantes majeures du calendrier politique au Moyen-Orient."

(A/43/867, par. 32)

Et encore, selon le Secrétaire général :

"elle s'inscrit en effet dans le contexte plus large du conflit arabo-israélien et de la multitude de questions complexes et étroitement liées dont il s'accompagne." (A/43/867, par. 34)

La nécessité d'un règlement global, juste et durable du problème du Moyen-Orient n'a jamais été plus importante qu'aujourd'hui.

M. Tewary (Inde)

L'acceptation des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) est un élément du cadre des négociations de l'Organisation de libération de la Palestine. Nous espérons que la réponse d'Israël sera positive et conforme à leur engagement pris précédemment à l'égard de la résolution 242 (1967).

Le Moyen-Orient est une riche mosaïque de peuples et de nations, dont la vie et l'histoire ont été intimement liées pendant des milliers d'années. Sa pensée et sa civilisation ont beaucoup enrichi le monde.

Aujourd'hui, la région est d'une grande importance stratégique et elle est riche en ressources naturelles, riche de son potentiel économique et du talent de ses peuples. Le conflit et la tension détournent l'énergie de ses peuples du développement et du rôle qui leur revient à juste titre dans le concert des nations. L'affrontement et les dissensions non seulement intensifient les tensions dans la région mais encore produisent un mélange volatile aux ramifications pouvant s'étendre sur le monde entier.

Les armes, quelle qu'en soit la quantité, ne peuvent garantir la sécurité sans un règlement politique qui soit juste et équitable. L'occupation et la répression ne peuvent qu'alimenter une spirale croissante d'hostilité et d'opposition. L'appui à la survie et au bien-être de tout Etat ne devrait pas s'étendre à l'appui de politiques d'expansion territoriale et d'occupation.

La situation internationale enregistre quelques signes d'amélioration. Au Moyen-Orient, également, un nouveau pragmatisme se fait jour. La session d'Alger du Conseil national palestinien et la formulation subséquente de politiques par les dirigeants palestiniens ont été bien accueillies. La déclaration du Président Arafat, aujourd'hui, réaffirme ce pragmatisme et symbolise le désir du peuple palestinien de participer en toute dignité à la réalisation de l'énorme potentiel du Moyen-Orient.

L'OLP a fait tout ce qui lui était demandé. Il faut maintenant une réponse appropriée et constructive si l'on veut que le processus de paix progresse. Il est possible d'espérer aujourd'hui; nous devons mettre sur pied un processus de paix crédible dont l'objectif serait d'aborder les questions fondamentales dont devra traiter la conférence : l'exercice par le peuple palestinien de son droit inaliénable à l'autodétermination et la reconnaissance du droit qu'ont tous les Etats de la région, y compris l'Etat de Palestine, Israël et les autres pays voisins, de vivre en paix et en toute sécurité à l'intérieur de frontières internationalement reconnues.

M. Tewary (Inde)

Il faut absolument faire preuve de sagesse politique et de courage au plus haut niveau pour que la paix puisse être instaurée au Moyen-Orient. Un tel courage et une telle sagesse politique ont été amplement démontrés ces derniers mois et ont permis d'enregistrer certains progrès dans les conflits régionaux dans le monde. Il n'y a pas de temps à perdre pour instaurer la paix au Moyen-Orient. Le monde doit saisir cette occasion avec souplesse et franchise. L'alternative est trop sinistre et trop dramatique à envisager.

M. TABONE (Malte) (interprétation de l'anglais) : C'est un honneur pour moi que de me trouver ici en cette occasion, qui, nous l'espérons, marquera un tournant dans le long conflit tragique arabo-israélien, pour présenter une fois de plus la politique constante de Malte en faveur de la coexistence pacifique entre deux Etats, l'un arabe et l'autre juif, sur la terre de Palestine, tel que l'avait prévu l'Assemblée générale dans sa résolution 181 (II).

Nous considérons cette occasion comme mémorable, parce que nous avons vu la main de la coopération tendue comme elle ne l'avait encore jamais été dans une atmosphère de réalisme et de compréhension, et nous ne pouvons qu'en être impressionnés. Nous voyons la majorité écrasante de l'opinion publique mondiale peser de tout son poids sur cet effort, qui nécessite courage et foi.

Je voudrais à nouveau réaffirmer, au nom du peuple de Malte, notre conviction que le peuple palestinien a le droit inaliénable d'avoir son propre Etat en Palestine, côte à côte avec l'Etat d'Israël avec lequel il coexisterait pacifiquement. C'est pour cette raison que nous avons accueilli avec enthousiasme et appuyé la déclaration faite à Alger, le 15 novembre 1988, par le Conseil national palestinien concernant l'établissement d'un Etat palestinien indépendant en Palestine.

Et maintenant, je voudrais mentionner l'engagement pris aujourd'hui par le Président Yasser Arafat, auquel nous nous associons, de

"faire tous les efforts possibles pour édifier l'Etat proclamé de Palestine, afin qu'il puisse occuper sa place parmi les Etats du monde."

Je considère cette occasion mémorable, et, de fait, elle l'est car nous sommes témoins aujourd'hui de l'appel extraordinaire lancé par le Président Yasser Arafat, un défi éloquent, sincère et plein de bonne volonté, qui réaffirme la déclaration d'Alger en termes positifs et sans équivoque. Nous avons été, la plupart d'entre

M. Tabone (Malte)

nous, émus par cette main tendue de l'amitié et de la paix, et par l'appel répété en faveur de la paix, dans la terre de la paix et, ajouterai-je, en cette époque de paix.

Qu'il me soit permis de rendre hommage au dirigeant du peuple palestinien qui, au fil des années, a toujours, quel qu'en soit le prix, appuyé le droit de son peuple à un Etat palestinien sur la terre de Palestine. Jamais encore, la réalisation de cet objectif n'avait semblé si possible voire si proche.

Dans notre enthousiasme, ne négligeons pas les mesures significatives qui ont été prises pour justifier ce sentiment. L'acceptation par l'OLP des résolutions pertinentes des Nations Unies et, notamment, des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, le rejet et la condamnation du terrorisme sous toutes ses formes, et l'acceptation sans équivoque de la solution des deux Etats constituent une contribution réaliste et, à notre avis, sincère au règlement durable, juste et global du conflit arabo-israélien.

Malte demande instamment que ces mesures significatives soient maintenant reprises par tous ceux qui sont véritablement attachés à une solution pacifique du conflit du Moyen-Orient. A cet égard, Israël devrait comprendre qu'il occupe toujours le territoire palestinien en recourant à la force contre le peuple palestinien, contre ceux qui sont engagés dans l'intifada, auxquels la terre appartient de droit. Israël doit donc respecter le consensus quasi universel dégagé en faveur d'un règlement prompt et pacifique d'un état de choses inacceptable, qui dure depuis beaucoup trop longtemps. Nous lui répétons l'invitation que nous avons entendue au début de cet après-midi, nous lui demandons de venir et de faire la paix.

M. Tabone (Malte)

Malte est en faveur d'une rapide convocation de la conférence internationale sur le Moyen-Orient, et nous devrions tous n'épargner aucun effort pour convaincre ceux qui hésitent encore à le reconnaître qu'il est également de leur propre intérêt que les négociations commencent sans délai dans le cadre d'une telle conférence.

Récemment, les Nations Unies ont pris un certain nombre d'initiatives de paix qui sont en train de porter leurs fruits et d'améliorer l'atmosphère dans de nombreuses régions du monde. Pourquoi cet esprit-là ne pourrait-il pas s'étendre aussi au Moyen-Orient? Il conviendrait de s'efforcer, au cours de ces réunions, de faire en sorte que ce type d'attitude l'emporte dans ce cas également.

L'appel passionné et éloquent lancé cet après-midi par le Président Arafat en faveur de la paix devrait franchir les murs de cette salle et parvenir jusque dans les chancelleries - notamment des membres permanents du Conseil de sécurité et d'Israël - et à l'oreille des peuples du monde, de façon à recevoir une réponse positive, à aider les forces du rameau d'olivier et à dissiper les soupçons et la méfiance qui se sont accumulés et répandus au cours des 40 dernières années.

La tragédie de Palestine dure depuis beaucoup trop longtemps. Comme l'a dit le Président Arafat,

"Loin de la peur et de la menace, réalisons la paix, loin du spectre des guerres ininterrompues depuis 40 ans ..., faisons la paix..."

(A/43/PV.78, p. 37/40)

En d'autres termes, saisissons la main de la réconciliation et faisons la paix.

M. NOGUEIRA-BATISTA (Brésil) (interprétation de l'anglais) : Depuis décembre 1987 - peu de temps après le dernier débat consacré à la "Question de Palestine" -, le monde a été témoin d'un éclat de protestation dans les territoires palestiniens occupés par Israël depuis 1967. Le soulèvement palestinien, - l'intifada, comme tout le monde l'appelle maintenant - représente indiscutablement une réaction légitime à de longues années d'occupation et d'oppression et reflète la détermination d'un peuple à prendre l'initiative en exigeant la réalisation de ses aspirations à l'autodétermination.

Reflétant aussi sans aucun doute le choc ressenti par l'opinion publique mondiale face à la situation régnant à Gaza et dans la rive occidentale, le Conseil de sécurité a été invité à se réunir en plusieurs occasions depuis le début de l'intifada, la dernière fois en avril 1988. Le Conseil n'a pas été en mesure de

M. Nogueira-Batista (Brésil)

traiter de la cause fondamentale des troubles; il n'a pu davantage étudier les voies et moyens de parvenir à un règlement négocié de la question de Palestine. Le Conseil de sécurité a dû se contenter de prononcer une condamnation vigoureuse contre les mesures répressives prises par les forces israéliennes pour essayer de contenir le soulèvement. Nombreux sont ceux qui estiment que ces mesures sont incompatibles avec les responsabilités incombant à Israël en tant que puissance occupante au titre de la Convention de Genève de 1949 relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre.

L'appel lancé par le Conseil de sécurité à la puissance occupante est resté sans écho; une répression disproportionnée a continué d'être systématiquement appliquée dans ces territoires. Elle s'est néanmoins avérée vaine puisqu'elle a été incapable d'arrêter l'agitation, comme nous l'avons appris notamment à la lecture du rapport du Secrétaire général (A/43/806) du 21 novembre 1988. Cela semble confirmer que ces troubles, nés de la frustration d'aspirations légitimes, peuvent être temporairement tempérés mais pas facilement supprimés.

La communauté internationale doit redoubler d'efforts pour amener les autorités israéliennes à coopérer à l'application de mesures immédiates destinées à alléger les souffrances endurées quotidiennement par le peuple palestinien dans ces territoires. Nous devons continuer de veiller à la protection et à la sécurité de la population civile de Gaza et de la Rive occidentale. Il faut contraindre Israël à agir, dans toutes les circonstances, conformément à ses obligations de Puissance occupante et de partie à la Convention de Genève de 1949 applicable en la matière.

Les sacrifices supplémentaires que le peuple palestinien a dû consentir ne l'ont pas été en vain. Le statu quo dans ces territoires est désormais politiquement inadmissible, même s'il demeure militairement possible. Il est certain que l'intifada a provoqué une prise de conscience renouvelée et accrue de la nécessité urgente d'entamer un processus de négociation menant à un règlement pacifique et durable de la question de Palestine. Un tel message a indéniablement été transmis à toutes les parties directement mêlées au différend ainsi qu'à la communauté internationale dans son ensemble.

Notre présence ici à Genève aujourd'hui est due pour une grande part à la reconnaissance de la nécessité d'imprimer un nouvel élan à la recherche de la paix au Moyen-Orient. Nous eussions préféré que cette réunion se tienne au Siège des Nations Unies, à New York - comme cela aurait dû se faire, conformément à l'accord

M. Nogueira-Batista (Brésil)

de siège. L'intention de la majorité écrasante des Membres de l'Organisation mondiale était non seulement d'assurer que les droits du peuple palestinien puissent s'exprimer par la voix de son chef suprême mais d'assurer l'intérêt et le droit des Etats Membres d'entendre ce message, à un moment où les événements liés à la question de Palestine risquent d'arriver à un tournant décisif.

Le Secrétaire général Pérez de Cuéllar, dans son rapport du 21 janvier 1988 (S/19443) - document qui fait probablement le plus autorité en la matière et constitue le compte rendu le plus équilibré de la situation dans les territoires palestiniens occupés - a exhorté aussi bien les Israéliens que les Palestiniens

"à faire preuve de modération et à se montrer disposés à changer d'attitude, comme il faudra qu'ils le fassent si l'on veut qu'un règlement soit négocié."

(S/19443, par. 54)

Les décisions prises à Alger en novembre dernier par le Conseil national palestinien (CNP) constituent un pas dans la bonne direction.

Le Gouvernement brésilien, dans un communiqué de presse publié à Brasilia le 23 novembre 1988, a reconnu la Déclaration d'indépendance de l'Etat de Palestine et le Communiqué politique publié à Alger à l'issue de la réunion du CNP. En raison du soutien qu'il apporte aux droits du peuple palestinien à l'autodétermination et à l'indépendance dans son propre Etat, le Gouvernement brésilien a pris note avec satisfaction que ces documents réaffirment l'adhésion des Palestiniens aux buts et principes des Nations Unies, condamnent la menace ou l'emploi de la force ainsi que la violence et le terrorisme et prônent le règlement des confits internationaux par des moyens pacifiques.

M. Nogueira-Batista (Brésil)

Par ailleurs, le Brésil a pris bonne note du fait que le Conseil national palestinien a montré, à Alger et par la suite, qu'il était prêt à rechercher un règlement pacifique et durable sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1974) du Conseil de sécurité. C'est l'attitude prônée depuis longtemps par mon pays, qui croit fermement que le retrait des forces israéliennes de tous les territoires occupés depuis 1967, accompagné de la reconnaissance du droit de tous les Etats de la région, y compris Israël et un Etat palestinien, à exister et à vivre dans la sécurité à l'intérieur de frontières internationalement reconnues, est le seul moyen d'arriver à une paix juste dans la région.

Ayant ces idées et ces objectifs présents à l'esprit, le Brésil continue d'appuyer la convocation, sous les auspices des Nations Unies, d'une conférence internationale de paix sur le Moyen-Orient à laquelle participeraient toutes les parties impliquées et intéressées, y compris l'OLP, représentant légitime du peuple palestinien. Pour nous, cette initiative offre les meilleures chances d'arriver à un règlement global, juste et durable du conflit arabo-israélien.

Nous croyons aussi que cet important effort doit être bien préparé afin de garantir les intérêts de toutes les parties directement en jeu. Certaines craintes et certains doutes doivent encore être écartés si nous voulons surmonter les obstacles qui empêchent encore la convocation d'une telle conférence.

L'importante déclaration que le Président Yasser Arafat a faite aujourd'hui à Genève, devant l'Assemblée générale, est une nouvelle démarche constructive en vue de créer un climat propice à cette fin et, partant, à la paix au Moyen-Orient.

Espérons que dans nos délibérations, ici à Genève, nous tiendrons pleinement compte des vues de toutes les parties intéressées et apporterons une contribution positive au processus de paix au Moyen-Orient. Il serait sage à cet égard que nous tenions compte de l'appel lancé par le Secrétaire général dans le rapport de janvier sur la situation dans les territoires occupés :

"Chaque partie devra faire taire le ressentiment souvent justifié que lui inspirent les torts qui lui ont été faits dans le passé et s'évertuer à mieux comprendre les intérêts et les griefs légitimes de l'autre partie. Ni l'invective, ni l'injure, ni la tentation de se réfugier dans l'illusion que l'autre partie n'existe pas ne facilitent pareille compréhension."

(S/19443, par. 54)

M. KRAVETS (République socialiste soviétique d'Ukraine) (interprétation du russe) : Nous sommes profondément convaincus que le processus de changement positif apparu dans les relations internationales, notamment en ce qui concerne le règlement pacifique de certains conflits régionaux, ne peut pas laisser de côté le problème de la Palestine. Le conflit du Moyen-Orient est l'un des problèmes chroniques les plus anciens. Cela ne signifie pas pour autant qu'il soit moins dangereux. Bien au contraire, il recèle une immense menace pour la paix et la sécurité internationales, sans parler des maux et des souffrances indicibles qu'il entraîne pour les peuples de la région.

Régler ce conflit, tel est l'impératif de notre temps. La persistance d'une situation explosive au Moyen-Orient est en contradiction avec l'amélioration du climat international. La RSS d'Ukraine estime quant à elle que le climat favorable dans le monde doit être utilisé pour trouver un règlement juste et complet du conflit au Moyen-Orient, un règlement fondé sur les principes du droit international, la Charte des Nations Unies et les décisions de l'Organisation, compte dûment tenu des intérêts de chacune des parties.

La prémisse la plus importante de ce règlement, c'est le retrait des forces armées israéliennes des territoires occupés depuis 1967. Le peuple palestinien doit pouvoir exercer son droit à l'autodétermination tandis que tous les Etats et peuples de la région doivent pouvoir jouir d'un développement libre et d'une existence sûre.

Le peuple palestinien a prouvé aujourd'hui au monde entier sa volonté inébranlable de décider lui-même de son destin. Le soulèvement palestinien a de profondes répercussions sur toute la situation au Moyen-Orient, notamment sur la position des parties directement intéressées. Sur le plan des principes, un nouvel élément est apparu lorsque le Gouvernement jordanien a décidé de cesser d'avoir des liens juridiques et administratifs avec la Rive occidentale du Jourdain, et lorsque le Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine a manifesté sa volonté d'assumer la pleine responsabilité de la direction administrative des territoires palestiniens occupés.

Les documents de la dix-neuvième session extraordinaire du Conseil national palestinien revêtent une importance historique pour les Palestiniens. Cette instance a prouvé la maturité politique et l'esprit constructif de l'OLP et sa volonté de mener des négociations dans le cadre des Nations Unies en se fondant sur

M. Kravets (RSS d'Ukraine)

les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. La déclaration d'indépendance proclamée par le Conseil national palestinien a été largement approuvée par la communauté internationale qui souhaite la convocation, dès que possible, de la conférence internationale sur le Moyen-Orient, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Pour notre part, nous sommes convaincus que cette conférence pourrait marquer un tournant décisif dans le processus de règlement du conflit du Moyen-Orient et de la solution du problème de la Palestine. Un large appui international en la matière est un facteur important qui a des répercussions sur toutes les questions liées au règlement. On est en droit d'en conclure que le consensus international en faveur de la convocation d'une conférence sur le Moyen-Orient reste en fait une position unique des Etats Membres des Nations Unies.

La situation nouvelle dans cette région exige que l'on prenne sans tarder des mesures pratiques pour mettre en route le mécanisme de la conférence et élaborer une stratégie concrète permettant d'instaurer une paix d'ensemble, juste et durable au Moyen-Orient. Nous sommes convaincus que les Nations Unies disposent à cette fin de l'autorité et de la capacité voulues. Un rôle d'une importance particulière à cet égard revient sans nul doute aux membres permanents du Conseil de sécurité.

La délégation de la RSS d'Ukraine estime que grâce à la souplesse et aux pouvoirs dont elle serait dotée, la conférence sur le Moyen-Orient devrait pouvoir élaborer des solutions et des décisions acceptables pour le conflit arabo-israélien comme pour la question palestinienne. Ce faisant, il importe que son activité, non seulement ne lèse pas les droits et les intérêts de l'une ou l'autre partie, mais permette aussi de promouvoir le respect scrupuleux de leur souveraineté et de leur indépendance, ainsi que le droit de chaque Etat à l'autodétermination et de choisir un mode de développement indépendant.

Il importe selon nous de prêter une attention particulière à la représentation à la conférence. La question palestinienne est cruciale pour tout règlement au Moyen-Orient et c'est pourquoi l'Organisation de libération de la Palestine doit participer, sur un pied d'égalité, aux travaux de la conférence. Les Palestiniens ont de l'estime pour cette organisation et cela est la garantie que les accords conclus avec sa participation au nom du peuple arabe de Palestine seront acceptés.

M. Kravets (RSS d'Ukraine)

Ne pas tenir compte des opinions des Palestiniens était voué à l'échec. Toute tentative pour empêcher l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) de participer au règlement de la question du Moyen-Orient est inacceptable. Cependant, même maintenant, on essaie encore de le faire.

Nous sommes tous conscients des efforts considérables que le Secrétaire général et la Cour internationale de Justice ont dû déployer pour empêcher la fermeture par les autorités des Etats-Unis de la Mission d'observateur permanent de l'OLP à New York. Récemment, le Département d'Etat des Etats-Unis, agissant contre la volonté de la communauté internationale, a refusé d'accorder à Yasser Arafat - Président du Comité exécutif de l'OLP, qui a le statut d'observateur permanent auprès des Nations Unies - le droit d'accès au Siège des Nations Unies. Nous regrettons profondément cette décision des autorités des Etats-Unis qui a contraint la communauté internationale à transférer l'examen de la question de la Palestine à Genève.

Pour rejeter l'idée d'une conférence internationale, Israël continue d'user de toutes sortes de prétextes, et entrave ainsi le règlement de la question de Palestine.

Le recours par les milieux dirigeants d'Israël à l'affrontement est inhumain et futile. Le mépris d'Israël pour les décisions de notre organisation, sa myopie politique s'agissant des questions en cours d'examen, sa répugnance à accepter tout compromis constructif sont les traits dominants de la position de ce pays aux Nations Unies.

Nous saisissons cette occasion pour lancer un appel au Gouvernement d'Israël afin qu'il revoie sa position et se rallie au large consensus international en faveur de la convocation d'une conférence sur le Moyen-Orient et participe aux efforts internationaux sincères tentés pour trouver une solution à la question du Moyen-Orient et y instaurer une paix juste et durable, dans l'intérêt de tous les peuples de la région, y compris celui d'Israël lui-même.

Concernant la question de Palestine, la RSS d'Ukraine a été fidèle à ses principes, en tant que membre du Comité des Nations Unies pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, et est en faveur d'un règlement politique rapide de la question de Palestine et de l'octroi de l'autodétermination au peuple palestinien. Les différents travaux accomplis par le Comité ont contribué à mobiliser une large opinion internationale qui appuie les efforts des Nations Unies pour parvenir au règlement de la question du Moyen-Orient.

M. Kravets (RSS d'Ukraine)

A propos du soulèvement grandissant du peuple palestinien dans les territoires occupés par Israël, la RSS d'Ukraine a présenté en mai dernier une proposition pour accélérer les travaux du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et pour qu'il entame immédiatement des travaux préparatoires visant à convoquer une conférence internationale sur le Moyen-Orient, sous les auspices des Nations Unies, conformément à la résolution 38/58 C de l'Assemblée générale.

L'intifada dans les territoires occupés a créé une nouvelle situation sur le plan qualitatif dans les territoires occupés. Comme le souligne le rapport du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien :

"Le soulèvement a amélioré la compréhension de la question de Palestine et renforcé l'appui à un règlement global, juste et durable de ce long conflit, tant dans l'opinion publique internationale qu'en Israël même."

(A/43/35, par. 141)

Israël doit mettre fin à l'occupation des territoires palestiniens et arabes et entreprendre des négociations constructives avec l'OLP sur la base des résolutions pertinentes des Nations Unies.

Le succès du règlement du problème de Palestine ainsi que des autres problèmes régionaux difficiles montrera quel est le degré de maturité politique des Etats Membres des Nations Unies et donnera la mesure de l'efficacité de l'Organisation.

La coordination des efforts politiques et la compréhension mutuelle entre les Etats Arabes sont d'une importance vitale pour régler le problème du Moyen-Orient.

La RSS d'Ukraine est pleinement solidaire du vaillant peuple de Palestine dont les épreuves n'ont pas entamé le courage et qui continue de lever bien haut l'étendard de la lutte pour ses droits nationaux inaliénables. Si la question de Palestine n'est pas réglée, il sera impossible d'établir au Moyen-Orient une paix juste et durable qui réponde aux intérêts vitaux de tous les peuples de la région. Nous sommes convaincus que seuls des efforts politiques collectifs nous permettront d'y parvenir.

M. AL-DALI (Yémen démocratique) (interprétation de l'arabe) : Il y a seulement un mois, personne n'aurait pu imaginer que l'Assemblée générale des Nations Unies se réunirait à Genève. Il semblait y avoir des changements politiques positifs dans de nombreux foyers de tension partout dans le monde. Il y avait un vif sentiment d'espoir et d'optimisme et on croyait à la possibilité de mettre fin à cette crise, de trouver des solutions et d'aboutir à la détente.

M. Al-Dali (Yémen démocratique)

Il aurait donc paru illogique que le Moyen-Orient reste en dehors de cette tendance constructive à la paix mondiale, notamment après la réunion du Conseil national palestinien à Alger et ses décisions historiques.

Mais une voix discordante s'est fait entendre et a dissipé ces espoirs au moment où la communauté internationale réagissait positivement aux résolutions adoptées par le Conseil national palestinien sur les questions de Palestine et du Moyen-Orient. C'était une voix qui s'est toujours élevée en contre-chant. L'Administration des Etats-Unis, notamment son secrétaire d'Etat, a décidé de ne pas accorder de visa d'entrée au Président du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) et de l'empêcher ainsi de venir à New York faire une déclaration importante qu'attendait le monde entier à la tribune des Nations Unies. Cette décision a été prise dans le droit fil de la politique sioniste d'agression, au mépris des résolutions de la communauté internationale et de l'accord de siège avec le pays hôte.

Il serait très difficile à la communauté internationale de garder le silence en ce moment ou de battre en retraite face à la position d'un pays qui dénie ses droits légitimes à un peuple en lutte pour son autodétermination. La communauté internationale, avec tous ses groupes politiques et régionaux, a condamné à l'unanimité cette décision et a rejeté toutes les justifications invoquées. La communauté internationale a défendu un droit qui refuse de céder à la puissance et au chantage.

Nous sommes donc venus à Genève, ville de paix, qui accueille de nombreuses réunions pacifiques. Genève est devenue un symbole de paix. Nous avons ouvert un chapitre dans les annales de l'histoire qui atteste que l'ère de la domination a disparu à jamais, que l'ère de la dépendance et de l'asservissement est terminée et que la paix, qui a déjà pointé, sera la réponse aux appels au secours lancés par les opprimés et les persécutés de la terre. C'est là une réaffirmation des valeurs et des principes de l'Organisation internationale, qui renforce son rôle d'exterminateur de l'injustice et de l'hégémonie et d'architecte de la paix et de la stabilité dans la justice.

En fait, le soulèvement est double : le peuple palestinien se soulève contre l'occupation et le monde se soulève contre la décision des Etats-Unis.

M. Al-Dali (Yémen démocratique)

C'est pourquoi la communauté internationale attache une importance particulière à ces réunions. La lumière a été jetée sur la cause de la lutte de ce peuple qui est appuyée par le monde entier, au niveau officiel comme au niveau populaire, à l'exception des quelques voix qui essaient de s'opposer à la marche de l'histoire et à la nature des choses. Ainsi, Genève est historiquement et géographiquement au centre d'une nouvelle ère de respect et de justice pour le peuple palestinien, ce peuple qui est soumis depuis de nombreuses années à toutes les formes possibles de répression, de persécution et de dispersion. Il n'aurait pas été possible pour Israël de persister dans sa politique d'agression sans l'aide accrue et continue des Etats-Unis, qui a pris la forme d'une alliance stratégique. Il y a seulement quelques jours, l'embargo sur la livraison de bombes-grappes a été levé. Cette politique raciste d'Israël se fonde sur le pouvoir, la répression, l'expulsion, l'expansion et l'annexion au mépris complet de la volonté internationale et des résolutions des Nations Unies. Il est vraiment ironique qu'Israël, qui doit son existence à une résolution de l'Organisation internationale, et à l'obligation qui en découle de respecter les valeurs et les principes des Nations Unies, estime maintenant que cette obligation est inacceptable sans se soucier des conséquences de son attitude. Aussi accroît-il ses politiques répressives et terroristes et ses raids dans des territoires palestiniens et arabes et autres pays arabes, et ce d'une manière sans précédent.

Partout les sentiments humanitaires des gens qui regardent les reportages filmés faisant état des méthodes de répression, de tortures, de pratiques visant à briser les os des enfants et à faire avorter les femmes enceintes ne peuvent être que blessés. Ces gens ont pu voir ainsi des milliers de tués ou de blessés et assister à l'arrestation arbitraire de milliers d'autres.

Nombre de circonstances complexes ont conduit à la partition de la Palestine arabe, dont une partie est devenue ainsi une patrie pour les Juifs venus des quatre coins du monde aux dépens des Palestiniens auxquels appartenait cette terre. Mais le peuple palestinien, qui s'est livré à de nombreux actes héroïques et qui a consenti beaucoup de sacrifices tout au long de son histoire, ne saurait endurer plus longtemps l'humiliation. Il résiste et s'oppose à cette politique de la main de fer. En terre palestinienne, son vaillant peuple célèbre maintenant le premier anniversaire de son soulèvement contre l'oppression et les diverses formes de colonisation afin de réaffirmer son droit légitime à l'autodétermination et à l'établissement d'un Etat indépendant sur son sol national. C'est un soulèvement

M. Al-Dali (Yémen démocratique)

mené par les jeunes, les femmes, les enfants et les personnes âgées. Leur seule arme est leur foi ardente dans la justice de leur cause et dans leur victoire inéluctable. C'est un soulèvement où les enfants qui lancent des pierres s'opposent aux armes de destruction les plus modernes. C'est le soulèvement d'un peuple sans arme qui tout seul fait face au colonialisme doté d'arsenaux militaires.

Les nombreux événements importants survenus ces derniers mois à la suite du soulèvement palestinien populaire, qui s'est imposé comme une réalité, ne peuvent pas être méconnus. C'est une réalité non seulement au Moyen-Orient mais aussi dans le monde en général. L'intifada a clairement démasqué la nature du sionisme et la fausseté des revendications et des campagnes de propagande. Il a également confirmé la fermeté et la résolution du peuple palestinien dans sa lutte pour la liberté et l'indépendance, quels que soient les sacrifices qu'elle exige.

Les lois qui régissent les luttes des peuples colonisés et persécutés et de ceux qui demandent la liberté à leurs oppresseurs sont les mêmes, comme d'ailleurs les résultats. C'est toujours la défaite pour l'opresseur et la victoire pour les combattants de la liberté. L'intifada et le Conseil national palestinien à Alger sont venus couronner de succès tous les efforts déployés et délimiter la nouvelle et sérieuse voie à l'intérieur de ce cadre. Le 15 novembre, le Conseil national palestinien a assumé sa responsabilité historique d'une manière décisive qui a été caractérisée par la confiance et l'habileté. Le Conseil national a adopté ses importantes résolutions et a répondu aux exigences de la présente étape des événements et aux appels de la communauté internationale. Il a déclaré l'établissement d'un Etat palestinien, fondé sur les droits historiques et légaux et sur la légitimité internationale et les résolutions adoptées par les Nations Unies depuis 1947.

Le monde à son tour a répondu à cette évolution positive en offrant promptement un appui de grande envergure et en reconnaissant l'Etat et ses leaders. Il a également réaffirmé sa solidarité avec le peuple palestinien dans les efforts qu'il fait pour recouvrer ses droits nationaux légitimes au rapatriement, à l'autodétermination et à la création d'un Etat indépendant sur son sol national. Qu'exige-t-on maintenant du peuple palestinien après ce qu'il a déjà offert, après le sang qu'il a déjà versé et les sacrifices qu'il a déjà consentis? Qu'exige-t-on encore de lui d'ici à la convocation de la conférence internationale sur le Moyen-Orient? Il est grand temps d'amorcer le processus de paix, il est

M. Al-Dali (Yémen démocratique)

grand temps que les Nations Unies assument leur responsabilité et que le Conseil de sécurité, en particulier ses membres permanents, mènent à bien leur tâche dans ce domaine.

Cette crise comme toute crise, quelles que soient les difficultés que présente son règlement, trouvera finalement une solution si les circonstances appropriées sont créées. A cette conjoncture, la crise du Moyen-Orient connaît les difficultés qui précèdent toute naissance. Si les efforts sont faits sur la base de la justice et de la paix, cet objectif pourra être réalisé. Cette crise, tout au long de sa longue et complexe histoire, a traversé de nombreuses phases où s'entremêlaient espoir et optimisme, sentiments que tempérerait toutefois une certaine prudence. Aujourd'hui, nous sommes à une croisée des chemins historique où notre responsabilité est particulière. Il n'y a plus de place pour l'hésitation ou l'inaction. Nous devons saisir ce moment, ce moment véritablement historique et glorieux, et les Etats-Unis, notamment, qui appuient leur allié stratégique, Israël, doivent reconsidérer leur décision et leur position et se joindre à la marche du monde pour faire avancer le processus de paix.

Il est véritablement opportun, alors que nous célébrons le quarantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, d'envisager de donner au peuple palestinien les moyens d'occuper la place qui lui revient parmi nous, d'avoir sa patrie, la Palestine, de jouir de ses droits légitimes et de son Etat indépendant, qui devrait être établi sous la bannière des Nations Unies. A cet égard, l'Organisation réaffirmerait sa crédibilité et renforcerait son rôle afin de réaliser ses objectifs de liberté, de justice, de sécurité et de paix.

M. ABDULLAH FADZIL (Malaisie) (interprétation de l'anglais) : Nous avons parcouru un long chemin pour nous rendre à Genève et nous acquitter de deux tâches : premièrement, exprimer notre appui et notre solidarité indéfectibles à nos frères palestiniens en ce moment particulier qui suit la Déclaration d'Alger et, deuxièmement, réaliser à Genève notre volonté politique collective, ce qui n'a pu l'être à New York.

M. Abdullah Fadzil (Malaisie)

Pour les Nations Unies, la question de Palestine est l'une des questions principales inextricablement liées à l'évolution de l'Organisation des Nations Unies elle-même en tant que premier organe multilatéral. La question de Palestine a été créée à un moment de complicité de puissance politique. Israël est devenu, depuis lors, une société orientée vers la guerre qui poursuit sans relâche ses ambitions agressives. Les Palestiniens continuent de lutter héroïquement pour avoir une patrie et exercer leurs droits inaliénables. De toute évidence, les Nations Unies ne se sont pas acquittées des responsabilités qu'elles avaient acceptées depuis le début.

Le rapport du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, présidé avec talent par l'Ambassadrice Diallo, du Sénégal, et le rapport du Secrétaire général (A/43/867) nous rappellent avec insistance tout ce qui reste encore à faire par l'Organisation des Nations Unies. Ces deux documents font la chronique des actes arbitraires perpétrés par Israël ainsi que des souffrances indicibles et de la lutte des Palestiniens. Ces documents - dont nous sommes saisis chaque année - reflètent également l'impuissance apparente des efforts internationaux face aux desseins et machinations d'Israël, protégé par de puissants amis.

Depuis plus de 40 ans maintenant, les Israéliens ont employé tous les moyens concevables et saisi toutes les occasions possibles pour créer de prétendus faits qui sont le fruit de leur imagination en tirant parti du complexe de culpabilité dont souffre le monde occidental depuis des siècles. La création d'Israël résulte de facteurs liés à l'histoire occidentale et a été imposée à une terre qui appartenait aux Palestiniens. S'il faut que le monde se sente coupable de quelque chose, c'est bien de la dépossession des Palestiniens. Le premier mensonge a été de déclarer, à ce moment-là, que la Palestine était une "terre sans peuple".

La vérité est que les Ottomans ont reconnu pendant des siècles que les Arabes palestiniens avaient une identité distincte et possédaient tous les attributs d'une vie nationale. Par suite de l'effondrement de l'empire ottoman, la communauté internationale a reconnu, aux termes de l'Article 22 du Pacte de la Société des Nations, en 1919, et du Traité de Lausanne de 1923, que le peuple palestinien n'est pas différent des autres peuples arabes séparés de l'Empire ottoman en tant que peuples libres et indépendants. L'infâme Déclaration Balfour a ouvert toute grande la porte à une forte immigration juive systématique et à la colonisation de la Palestine, malgré la présence d'une société palestinienne dont l'existence se

M. Abdullah Faizil (Malaisie)

fondait sur une infrastructure politique, sociale et culturelle profondément enracinée, dont les accomplissements et l'héritage n'ont rien à envier à ceux des autres peuples de la région.

Israël a fait de la persécution et de la répression des Palestiniens une circonstance naturelle. Nous avons été frappés d'horreur, il y a seulement quelques jours, lorsque les forces israéliennes ont pénétré dans le territoire libanais pour essayer d'exterminer un camp palestinien. Cette dernière violation fait suite à de nombreux actes semblables perpétrés par Israël au mépris de l'opinion et des normes internationales. De toute évidence, cette arrogance manifestée par Israël ne vient pas de lui seul. Elle n'est pas non plus due seulement aux réactions naturelles d'une puissance militaire en pleine expansion. Le fait est qu'Israël a le sentiment de jouir de l'impunité car, sachant qu'il peut compter sur de puissants appuis, il pense qu'il ne peut mal agir. L'histoire contemporaine abonde en actes qui ont permis à Israël d'étayer sa force car, aux moments les plus critiques, il savait qu'il pouvait compter sur un appui extérieur très important. Les Palestiniens ne luttent pas simplement contre la puissance d'Israël. Dans leurs heures les plus sombres, ils ont dû faire face à des ennemis terribles sur tous les fronts, et ils doivent également se battre contre une presse occidentale hostile, différents groupes de pression et des intérêts acquis.

Cependant, le deuxième mensonge qui continue d'être perpétué est que l'Etat juif d'Israël est une entité fragile et délicate, entourée par des Palestiniens assoiffés de sang et des Arabes qui visent sa destruction. Ainsi, il semble que les grands pays continuent d'estimer nécessaire de renforcer Israël. Le renforcement de l'Etat d'Israël au cours des quatre dernières décennies, qui est le produit d'une machine de propagande efficace, s'est fait sur cette base. Nous trouvons tout de même quelque consolation et quelque encouragement dans le fait qu'on prend de plus en plus conscience de la fausseté de cette prémisse.

Israël, à l'instar de l'Afrique du Sud, a construit un puissant édifice qui cherche à neutraliser et à détruire tout ce qui se trouve autour de lui par tous les moyens possibles. Il occupe les hauteurs du Golan, la Rive occidentale et le sud du Liban sur la base de ces considérations. Peu lui importe qu'il s'agisse là de dépouilles de guerre. Selon les calculs d'Israël, le meilleur tampon pour lui serait d'être séparé des pays arabes par un terrain vague ou bien de créer le grand Israël par l'annexion coloniale. La politique d'annexion et de colonies de

M. Abdullah Fadzil (Malaisie)

peuplement a atteint des proportions alarmantes. Comme le dit le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien dans son rapport, la superficie totale des terres confisquées depuis 1967 dépasse de plus de la moitié la superficie des territoires palestiniens occupés. Il y a quelque 170 colonies de peuplement juives sur la Rive occidentale et 20 dans la bande de Gaza.

En qualifiant les Palestiniens et l'Organisation de libération de la Palestine de terroristes, on perpétue le mensonge ultime. L'Organisation des Nations Unies a récemment été témoin d'un affront infligé au Président Yasser Arafat. On a prétendu qu'il a participé à des actes de terrorisme pour lui refuser son visa d'entrée à New York. Nous sommes tous outragés par cette insulte, mais cela souligne surtout combien sont tenaces les adversaires et les obstacles qui s'opposent à l'établissement d'un Etat palestinien indépendant.

Au cours de l'année écoulée, la communauté internationale a été témoin du soulèvement populaire du peuple palestinien dans les territoires occupés. L'intifada, qui dure depuis 21 ans, est une lutte héroïque contre l'occupation israélienne par laquelle le peuple palestinien affirme son attachement à son droit à l'autodétermination et à son droit d'avoir une patrie. Les autorités israéliennes mènent implacablement une politique sauvage et impitoyable contre les Palestiniens pour briser leur soulèvement. Plus de 300 enfants, jeunes gens, hommes et femmes innocents et désarmés ont été tués par les forces d'occupation depuis décembre dernier. Des milliers de personnes ont été arbitrairement arrêtées et détenues dans des camps et des prisons dans des conditions inhumaines. Les déportations et les expulsions de Palestiniens se poursuivent sans relâche. On s'est livré à la démolition de maisons et de biens et à des punitions collectives contre les malheureux Palestiniens.

Le peuple palestinien, malgré les actes inhumains et les mesures d'oppression et de persécution auxquels il est soumis, est résolu à poursuivre opiniâtement sa lutte et à atteindre son objectif qui est d'exercer ses droits inaliénables à l'autodétermination et de vivre dans sa patrie. L'intifada, comme le dit le Secrétaire général dans son rapport,

"constitue ... l'une des composantes majeures du calendrier politique au Moyen-Orient. Principal thème de la Conférence arabe au sommet tenue à Alger en avril dernier, elle a été l'élément moteur de la récente session du Conseil national palestinien à Alger." (A/43/867, par. 32)

M. Abdullah Fadzil (Malaisie)

La décision très importante du Conseil national palestinien a été appuyée par l'écrasante majorité de la communauté internationale. Cette décision a favorisé les perspectives d'un règlement global et durable de la question de Palestine. Ma délégation appuie pleinement la déclaration du Secrétaire général contenue dans le rapport déjà mentionné, selon laquelle

"La session récente du Conseil national palestinien à Alger a imprimé un nouvel élan au processus diplomatique, et j'estime qu'elle offre de nouvelles occasions de faire progresser la cause de la paix qu'il importe de saisir."

(A/43/867, par. 37)

Un tel élan s'impose de façon urgente pour que des progrès soient faits qui permettent au Secrétaire général d'entreprendre d'autres efforts en vue d'appliquer la résolution 38/58 C relative à la tenue d'une Conférence internationale sur le Moyen-Orient.

La Malaisie note avec regret qu'au lieu d'appuyer le Secrétaire général et de coopérer avec lui, Israël et les Etats-Unis ont choisi de rejeter les décisions concrètes et constructives du Conseil national palestinien en interprétant de manière injustifiée le véritable désir des Palestiniens de régler pacifiquement le problème.

La Malaisie est profondément déçue que les Etats-Unis, qui sont sans conteste le pays le plus influent du monde, aient choisi de fonder leur politique au Moyen-Orient sur la suprématie militaire d'Israël. Nous sommes profondément déçus que les Etats-Unis, qui sont le mieux à même de contribuer au règlement du conflit au Moyen-Orient, aient choisi une autre voie. Quelle est donc l'emprise d'Israël sur les Etats-Unis? La Malaisie invite instamment les Etats-Unis à reconnaître les injustices faites au peuple palestinien et, comme l'année dernière, demande à ce pays d'accepter que l'Organisation de libération de la Palestine participe sur un pied d'égalité avec toutes les parties concernées au processus permettant de trouver une solution durable à la question du Moyen-Orient.

La Malaisie estime que le cadre de négociation le plus approprié pour un règlement global, juste et durable du problème est une conférence internationale de paix sur le Moyen-Orient conformément à la résolution 38/58 C de l'Assemblée générale adoptée en 1983 avec la pleine participation sur un pied d'égalité de toutes les parties intéressées, y compris l'Organisation de libération de la Palestine, seul représentant légitime du peuple palestinien. La base de cette

M. Abdullah Fadzil (Malaisie)

conférence demeure les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. Ce n'est que dans ce cadre que les droits légitimes du peuple palestinien, y compris le droit au retour, le droit à l'autodétermination et le droit de créer son propre Etat indépendant, avec Jérusalem pour capitale, pourront être discutés. Dans ce contexte, la Malaisie s'est félicitée de l'annonce faite par le Conseil national palestinien, à sa réunion du 15 novembre 1988 à Alger, de la déclaration portant sur la création d'un Etat de Palestine et l'acceptation des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. La Malaisie est fière d'avoir été parmi les premiers à reconnaître l'Etat palestinien indépendant.

En ce qui concerne la poursuite de l'objectif d'une conférence internationale de paix, la Malaisie se joint aux autres Etats en demandant aux Nations Unies d'élaborer des mesures concrètes à cette fin. A cet égard, le Conseil de sécurité, notamment les membres permanents, ont des responsabilités très nettes s'agissant du règlement du problème qui se trouve au coeur de la question du Moyen-Orient. Compte tenu de la décision d'Alger et de la vigueur renouvelée qui a marqué les activités des Nations Unies au cours de l'année écoulée, les Nations Unies doivent s'acquitter pleinement de leurs responsabilités. Israël doit être amené à la table de conférence pour rendre les terres palestiniennes et arabes. Israël doit renoncer à son intransigeance et à sa politique de puissance armée, qui ne lui procure que des illusions de paix et de sécurité à court terme tandis qu'il sème les germes de la tension et du conflit permanent dans la région. Il doit montrer qu'il a le courage de vouloir et de soutenir la paix, qui est la seule base d'une sécurité et d'une stabilité durables pour lui-même. Les Palestiniens ont fait un grand pas sur la voie d'un règlement politique négocié. Israël se doit d'agir en conséquence.

Cet après-midi nous avons entendu l'appel passionné du Président Yasser Arafat en faveur de la paix. Il s'agissait d'un geste clair et sans équivoque qui venait du coeur et qui était appuyé par les peuples épris de paix partout dans le monde. La Malaisie appelle toutes les parties à y répondre de manière appropriée. Nous appuierons tous les efforts des Nations Unies en ce sens. La Malaisie félicite le Président Yasser Arafat de son courage, de sa lucidité et de son attachement à la paix. La Malaisie invite en particulier Israël à répondre avec autant de sincérité et d'énergie.

M. Abdullah Fadzil (Malaisie)

Enfin, si le refus de New York était une tentative concertée de réduire ou d'amortir l'impact de la déclaration d'Alger, cette décision peu judicieuse a de toute évidence échoué. Genève appuie très nettement la cause palestinienne et montre l'impatience avec laquelle la communauté internationale attend la solution rapide du problème sur la base des droits inaliénables et de l'Etat indépendant de Palestine qui donneront à tous les Etats du Moyen-Orient l'assurance de vivre à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues.

M. LONCAR (Yougoslavie) (interprétation de l'anglais) : La décision prise par l'Assemblée générale à New York d'examiner à Genève le point de l'ordre du jour relatif à la question de Palestine revêt une signification symbolique toute particulière. C'est l'expression du respect de la majorité écrasante des Etats Membres des Nations Unies pour la détermination du peuple palestinien, qui se tient fermement aux côtés de l'Organisation de libération de la Palestine et de son dirigeant, dans leurs efforts pour arriver à une solution politique du problème palestinien.

Néanmoins, il est regrettable que le pays hôte des Nations Unies ait refusé au dirigeant de l'organisation qui est l'unique représentant légitime du peuple dont nous discutons ici le problème aujourd'hui la possibilité de présenter ses vues. C'est pourquoi nous sommes venus ici, et j'ai donc le grand plaisir de saluer chaleureusement M. Yasser Arafat, Président de l'Organisation de libération de la Palestine, et de le féliciter pour la déclaration courageuse et éloquente qu'il vient de prononcer.

M. Loncar (Yougoslavie)

Notre objectif à ce stade - dans le sillage des décisions adoptées par le Conseil national palestinien à Alger, qui représente un événement historique pour la juste cause de la Palestine et, j'en suis certain, un tournant dans le processus de règlement du conflit du Moyen-Orient et de la question de Palestine - est de rechercher les moyens de contribuer efficacement à une solution de toute urgence.

Nous devrions nous souvenir que nous traitons ici de l'une des crises mondiales les plus anciennes, qui continue d'être la principale source de tension dans le monde.

Il y a trop longtemps - 40 ans déjà - que durent les souffrances et les tribulations du peuple palestinien vivant sous occupation, privé de ses droits et soumis à la répression. Depuis trop longtemps ce problème pèse sur les relations internationales, menaçant constamment la paix et la sécurité internationales.

Alors que nous sommes à juste titre satisfaits de voir le monde entrer dans une ère où, dans certaines parties du globe, des guerres touchent à leur fin, des accords sont signés et des troupes se retirent, pendant toute une année l'émeute a fait rage dans les territoires arabes occupés et des combattants de l'intifada ont été tués. Ces victimes ont tragiquement attiré l'attention sur le besoin urgent d'arriver à une solution du problème palestinien et ont vivement sensibilisé l'opinion publique mondiale. Le soulèvement a écarté toute illusion qu'avec le temps, la situation créée par l'occupation israélienne serait légalisée. Il a démontré qu'il ne peut y avoir ni paix ni stabilité au Moyen-Orient tant que les aspirations légitimes et les intérêts du peuple palestinien seront ignorés et qu'un dialogue avec ses représentants légitimes sera rejeté.

Ce n'est pas par hasard que, cette fois encore, la réaction à la tendance globale croissante à la recherche de solutions par le dialogue et les négociations émane de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), ce qui témoigne de sa conscience politique aigüe et de sa responsabilité. Nous accueillons favorablement les décisions prises par le Conseil national palestinien à Alger, en toute conformité avec la Charte des Nations Unies et avec les principes du non-alignement et les convictions de la majorité des pays du monde. Ces décisions, consacrées dans la Déclaration de la proclamation de l'Etat palestinien et le communiqué politique, sont un grand pas en avant et une contribution constructive du mouvement palestinien vers la réalisation d'une solution globale, juste et durable de la question de Palestine.

M. Loncar (Yougoslavie)

Le fait que cet organe représentatif suprême du peuple palestinien a entériné les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité comme base pour la convocation d'une conférence internationale de paix sur le Moyen-Orient est particulièrement significatif. Ainsi, l'OLP a reconnu le droit de tout Etat dans la région, y compris Israël, de vivre en paix dans des frontières sûres et reconnues, à l'abri de toute menace ou d'emploi de la force.

Ces sages décisions politiques ont suscité la compréhension et l'appui de la communauté internationale. L'Etat palestinien indépendant a déjà été reconnu par un grand nombre de pays. La Présidence de la République fédérale socialiste de Yougoslavie a décidé que la Yougoslavie aussi devait être parmi les premiers pays à reconnaître l'Etat palestinien. Nous considérons sa proclamation comme un acte responsable dans la création de conditions favorables pour faire démarrer le processus de paix au Moyen-Orient.

Les réactions dans le monde entier confirment de plus en plus que la prise de conscience de la justification et de la légitimité des exigences du peuple palestinien est plus grande que jamais auparavant. Ce peuple attend maintenant à juste titre que la communauté internationale traduise son appui politique en action. L'amélioration du climat dans les relations internationales aujourd'hui non seulement facilite l'adoption des mesures nécessaires mais oblige aussi tous les Etats dont dépend le règlement de la crise du Moyen-Orient à les mettre en oeuvre. A cet égard, la déclaration des ministres des affaires étrangères des pays de la Communauté européenne mérite d'être louée.

De l'avis de la vaste majorité des membres de la communauté internationale, une paix juste et durable ne peut être réalisée que grâce à la participation sur un pied d'égalité de toutes les parties directement intéressées, y compris l'OLP. La présente session de l'Assemblée générale a montré une fois de plus que l'on s'accorde généralement à penser que la convocation rapide d'une conférence internationale sous les auspices des Nations Unies, sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, est la façon la plus acceptable et réaliste de résoudre la crise du Moyen-Orient et le problème palestinien qui en est le coeur. En acceptant ces résolutions, l'OLP, à notre avis, a pour sa part satisfait aux dernières exigences avant la prise de décision sur la convocation de la conférence.

M. Loncar (Yougoslavie)

Le rôle des Nations Unies dans les activités relatives à la convocation de cette conférence est irremplaçable. Nous pensons que le Conseil de sécurité offre le cadre approprié dans lequel les modalités pour sa convocation, sa conduite, ses participants, son mandat, et le reste, pourraient être explorées.

L'attitude intransigeante d'Israël continue d'être le principal obstacle à un règlement pacifique. Le refus de se joindre au processus de recherche d'une solution juste et durable au problème palestinien, basée sur la reconnaissance des aspirations authentiques du peuple palestinien ainsi que sur des intérêts légitimes d'Israël, cause, notamment, un grand dommage à Israël et à sa position. Nous espérons sincèrement que l'invitation lancée à Israël aujourd'hui par le Président Arafat pour qu'il se joigne au processus de paix sous les auspices des Nations Unies sera acceptée dans l'intérêt de la paix et de l'humanité.

Entre-temps, les actes brutaux et inhumains perpétrés par les autorités israéliennes d'occupation contre la population palestinienne impose l'obligation supplémentaire à l'Assemblée générale de recommander des mesures urgentes et concrètes pour assurer le plein respect de la quatrième Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, dans les territoires occupés, et de demander résolument à Israël d'appliquer les résolutions 605 (1987), 607 (1988) et 608 (1988) du Conseil de sécurité.

M. Loncar (Yougoslavie)

Le Conseil national palestinien a lui-même demandé explicitement aux Nations Unies de protéger les droits fondamentaux de la population palestinienne dans les territoires occupés et, à cette fin, de prendre les mesures voulues pour assurer la sécurité de la population et de ses biens.

Nous pouvons, aujourd'hui, considérer le développement des relations politiques internationales avec espoir et un optimisme croissant. Enfin, on se rend véritablement compte qu'on ne peut bâtir la paix que sur le respect des libertés et des droits de tous les peuples. Le moment est donc venu de prendre, forts de ces convictions, une action décisive en vue de la solution définitive de cette crise de longue date, et de garantir la liberté, la paix et la souveraineté au peuple palestinien. La question palestinienne doit rester une préoccupation prioritaire de la communauté internationale et des Nations Unies jusqu'à ce que l'on parvienne à une solution juste, durable et globale. Conformément à l'appui qu'elle a constamment apporté à la réalisation des droits inaliénables du peuple de Palestine, la Yougoslavie appuiera tous les efforts qui tendent à la réalisation de cet objectif. A cet égard, la Yougoslavie appuie également tous les efforts que déploie le Secrétaire général en ce sens.

Nous pensons que notre débat ici aboutira à la prise des mesures pratiques voulues pour convoquer la conférence internationale. Nous devons savoir que tout autre délai entraînerait de nouveaux risques et pourrait avoir des conséquences graves sur la paix et la sécurité internationales.

M. GURINOVICH (République socialiste soviétique de Biélorussie)
(interprétation du russe) : L'Assemblée générale des Nations Unies a déjà adopté, à la présente session, un ensemble de résolutions sur les problèmes du Moyen-Orient, dont l'exécution intégrale et de bonne foi pourrait conduire à un règlement juste et durable du conflit arabo-israélien. A la suite des efforts entrepris à différents niveaux, on a élaboré et adopté les bases politiques, juridiques et humanitaires du règlement du conflit du Moyen-Orient par des moyens politiques, compte tenu des intérêts légitimes du peuple de Palestine de même que des autres Etats impliqués dans le conflit. Nous partons d'un double postulat : tout d'abord, l'inadmissibilité de s'emparer par la force de territoires étrangers et, d'autre part, le fait qu'une paix juste et durable au Moyen-Orient exige la réalisation des droits inaliénables du peuple palestinien à l'autodétermination, à la souveraineté et à l'édification de son propre Etat indépendant.

M. Gurinovich (RSS de Biélorussie)

La délégation de Biélorussie était coauteur de la résolution qui a été adoptée sur le soulèvement du peuple palestinien et a appuyé sans réserve toutes les autres résolutions adoptées par l'Assemblée générale sur le Moyen-Orient, et il y en a plus de 20.

L'Assemblée générale a reconnu l'Organisation de libération de la Palestine en tant que seul et authentique représentant du peuple palestinien, et par ses résolutions 3236 (XXIX) et 3375 (XXX), elle lui a donné la possibilité de participer, sur un pied d'égalité avec les autres parties, aux efforts de la communauté internationale visant à résoudre le problème sous les auspices des Nations Unies. Par suite de circonstances bien connues et totalement injustifiées, l'examen de la question de Palestine a été renvoyé à Genève, mais, sur le plan géographique, cela est plus proche du Moyen-Orient. Nous aimerions exprimer l'espoir que cette proximité et les décisions de la session d'Alger du Conseil national palestinien inciteront l'autre partie à adopter une position réaliste, et que nous pourrions trouver une solution positive au conflit du Moyen-Orient.

Il n'en demeure pas moins, toutefois, que le peuple palestinien est, comme par le passé, privé d'Etat. Ses droits sont foulés aux pieds sans vergogne par l'occupant. S'efforçant par tous les moyens d'empêcher une solution positive du problème palestinien, les autorités israéliennes et leurs protecteurs transforment cette région en un foyer intense de guerre et de conflit, et, ces derniers temps, les actes militaires d'Israël deviennent de plus en plus menaçants. Ces actes d'Israël sont contraires aux principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies et aux normes généralement reconnues du droit international, et ils ont un effet négatif sur le climat politique au Moyen-Orient et dans le monde entier. On ne saurait les dissimuler sous le couvert de déclarations démagogiques sur la sécurité ou encore par des renvois à la nécessité de réprimer le terrorisme. Envahir des territoires étrangers et fouler aux pieds les droits d'autres nations n'ont jamais garanti la sécurité à qui que ce soit. Les dernières déclarations des dirigeants de l'Organisation de libération de la Palestine ont montré une fois de plus que cette organisation n'est pour rien dans les activités terroristes dont on l'accuse et qu'elle a coupé l'herbe sous les pieds de ceux qui s'efforcent de démontrer le contraire. Il est évident, aujourd'hui, que miser sur la force militaire et manifester de l'hostilité les uns envers les autres ne contribuent aucunement à la solution d'un conflit. Nul ne pourra briser le peuple palestinien ni détruire son

M. Gurinovich (RSS de Biélorussie)

avant-garde politique, l'OLP, qui défend ses intérêts légitimes. Nous en voulons pour preuve le soulèvement national dans le territoire palestinien occupé, l'intifada, dont la flamme reste ardente et qui se poursuit depuis quelque temps. Il est temps qu'Israël et ses amis comprennent qu'il faut absolument renoncer à la politique qui consiste à s'emparer de terres étrangères et à s'y établir à la suite de ce que l'on appelle l'annexion rampante. Cette voie ne peut mener à la solution du problème du Moyen-Orient. Il est indiqué, dans le rapport du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien (A/43/35), que du fait du soulèvement, la communauté internationale et Israël lui-même voient sous un jour nouveau la question de Palestine et la nécessité de s'orienter vers un règlement global, juste et durable de ce très long conflit.

Une nouvelle approche réaliste de la part de tous a des fondements plus fermes. Nous pensons que nous avons ici une situation où les parties directement impliquées dans le conflit acceptent l'idée que la voie vers la paix et la coexistence pacifique entre les Arabes et Israël passe par des négociations fondées sur les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. Toutes les résolutions adoptées au cours de la session extraordinaire du Conseil national palestinien indiquent que l'OLP a déclaré ouvertement qu'elle est un partenaire sérieux et faisant autorité dans les négociations de paix. La déclaration politique du Conseil national palestinien ouvre de nouvelles possibilités pour l'exercice par le peuple palestinien de son droit à l'autodétermination et pour la lutte en faveur d'une paix juste et durable dans la région, et ouvrent la voie à la convocation d'une conférence internationale sur le Moyen-Orient.

L'Assemblée générale des Nations Unies ne doit pas laisser passer ces circonstances favorables et n'en a pas le droit. Dans les résolutions relatives à la question de Palestine, il importe d'exposer les nouvelles circonstances et d'énoncer les mesures propres à conférer à la solution du problème palestinien et au règlement global de la question du Moyen-Orient un caractère permanent et irréversible.

M. Gurinovich (RSS de Biélorussie)

Comme par le passé, la RSS de Biélorussie, dans son approche des autres problèmes régionaux, notamment celui du Moyen-Orient, continue de penser que la paix est indivisible. Une paix durable ne peut être garantie que si elle se fonde sur une approche globale, sur la reconnaissance du principe de la liberté de choix et sur la priorité des valeurs universelles - la suprématie du droit sur la force et non pas de la force sur le droit.

Depuis quelque temps, de plus en plus de gens sont convaincus, même au sein de l'opinion publique d'Israël, que la politique de la main de fer pratiquée par le Gouvernement a conduit le pays à l'impasse. Le réalisme doit enfin l'emporter sur les ambitions et le refus de comprendre que le monde a changé et qu'il continue de changer pour le mieux.

La solution du problème du Moyen-Orient ne peut être obtenue que par le dialogue politique, sur la base du respect équilibré des intérêts de toutes les parties au conflit. L'essentiel, maintenant, c'est de s'engager concrètement sur la voie d'un règlement global et juste, garantissant le retrait, en tant que condition sine qua non des forces armées israéliennes de tous les territoires arabes qu'Israël occupe depuis 1967, l'exercice, par le peuple arabe de Palestine de ses droits inaliénables à l'autodétermination et à la création de son propre Etat indépendant et le droit de tous les Etats de la région, y compris Israël, à une existence et à un développement sûrs et indépendants.

Le mécanisme permettant d'atteindre cet objectif est clair : c'est la convocation d'une conférence internationale sous les auspices des Nations Unies, avec la participation, sur un pied d'égalité, de toutes les parties intéressées, y compris l'Organisation de libération de la Palestine, et des Etats membres permanents du Conseil de sécurité. Cette conférence, si elle était convoquée, offrirait une chance unique aux Arabes et à Israël de s'asseoir à la table de négociation, de discuter de manière bilatérale et multilatérale de toutes les questions litigieuses et de leur trouver des solutions mutuellement acceptables dans le cadre d'un règlement global et juste.

Les membres permanents du Conseil de sécurité, agissant à titre individuel ou collectif, aideraient les parties à surmonter les obstacles de la méfiance et à aboutir à des accords, qui seraient renforcés et garantis par l'autorité de la communauté internationale.

M. Gurinovich (RSS de Biélorussie)

Ce passage à une recherche véritable de la paix lors d'une conférence internationale est un impératif de notre temps. Il n'y a pas et il ne saurait y avoir d'autre voie de règlement politique. Il importe maintenant d'agir pour régler le conflit et aider les parties à ce conflit à trouver des solutions pacifiques.

L'une des parties à ce conflit a confirmé qu'elle était sincèrement désireuse de voir le conflit réglé de manière politique. J'en veux pour preuve l'intervention prononcée à la présente session de l'Assemblée par le Président du Comité exécutif de l'OLP, Yasser Arafat. C'est à l'autre partie de jouer maintenant. Les peuples du monde se rendent compte que les conflits régionaux peuvent être réglés lorsque, grâce à une nouvelle philosophie politique, on voit se manifester une volonté politique réciproque, qui devrait également donner des résultats fructueux dans la région du Moyen-Orient.

M. AL-NOAIMI (Emirats arabes unis) (interprétation de l'arabe) :
L'Assemblée générale se réunit à Genève aujourd'hui, ayant été obligée de quitter le Siège des Nations Unies à la suite de la décision des Etats-Unis de ne pas accorder de visa à M. Yasser Arafat, Président de l'Organisation de libération de la Palestine, organisation dotée du statut d'observateur auprès de l'Organisation des Nations Unies.

La décision de l'Assemblée générale de débattre de la question de Palestine ici est la manifestation claire de la position unanime de la communauté internationale et la preuve de la solidarité internationale vis-à-vis des normes juridiques internationales ainsi que de la solidarité manifestée à l'égard du droit de l'OLP d'exprimer son opinion comme bon lui semble.

Le débat de la question palestinienne au cours de la présente session intervient 40 ans exactement après le début du drame palestinien et coïncide aussi avec d'importants événements qui ont des répercussions aussi bien sur la scène arabe palestinienne qu'internationale.

Le plus important de ces événements, qui a une grande incidence sur la question de Palestine, est la proclamation de l'Etat indépendant de Palestine et la déclaration politique qui a accompagné cette proclamation le 15 novembre dernier et qui énonce une stratégie de paix aux fins de parvenir à un règlement juste, durable et global du problème palestinien. Cette proclamation fait état, entre autres choses, du programme dont j'ai déjà parlé, ainsi que du fait que le peuple

M. Al-Noaimi (Emirats arabes unis)

palestinien, sous la direction de l'OLP, son seul représentant légitime réagit de manière positive et pragmatique à l'égard des réalités régionales et de la légitimité internationale, tel que reflété dans les résolutions des Nations Unies relatives à la question de Palestine et dans les positions de la grande majorité des Etats du monde.

Bien que l'équilibre des forces ait été toujours en faveur du mouvement sioniste à cause de son alliance organique avec une grande puissance étrangère, le peuple palestinien est demeuré ferme et résolu à défendre héroïquement sa patrie, son identité politique, s'inspirant de son héritage spirituel et temporel comme de son attachement à la terre de ses ancêtres.

L'intifada de ce peuple aujourd'hui en lutte n'est qu'une preuve de plus de la détermination du peuple palestinien à exercer ses droits naturels, historiques et juridiques dans sa patrie, la Palestine.

Qui d'entre nous pourrait blâmer un peuple qui lutte avec des pierres contre une armée d'occupation? Qui pourrait blâmer un peuple qui lutte pour ne pas être déraciné de sa terre? Qui n'appuierait pas un peuple qui aspire à l'autodétermination dans la terre de ses ancêtres?

Le célèbre historien britannique, Arnold Toynbee, nous a rappelé que le bien, c'est le bien, et que le mal, c'est le mal, que ce soit en Palestine ou ailleurs.

M. Al-Noaimi (Emirats arabes unis)

Cependant, ce qui est étrange en ce qui concerne la Palestine, c'est que le monde a prêté l'oreille à la partie qui avait commis le crime et qu'il est resté sourd aux cris de la victime.

La proclamation de l'indépendance de la Palestine est la proclamation d'un droit, la proclamation de la légitimité d'un Etat, la proclamation empreinte de réalisme et d'équité. C'est la proclamation d'un droit, car elle affirme le droit naturel d'un peuple sur sa propre terre. C'est la proclamation d'une paix car son objectif est l'exercice de ce droit par le biais de négociations à l'échelle internationale et sous l'égide des Nations Unies. C'est la proclamation de la légitimité d'un Etat car elle vise la paix fondée sur les résolutions adoptées en la matière par les Nations Unies depuis 1947. C'est une proclamation empreinte de réalisme et d'équité car elle prend en considération les réalités fondées sur la terre ainsi que la vision de la communauté internationale de ces réalités.

La proclamation d'un Etat qui veut établir et renforcer la paix, un Etat qui a foi dans la démocratie, le pluralisme et la coexistence pacifique entre tous les groupes ethniques et toutes les religions; un Etat qui a foi dans les principes et les objectifs des Nations Unies, d'un Etat s'engageant à être fidèle aux principes du non-alignement et de la coexistence et qui encourage la création et l'épanouissement.

Appuyer cette proclamation et prendre les mesures nécessaires pour l'appliquer revient à appuyer la paix, le droit, le réalisme, à consacrer le principe de la solution pacifique, juste et équilibrée. Ignorer cette proclamation ou prétendre que rien de nouveau ne s'est produit, revient à mal interpréter chacune des positions arabes prises depuis la première réunion au sommet de Fès, en automne 1982. Bien pis, cela signifie laisser passer une occasion historique d'arriver à une paix juste dans la terre de la paix.

Nous saluons tous les pays qui ont reconnu l'Etat de Palestine et nous nous félicitons de l'attitude positive adoptée par certains pays européens. Nous espérons que cela conduira à la paix et à une réévaluation de certaines positions sur la question de Palestine en fonction de la situation nouvelle. Nous espérons que la diplomatie américaine s'élèvera au-dessus des étroites considérations de

M. Al-Noaimi (Emirats arabes unis)

politique intérieure et étriquées qui, jusqu'ici, ont empêché la paix au Moyen-Orient. Nous espérons que les Etats-Unis adopteront une attitude positive conforme aux responsabilités qui leur incombent en tant que grande puissance.

Nous exhortons tous les Etats Membres à créer une dynamique mondiale en vue de la convocation d'une conférence internationale, seul mécanisme acceptable, sur le plan international, pour trouver une solution pacifique au problème palestinien.

La séance est levée à 22 h 35.